

Histoire de Vendargues

(Partie 2)

Des guerres de religion à la fin de l'ancien régime

Recherches de POUGET Richard



Les Misères de Vendargues :

Celles qui ont probablement touché Vendargues.

1162 la famine règne dans le midi

1228 La peste fait des ravages, c'est cette année là que reconnaissance fut faite à l'hôpital St Eloy de Montpellier de tout un quartier de Vendargues proche de la limite de Castries. C'est aujourd'hui sous l'extension des hangars d'UNICO depuis la gare jusqu'à la zone artisanale de Castries.

1315 Pluies et inondations pendant six mois les cultures pourrissent les murs maçonnés à la terre s'effondrent.

1323 Grandes sécheresses la terre est brûlée ce qui entraînera famine et peste.

1354 le vendredi 12 septembre, gros orage de grêle des grêlons d'une livre à Montpellier.

1363 Grand froid, étang de Thau et Rhône pris par les glaces. La Vigne, les oliviers et les figuiers périssent.

1369 Pillages dans les villages des environs de Montpellier par des troupes bretonnes qui allaient en Guyenne et en Rouergue rejoindre Duguesclin en guerre contre les anglais. Les vendanges, se feront du 1er septembre au 30 octobre à Vendargues, Meyrargues et Salaison et quartier par quartier, sous la protection de trente lances.

1374 le 21 septembre, tremblement de terre assez important à Montpellier et ses environs (durée estimée : un an, maria). Dégâts nombreux dans les villages. Puis, brouillards et pluie, crue importante du Lez.

1384 durant 14 mois, très grande mortalité à cause d'une maladie contagieuse qui touche les jeunes gens au dessous de vingt ans

1398 épidémies de peste de mai à décembre 1399

1400 froid excessif qui fit cesser la maladie mais qui fit périr vignes et oliviers.

1403 pluies catastrophiques qui firent périr la récolte de blé. Ville de Majorque inondée, 4000 personnes noyées.

1426 tremblements de terre fréquents pendant plusieurs jours sur toute la côte méditerranéenne jusqu'en Espagne

1520 La peste fait de nombreuses victimes dans les villages environnants.

1526 médiocre récolte et en 1527 désastre (étés pluvieux, hivers extrêmement doux qui pourrissent les grains en terre) disette et famine.

1530 La peste qui prolifère sur la faim et la malnutrition est une des plus violentes du XVI siècle. Tous les revenus de la ville de Montpellier sont mobilisés pour faire face au fléau.

1555 Eté caniculaire en juillet. Félix Platter signale plusieurs personnes mortes d'insolation. La peste règne à Toulouse.

1556 le 11 juin, Félix Platter signale un vent brûlant (Siroco) plusieurs moissonneurs tombent morts dans les champs.

1630 La peste de **1630** qui nous vient de Marseille va décimer quelques campagnes et réduire la population. Quelques cas de décès suspects, sont signalés avec obligation au curé par les consuls d'enterrer immédiatement sans délais le corps du défunt. Peu ou pas de cas à Vendargues mais la peste reste endémique dans la région, **Baillargues** aura encore de nombreux cas de peste en **1743** qui feront baisser sa population d'un tiers.

Puis viendront les années de disette en Languedoc, en **1680-1694** et **1709-1710**. Beaucoup périssent, le type de mort le plus fréquent est la mort de faim. En Languedoc ceux qui s'en tirent, chez les pauvres, survivent grâce au millet, aux navets, aux fèves, semés après l'hiver; au pire ils mangent de l'herbe, du pain de chiendent (*gramenas*) et des tripailles de mouton. Certains quittent leur Massif Central et vont chercher loin de chez eux la charité des bonnes gens. Les villages du sud proches de Montpellier sont les moins touchés car le blé est stocké chez les riches négociants de la ville et peut arriver par mer, aussi ils attirent de nombreux mendiants. On peut se rendre compte de la dureté de la vie à cette époque en lisant le registre paroissial.

En 1684 à Vendargues, le 20 octobre a été enterré un homme inconnu qui a été trouvé mort dans la pailhère du Baille sur le quel a été trouvé pour marque de crestien un livre intitulé les pensées crestiennes..

En 1686, décès d'un pauvre estranger dont on ne sait le nom...

En 1699, l'an mil six cent quatre vingt dix neuf et le onzième du mois de mai, Jean Chaze du lieu de Laber diocèse de Viviers pauvre mendiant âgé d'environ quarante ans et tombé malade dans cette paroisse ayant avec lui une femme et deux enfants, décédé le jour précédent a été enterré au cimetière de céans en présence de Maître René Gleize le jeune consul, Pierre Matte fils, Pierre Pinede précepteur, tous de cette paroisse qui ont signés avec nous. Curé Sauvan.

En 1720, une famille décimée, le 1^{er} Janvier sépulture de Jean Guin, maître cordonnier, 57 ans décédé le jour précédent, le 9 janvier sépulture de Grâce Fabre veuve de Jean Guin, maître cordonnier, le 15 janvier sépulture de Blaise Guin 19 ans...

En 1777, François Daladouire charron, Antoine Alric régent des écoles, Jean Radier sous diacre, Paul Pagès, ménager, Jean Berthezene Greffier Consulaire, Anthoine Gleize maître cordonnier, Louis Meunier Maître chirurgien et les consuls de cette paroisse se sont transportés chez nous pour nous notifier que le défunt est mort d'un charbon pestilentiel, et nous attestent qu'il y aurait un très grand danger à retarder l'enterrement du dit défunt. Sur quoi nous avons procédé sans délais à son inhumation, en foi de quoi tous les nommés ci dessus ont signé avec nous : Prêtre et Curé, Teyssier.

Peut-être la maladie du charbon transmise par les ovins nombreux à cette époque à Vendargues et dans tous les villages environnants où l'on signale aussi de nombreux cas de maladie du charbon, (*Bacillus Anthracis*), le symptôme caractéristique comme pour la peste ; des escarres noirâtres, est souvent signalé dans le registre paroissial des sépultures. Toutes fois, la maladie qui fit le plus de victimes en France comme partout en Europe fut la **phthisie** (Tuberculose) responsable d'un décès sur sept, et cela jusqu'à ce que fut identifié en 1882 le bacille de Koch.

Les décès pour une population estimée à 50 feux soit environ 250 habitants :

(1628 : 8) - (1630 : 3) - (1631 : 6) - **(1632 : 12)** - (1633 : 4) - (1634 : 1) - (1635 : 8)

(1636 : 4) - (1637 : 4) - (1638 : 3) - (1639 : 6) - (1640 : 2) - (1641 : 4) - (1642 : 8)

(1643 : 0) - (1644 : 1) - **(1645 : 13)** - (1646 : 10) - (1647 : 8) - (1649 : 1) - 1650 : 4)

(1651 : 3) - (1653 : 10) - **(1654 : 16)** - (1655 : 6)

Le curé Sengla a noté quelques âges de décès :

05/5/1641 Mingaud Marie 80 ans

07/7/1641 Philippe 55 ans environ

23/8/1641	marie Jean 35 ans environ
19/12/1642	Laurent Itier environ 100 ans
22/1/1642	Jeanne 40 ans
1/2/1642	Dides Barthélémy 55 ans environ
5/2/1642	Pierre Lombard 40 ans environ
5/4/1642	Guillaume Bonfil 40 ans environ
2/8/1642	Margueritte Nicole 25 ans
16/9/1642	Nadal Pierre 43 ans
25/12/1644	Jean Azema 90 ans environ
7/3/1645	Antoine 40 ans environ
20/3/1645	Jeanne Nougulier 6 ans
3/5/1645	Jean 60 ans
26/5/1645	Gleyse Marie 36 ans
29/6/1645	Barthélémy Itier 8 ou 9 ans

On peut noter à cette époque, que la majeure partie des familles était incapable de connaître l'âge exact des décédés. Très peu de gens savaient signer, lire ou compter. Le curé arrondissait souvent les âges à 5 ans près

Le Grand Hiver de 1709

Après l'ouverture des états qui fut faite le 22 novembre 1708, Le froid et les gelées s'installent sur tout le pays jusqu'au mois de décembre. Puis à nouveau on vit un retour du froid de plus en plus vif le six janvier 1709 et ce fut le grand hiver qui devint célèbre dans toute l'Europe.

Dans la région de Montpellier, au dégel on pu constater les dégâts.

Laissons parler l'historien Charles d'Aigrefeuille :

"Le degel fit connoître une partie du mal que ce grand hiver avoit causé à la campagne; car les blez y parurent brûlez & d'une couleur grisâtre, toutes les plantes des jardins mortes jusqu'à la racine & un vent glacial étant venu depuis le dégel, il fit mourir nos oliviers, nos lauriers, nos figuiers & nos grenadiers"

Les habitants de la région commencèrent à manquer de blé au point que le 22 mai, l'intendant donna une ordonnance sévère, défendant la sortie de blé hors de la province du Languedoc et ordonnait à tous les particuliers dans chaque village et chaque ville de donner un état des grains qu'ils auraient chez eux.

Montpellier fut obligé d'emprunter cinquante mille livres à divers particuliers, qui les prêtèrent sous trois mois sans intérêt, pour aller acheter du blé ailleurs, là ou on pourrait en trouver. Malheureusement toutes les villes étaient dans le même embarras et ce fut une grande confusion. Enfin Montpellier réunit une société de marchands qui armèrent dix grosses barques pour aller chercher le blé en *Barbarie* .

"Mais il restoit à pourvoir à la disette, qui devint si grande, quoique dans le mois d'août, qu'on fut réduit à chercher quelques nouvelles nourriture au défaut de blé. Nos messieurs de la société des sciences essayèrent de faire du pain de la racine du gramen (Chiendent) qui vient par les campagnes; en sorte qu'en ayant fait sécher une certaine quantité qu'ils firent moudre, ils en tirèrent une farine blanche qu'ils mêlèrent avec de la farine de blé, dont ils firent du pain qui fut trouvé bon & sans aucun mauvais goût."

Enfin le blé de "*Barbarie*" si attendu arrive au port de "*Cette*" (Sète) au début septembre et parvint à Montpellier au pont Juvénal par le canal qui traverse l'étang de Maguelone.

Les vendanges aussi se ressentirent de la vigueur de cet hiver qui avait fait périr ou endommagé la plupart des souches.

Toutes fois à Vendargues, si les habitants ont souffert des rigueurs de l'hiver, 1709 ne fut pas catastrophique car il y eut 14 naissances pour seulement 8 décès, dont trois jeunes, 22, 27 et 36 ans.

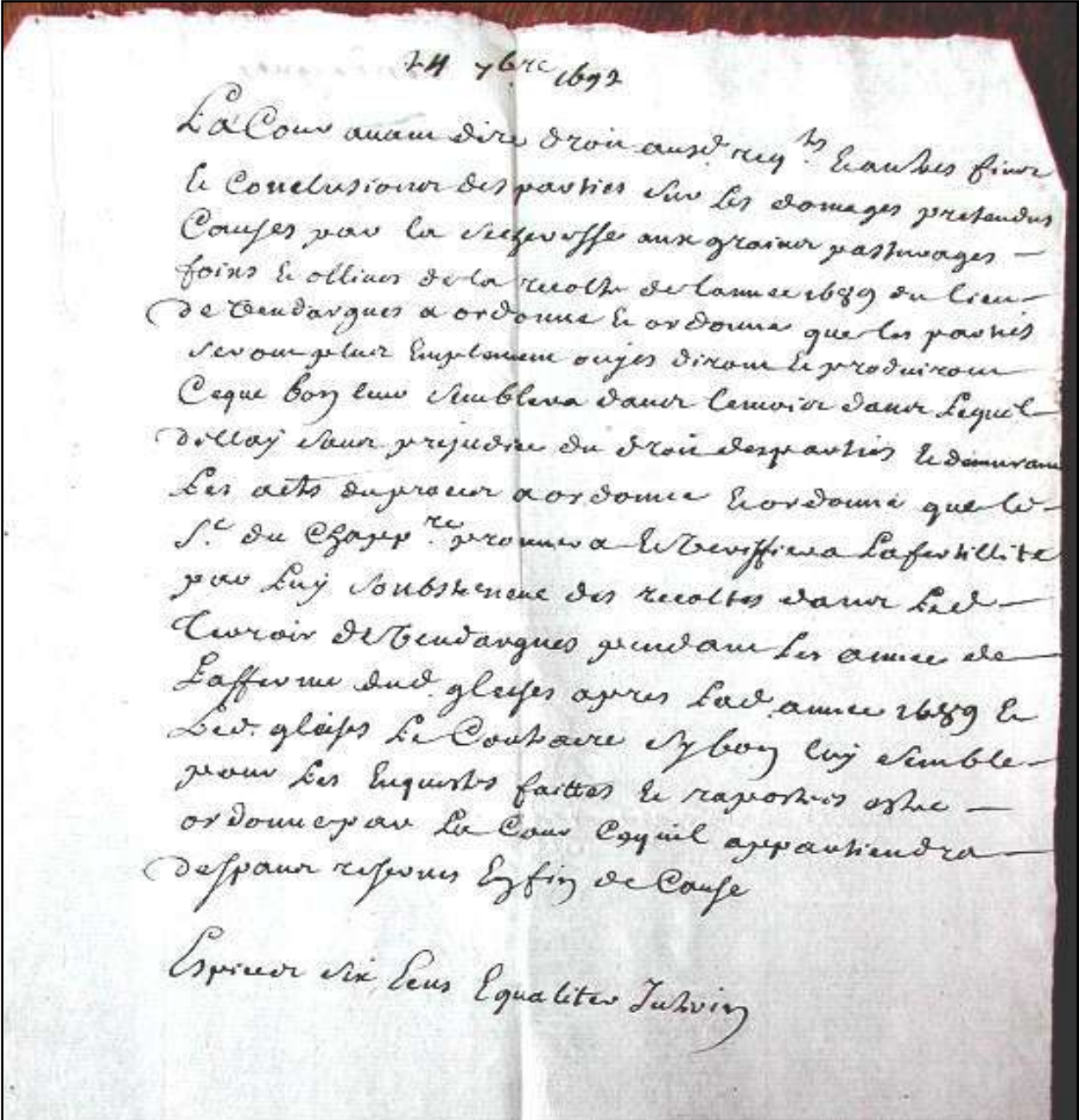
Celles qui ont vraiment touché Vendargues.

La grêle du 20 juin 1674.

En juin 1674 un orage de grêle avec d'énormes grêlons a ravagé la majeure partie du terroir de Vendargues la future récolte des fruits est gravement compromise. Le fermier du chapitre fait expertiser la récolte après les vendanges de septembre pour qu'on ne l'accuse pas d'avoir soustrait à son compte des muids de vins. Deux prud'hommes visitent la cave du chapitre, Maurice Crestinians de Castries et Pierre Pasquier de Montpellier.

La sécheresse de 1689.

En 1689 une sécheresse importante fut à l'origine d'un conflit entre le chapitre de la cathédrale Saint Pierre de Montpellier et leur fermier du moment, **Jean Gleize, Rentier du Bénéfice** et collecteur des dîmes du lieu de Vendargues pour le compte du chapitre. Voici ci-dessous les conclusion des parties sur les dommages prétendus causés par la sécheresse aux grains et pâturages foins et olives de la récolte de l'année 1689.



24 7bre 1689

La Cour auant dire droit ausd^{es} reys^{es} en autres fins
la Conclusion des parties sur les dommages prétendus
causés par la sécheresse aux grains pâturages —
foins et olives de la récolte de l'année 1689 du lieu
de Vendargues a ordonné et ordonne que les parties
se voyent leur implorment ouïes dire et le produire en
ce que bon leur verra dans le vu de l'arrêt de la Cour
duquel il n'y a point de préjudice du droit des parties le demandeur
Les acts du procureur a ordonné et ordonne que le
S^r du Chapitre^{re} procureur a le vendargues la fertilité
pour lui subsistence des récoltes dans led^e
Cuvier de Vendargues pendant les années de
L'année d'ind. glieps après led^e année 1689 et
led^e glieps la Cour par le bon lui semble
pour les enquêtes faites et rapports ostés —
ordonné par la Cour ce qui appartient
de payer ce qui est de la Cour

Esprit six sous l'egalité Turvin

La canicule de l'été 1705 et 1706.

C'est grâce à Monsieur François-Xavier Bon, membre de la Société Royale des Sciences de Montpellier qui se livra de 1705 à 1709 à des mesures météorologiques, que nous connaissons cette canicule exceptionnelle ainsi que les grands froids de 1709. L'été 1705 fut effectivement excessif, non seulement par les chaleurs extrêmes, mais surtout par leur continuité du 17 juillet au 30 août.

"Le 30 juillet 1705, le thermomètre marque, à l'intérieur, volets clos, 58 pouces, 4 lignes plus un demi ; puis étant suspendu à un arbre du jardin, monte à 73 pouces (ces graduations arbitraires de l'époque ne nous permettent pas leurs conversions en degrés Celsius mais en conservant les mêmes rapports, si la température derrière les volets était de 41,5 degrés C, la température extérieure aurait été de 50 degrés C) . La chaleur exprimée par ces degrés parut si excessive qu'il n'y avait pour mémoire rien d'approchant. L'air était aussi brûlant que celui qui sort d'une fournaise ardente. Tout le monde étouffait et on ne trouvait point d'autres asiles que celui des caves. En plusieurs endroits on fit cuire des œufs au soleil. La plus grande partie des vignes de Montpellier furent brûlées en un seul jour, ainsi qu'un très grand nombre d'arbres fruitiers."

La tempête de 1723.

Paul Dusfour de Vendargues et Antoine Peridier de Montpellier sont les deux prud'hommes qui visitent les terres de Vendargues après la tempête du 30 septembre dernier. Ils sont reçus par le fermier Germain, Rentier du Bénéfice qui leur fait visiter la cave du chapitre où ils trouvent la quantité de onze muids de vin rouge. Ensuite ils sont allés aux cuves vinaires où ils ont estimé la quantité de deux muids de vin rouge. Ensuite ils ont trouvé dans un membre servant de cuisine un muid et six setiers de vin muscat et dans le même membre un muid et six setiers de vin blanc, et en suite, ils se sont transportés aux vignes dépendant du Bénéfice et après les avoir parcouru ont constatés les dégâts causés par l'orage et la tempête du 30 septembre 1723.

1755, Grand froid le 7 février,

50 cm de neige dans les rues, fortes gelées les 15 derniers jours de février. Dégâts aux oliviers, lauriers, figuiers.

La sécheresse 1859 :

"Vu que la récolte des céréales cette année ci est presque nulle, par suite de la grande sécheresse, que les fourrages n'ont rien rapporté, que les produits de la vigne sont insignifiants. Attendu que par suite du manque de récolte la misère est grande dans la commune et qu'il est impossible aux propriétaires de pouvoir payer leurs impositions.

Par ces motifs ; le Conseil demande à M. le Préfet d'être assez bon d'appuyer fortement leur demande afin qu'une diminution d'impôts totale ou partielle soit accordée aux habitants de la commune de Vendargues."

La tornade du 11/08/1861 : Cette tornade passant par Saint-Aunès fit des ravages dans les jardins déracinant des arbres séculaires et emporta la toiture de la maison d'école au moment où s'y trouvaient une trentaine d'enfants.

Le Maire de Vendargues à monsieur le Préfet de l'Hérault officier de la légion d'honneur.

Monsieur le Préfet,

J'ai la douleur de vous annoncer que ce matin de dix à onze heures une trombe composée de je ne sais quels éléments, s'est abattue sur la commune de Vendargues, et a fait des dommages dont il est impossible d'évaluer le montant ; après avoir parcouru la campagne au grand nombre d'oliviers et autres arbres de toute nature ont été déracinés ou démantelés, plusieurs des beaux platanes qui bordent la grande route ont été aussi déracinés et ébranchés ; le fléau s'est ensuite porté dans le village, a démolit plusieurs constructions, enlevé et brisé un millier de tuiles, enfoncé un nombre incalculable de portes cochères, enfin dévasté une grande partie des maisons qu'on dirait avoir essuyé un siège ; l'église n'a pas été épargnée, la moitié de la toiture a été enlevée, et comme la commune ne possède aucune ressource pour réparer immédiatement cet édifice public, je viens au nom de tous mes administrés solliciter les moyens de pouvoir immédiatement faire faire à cet édifice les réparations indispensables sans quoi le temps pluvieux, dans lequel nous nous trouvons pourrait occasionner la démolition des plafonds et causer des dommages beaucoup plus considérables, quoique plusieurs toitures et plafonds aient été entièrement démolis, j'ai la satisfaction de vous annoncer qu'aucune personne n'a été blessée ni atteinte, ce qui n'empêche pas que le mal sera long et difficile à réparer. Je viens donc vous prier Monsieur le Préfet, vu l'urgence notamment pour la toiture de l'église de faire vérifier au plus tôt, par des agents, les dommages occasionnés par le terrible fléau, afin que nous puissions de concert, porter le plutôt possible un remède au mal occasionné.

Veillez recevoir.....

Signé le Maire de Vendargues, Claret.

L'orage et la crue du Teyron du 18/09/1878 :

1878 le 18 octobre, le Conseil Municipal réuni extraordinairement par autorisation préfectorale du 10 octobre courant et en présence de M. le Maire, présents : MM. Claret, Durand, Dides, Raymond, Cairel, Brun, Caussel, Itier, Desfour, Serre, Comte de Lort-Sérignan et Chassefière. M. Le Maire a exposé que la réunion avait pour but de s'occuper des dégâts faits par l'orage du 7 octobre 1878.

Le Conseil,

Considérant que l'orage du 7 octobre courant avait fait subir aux habitants de la commune de Vendargues soit dans les terres et les carrières de pierres, soit dans les maisons des pertes et des dégâts se montant à environ 35000 francs,

Considérant qu'une grande partie des pertes a été occasionné par la crue du Teyron dont les eaux ont pénétré dans les maisons, caves, écuries, volières etc. que cela tient

à la difficulté qu'éprouvent les eaux à s'écouler par le lit trop resserré du dit ruisseau, mais surtout par les ponts trop étroits construits sur son cours au passage de la route nationale N° 87, et du chemin d'intérêt communal de Pérols à Vendargues à sa jonction au N° 80 ;

Considérant que l'insuffisance des ponts a été signalée à l'administration à plusieurs reprises par diverses pétitions lesquelles n'ont reçu aucune satisfaction :

Prie M. le Préfet de vouloir bien faire accorder un dégrèvement d'impôt et un secours aux habitants de la commune de Vendargues pour les aider à réparer les dégâts occasionnés par l'orage du 7 octobre 1878.

Pour mémoire cette crue dite de type centenaire revint avec la même brutalité en septembre 1938 mais aussi tout récemment en 2002... et avec le réchauffement climatique il est à craindre qu'elle revienne plus souvent.

Le phylloxéra 1881 :

Au cours de la session extraordinaire de décembre 1881, Monsieur le Maire, propose au Conseil vu la grande misère où se trouve le pays par suite du phylloxéra de demander à MM; les membres de la Commission départementale des plans américains pour les propriétaires de la commune qui ne peuvent en acheter.

"Le Conseil ouï la proposition de M. le Maire vu la misère générale du pays attendu qu'un grand nombre de propriétaires ne peuvent acheter des plans américains pour la replantation de leurs vignes prient MM. les membres de la Commission départementale d'accorder à la commune de Vendargues des plans américains qui seront distribués aux habitants par les soins du Conseil Municipal."

La grêle 1886 :

1886 le 21 mai : demande de plusieurs habitants de la commune priant M. le Maire de demander à l'autorité supérieure une indemnité à cause des grandes pertes causées par la grêle en ces derniers temps. Vu l'énormité des dégâts s'étendant sur plus de 46 hectares et s'élevant à la somme d'environ 30 000 F.

Les ressources, cultures et fruits de Vendargues:

En 1595 quand Thomas Platter arrive à Montpellier, les hivers sont peu rigoureux. Il note que l'hiver ne dure que les deux mois de janvier et février. On voit des légumes toute l'année dans les potagers. Il est rare qu'il pleuve pendant les mois de juin, juillet et août mais chaque jardin possède un puits ou une citerne. Ces puits se trouvent sur une petite élévation de terre (les déblais), et possèdent une ouverture très large. Une roue tournée par un cheval ou un âne aux yeux bandés et garnie de pots de terre ou bien de seaux puise l'eau et la verse dans un grand bassin d'où elle est conduite dans les plates-bandes au moyen de petits canaux, et le jardin

s'arrose ainsi tout seul. Il décrit et s'émerveille de ce que nous connaissons et qui est arrivé jusqu'à nous car en 1950 existait encore à Vendargues de nombreuses "pousayranques", de l'occitan "pous" qui veut dire puits, ces norias que nous avons copié chez les espagnols qui les tenaient des arabes.

*"Malgré l'essor de la vigne qui s'implante de plus en plus à Vendargues ou le sol s'y prête bien, Vendargues a toujours fait du blé. Avec difficulté car les terres à blé y sont peu nombreuses mais il est nécessaire de faire du blé ne serait-ce que pour la consommation courante et pourvoir à la prévision des périodes de disette. Il y a périodiquement, en Languedoc comme en France, interdiction de faire circuler le blé qui est considéré comme aliment stratégique pendant les périodes de disette. Sur le terroir de Vendargues, les terres ne rendent que deux setiers pour un setier semé sur les terres les plus arides les années sèches et jusqu'à 3 ou 4 setiers sur les terres les plus riches en temps normal, ce qui est peu, mais ce blé s'il n'est pas d'une intense production est toutes fois de très bonne qualité et il est très recherché, il se différencie des autres blés par son nom, **la Touzelle** qui donne une farine blanche et fine. Comme l'été est très sec, on peut dépiquer les blés à même les champs et sous l'ancien régime, de nombreux Vendarguois ont leurs aires privées et il existe à Vendargues depuis les temps les plus reculés un quartier dit des aires ou des aires vieilles situé sous le cimetière actuel derrière la cave coopérative (zone Pompidou) ces aires sont proches des bonnes terres de plaine qui sont situées sur le terroir de Mauguio mais qui appartiennent à des Vendarguois. Plus tard, il sera réservé deux ou trois aires pour le dépiquage en commun. La première la plus ancienne est celle qui se trouve à l'entrée du village venant de Castries. Elle se trouve au bord de la voie Domitienne et propice au contrôles des représentants du seigneur de Montferrand puis Castries. Elle s'appellera sous notre temps l'aire de Claret ou se tiendront les premières courses de vachettes. L'autre se trouvait sur une élévation de terrain sur la route de Jacou à l'emplacement actuel du Centre Régional de Système U. Elle s'appelait l'aire d'espérance, bien placée pour le vannage car en plein courant d'air. La légende dit que c'est à cause d'une mère ou d'une femme de Vendargues qui avait perdu la tête et qui venait tous les jours y faire vigie pour guetter le retour du fils ou du mari enrôlé dans les armées du Roi. La troisième se trouvait vers le lieu dit les clauses à l'emplacement des arènes actuelles. Le dépiquage se faisait à l'aide d'ânes de mulets ou de chevaux, par piétinement en faisant circuler un groupe de quatre cinq ou plus animaux tenus par une corde les yeux bandés et qu'on faisait tourner en rond en les excitant avec une baguette. Plusieurs hommes armés de fourches de bois poussaient les gerbes sous les pieds des chevaux et retournaient la paille jusqu'à ce que tout soit bien foulé et égrené. Toutes fois à Vendargues à cause du morcellement parcellaire qui réduira la taille des propriétés, le dépiquage manquera de chevaux et de main d'œuvre. Dans les carrières seront taillés des rouleaux tronconiques à dépiquer qui resteront en permanence sur les aires et étaient encore visibles dans les années soixante. Ils étaient tirés par un seul cheval."*

Après la moisson viennent les vendanges. Sous Henri IV, elles sont faites dès la fin d'août, trop tôt, c'est une des raisons avec l'ignorance du soutirage pour laquelle le vin est de piètre qualité et passé le premier de l'an tourne en piquette. Mais les gens du pays sont habitués et dans la ration mensuelle du travailleur est compté une quantité en vin et une autre quantité en piquette qui est aussi un vin fait avec les dernières presses mouillées d'eau.

Variété de raisins cultivés:

Le raisin muscat, l'aspiran, noir et vert, le picardan, le raisin de Corinthe et le marokhin , légués par les envahisseurs sarrasins, des raisins bon à manger mais rarement utilisé pour le vin, le St John's, venu de l'Inde et cultivé au jardin des plantes de Montpellier, le crispata, la clairette.

Les vendanges sont transportées dans les deux cornues de part et d'autre du dos d'un âne ou d'un mulet. Quand le raisin est foulé avec les pieds il séjourne quelques temps dans la cuve (*tinal*) et il est ensuite mis sur le pressoir. Les premières cuves étaient de simples excavations creusées à même le sol puis bâties et couvertes de plâtre de Paris, plus tard elles furent construites en maçonnerie, recouvertes de carreaux de terre cuite vernissés ou de faïences. Des pressoirs portatifs circulent de maison en maison et on presse la vendange dans la cour. Ensuite le vin est mis en tonneaux et descendu à la cave. D'après Félix Plater, ce dernier est si fort que l'on y ajoute deux tiers d'eau. Quand vous demandez à boire, on vous apporte un verre presque rempli d'eau; vous y versez le vin, et après avoir bu, vous rendez le verre, qui est remplacé dans l'eau. On ne garde ni verre ni bouteille sur la table. Aussi Thomas comme son frère Félix avouent qu'ils n'ont vu aucun autochtone ivre. Les seuls ivrognes de Montpellier étant les étudiants allemands, ses compatriotes. Mais ce vin ne reste doux que jusqu'au carnaval; il devient ensuite très capiteux et passe difficilement l'année sans aigrir, car on ne le soutire pas. En 1624 le vin de Vendargues ne partait par les chemins que pour les villes proches et en petite quantité le plus gros de la récolte étant consommé sur place. Le seul vin connu hors de France était le muscat de Frontignan. Toutefois il est possible qu'il y ait eu quelques exportations par le chemin de Mauguio d'où par la roubine du Salaison des barques à fond plat emmenaient les muids de vin à travers l'étang de l'Or jusqu'au grau de Carnon qui n'était pas à Carnon à l'époque, mais plutôt vers le petit Travers où les attendaient les barques catalanes pour l'amener vers Gènes (quelques témoignages attestent d'un trafic sur cette roubine).

Le mardi 26 mars 1676. Le grand philosophe anglais **John Locke (1632-1704)** était de passage chez nous. Il logeait à Montpellier chez Monsieur Puech un apothicaire et visitait la région. Ce jour là, il visitait Castries venant de Lunel puis se dirigeait vers Montpellier traversant Vendargues. Outre la description du château de Castries et des arceaux de l'aqueduc, il notait sur son carnet de voyage qu'en route il avait rencontré des gens qui retournaient le sol de leurs vignes avec des houes triangulaires (la trinque), mais aussi des voyageurs dont peu portaient des bottes, et dont beaucoup étaient en manteaux, violets pour la plupart.

"Ils avaient tous des pistolets, même les hommes à cheval qui venaient voir leurs ouvriers dans les champs. On ne laboure pas le sol en profondeur ici et on le fait habituellement aidé d'une mule. Le soc de la charrue mesure environ 1 pan 1/2 de long et un demi pan de large à son extrémité la plus large, à partir de laquelle il va se rétrécissant vers l'avant, et il se termine en pointe très fine..."

On fait habituellement les plantations de la vigne à cette époque de l'année, pendant le quartier de lune précédant la pleine lune, et les vignes durent cinquante, ou même cent ans. Plus les vignes sont jeunes, plus grande sera la quantité de vin produite. Plus elles sont vieilles, meilleur sera le vin.. On plante les rangs en quinconce

espacés de 4 pans , 4 pans et demi et 5 pans Quand on utilise des charrues pour retourner le sol, les rangs sont plus larges ; quand on bêche à la main ils sont plus étroits. Soit on laboure, soit on bêche le sol deux fois par ans. En ce qui concerne le fumier utilisé comme engrais dans les vignes, on pense ici que les déjections de pigeons ou de poules augmentent la quantité sans altérer le goût, mais que le crottin de cheval ou le fumier de tout autre animal nuit à la qualité du vin. Les fermiers et les ouvriers agricoles de cette région perçoivent un salaire de 18 sols pour labourer, tailler et effectuer d'autres travaux de ferme, jusqu'à midi, mais leur journée de travail est aussi productive effectuée en ce laps de temps quelle l'est en toute autre journée dans d'autres régions...

On récolte le raisin quand il est mur. C'est le seigneur du lieu ou son intendant qui donne le signal du début des vendanges. Après avoir foulé les grappes on jette le tout dans la cuve qui est une citerne creusée dans le sol de la maison et qui est tapissée de plâtre de Paris...

Les vins du Languedoc, fabriqués autour de Montpellier, ne supportent pas l'Océan et s'avarient au cours du voyage. Mais ils supportent le transport sur la Méditerranée, au cours du quel ils s'améliorent même. M. Puech ainsi que d'autres marchands qui avaient tenté de faire transporter leur vin sur l'Océan, ont subi de lourdes pertes. Le muscat fait exception, particulièrement puis qu'il se bonifie au cours de son transport en Angleterre."

Puis sous Louis XIV fut créé le port de Cette (Sète) point de départs maritime des vins, vers ce qu'on appelait la Barbarie soit l'Afrique, les Amériques ou vers l'Angleterre ensuite fut creusé le canal du Midi par Paul Riquet. Le vin pouvait alors remonter jusqu'au Rhône à Beaucaire et partir vers le Nord, la Suisse et l'Allemagne. Il faudra attendre la fin de l'ancien régime et la découverte par la société des sciences du procédé de distillation à grande échelle pour que la viticulture écrase la culture des blés et que des fortunes soient érigées sur le négoce des vins. En 1875 avec la conquête des colonies et la création des premières lignes de chemin de fer, le vin connut son heure de gloire (production : 70 000 hectolitres de vin, année moyenne à Vendargues) et les grands propriétaires de vignes de Vendargues, de Mauguio et des villages alentour se comportèrent comme des nababs au point d'en inquiéter les autorités. Ils se firent construire de magnifiques grandes maisons de maîtres et menèrent la grande vie, servis par des gens de maisons recrutés dans les hauts cantons de l'Hérault et de la Lozère. C'est ainsi que quelques Vendarguois ont dans leurs ancêtres des filles de la région de Mende, Gange, de Cambon ou de la Salvetat venues comme bonnes ou domestiques et mariées avec des Vendarguois. Mais comme souvent, cela ne dura pas et le phylloxéra puis la crise viticole de 1907 ruinèrent beaucoup de ces grands propriétaires.

Après les vendanges vient **la récolte des olives**. Il y avait de nombreux oliviers à Vendargues comme dans toute la province. Les oliviers étaient partout en olivettes, plantés dans les vignes, autour des champs et dans les cours des maisons. Ils étaient bien taillés et entretenus, la terre à leur pied était travaillée et fumée chaque année. La récolte d'olives était portée au moulin à huile mais il semblerait que chaque métairie possédait le sien. Malheureusement, tous les cent ans, une période de froid intense gèle tous les oliviers et il faut repartir à zéro. La dernière date de 1955 et depuis cette année terrible pour la vigne et l'olivier on ne voit plus que quelques cultures d'olives à Vendargues.

Variétés d'olives cultivées en 1676 :

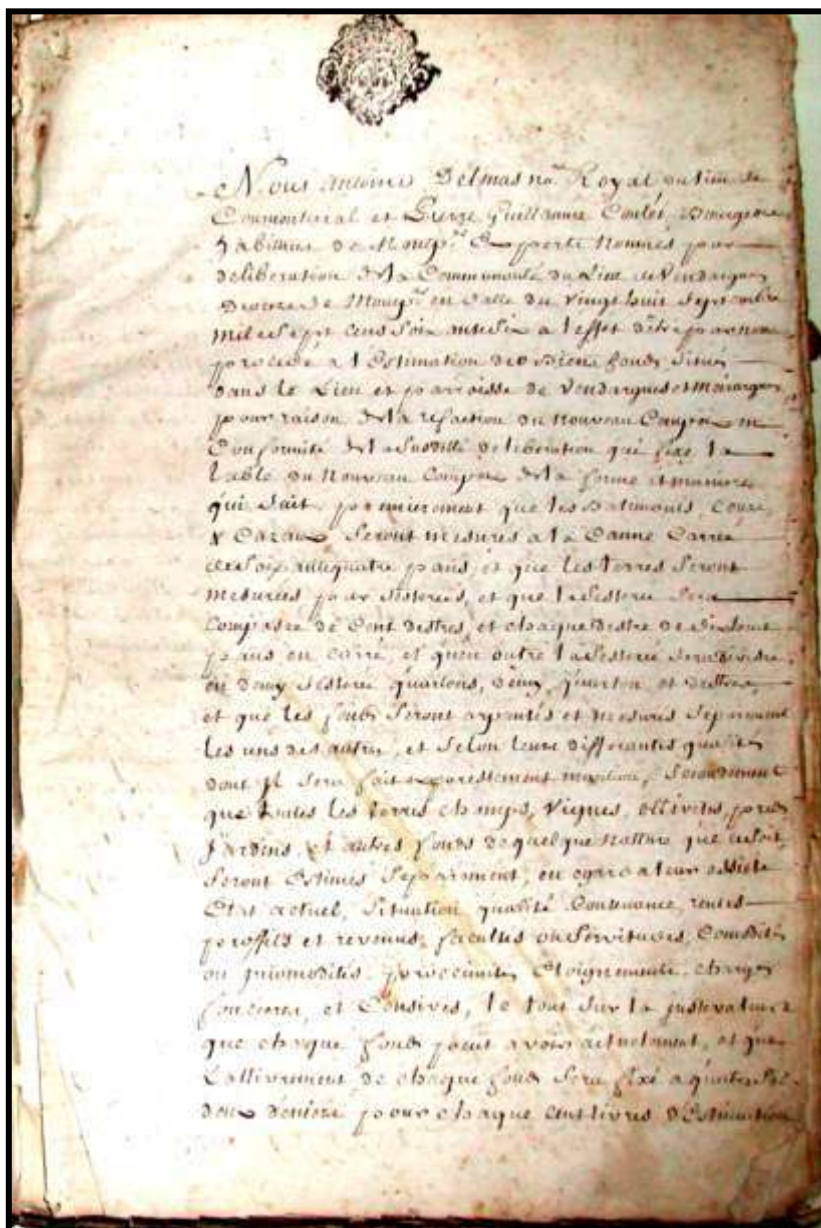
Olives pour la bouche : la grossane qui est une grosse olive, la verdale qui est une moyenne olive, la picholine, qui est une petite olive.

Olives pour l'huile : la corneau, la salernoise, la clermontaise, la redon, la bouteillan, l'argenteau, la moureau, la marseillaise, la pigale.

Le Compoix de Vendargues (répartition de la taille royale).

En 1766, le 28 février, un nouveau Compoix était établi pour Vendargues par Antoine Delmas Notaire Royal du lieu de Cournonteral et Pierre Guillaume Coulé bourgeois de Montpellier, à la demande des Consuls.

Page une du Compoix



Transcription :

Nous, Antoine Delmas notaire Royal du lieu de Cournonterral et Pierre Guillaume Coulès Bourgeois habitant de Montpellier, experts nommés pour délibération de la Communauté du lieu de Vendargues Diocèse de Montpellier, en date du vingt huit septembre mille sept cent soixante six à l'effet d'être par nous procédé à l'estimation des biens, fonds situés dans le lieu et paroisse de Vendargues et Meyrargues pour raison et à la réfection du nouveau Compoix en conformité de la susdite délibération qui fixe la table du nouveau Compoix de la forme et la manière qui soit :

Premièrement que les bâtiments, cours & cazaux seront mesurés à la canne carrée de soixante quatre pans et que les terres seront mesurées par sesterées et que la sesterée sera composée de cent dextres et chaque desdextre de dix huit pans en carré et qu'en outre la sesterée sera divisée en demi sesterée, quarton, demi carton et dextre et que les fonds seront arpentés et mesurés séparément les uns des autres et selon leur différente qualités dont il sera fait expressément mention.

Secondement, que toutes les terres, champs, vignes, olivettes, prés, jardin et autres fonds de quelque nature que ce soit seront estimés séparément, en égard à leur assiette, état actuel, situation, qualité, contenance, rentes, profits et revenus, facultés ou servitudes, commodités ou incommodités, proximité ou éloignement, charges foncières et Cencives, le tout sur la juste valeur que chaque fond peut avoir actuellement, et que l'allivrement de chaque fond sera fixé à quatre sols, deux deniers pour chaque cent livres d'estimations, en sorte que la Sesterée de terre de la valeur de Cent livres sera allivrée à quatre sols, deux deniers et celle de deux sesterées à huit sols quatre deniers ainsi sera fait de même à proportion des autres fonds.

Troisièmement, que les maisons, métairies, écuries, bergeries, fours, moulins, cours et autres dépendances des maisons seront estimées séparément en égard à leur assiette, état actuel, situation, contenance, rentes, profits et revenus, facultés ou servitudes, commodités ou incommodités, charges foncières et Cencives, le tout aussi sur la juste valeur du temps présent, de la quelle estimation il sera distrait un tiers pour les réparations, et pour les fours contribuer aux impositions dans une proportion exacte avec les autres fonds, les deux tiers de l'estimation sera allivré à raison de quatre sols, deux deniers pour chaque cent livres d'estimation, en sorte que l'estimation d'une maison à trois cent livres sera réduite à deux cent livres et que l'allivrement en sera fixé à huit sols, quatre deniers. Ainsi sera fait des autres fonds de pareille qualité.

Quatrièmement, que comme les rentes foncières et les Cencives entreront en considération dans l'estimation de chaque fond, elles seront estimées séparément les rentes rurales seront allivrées aussi à raison de quatre sols, deux deniers par chaque cent livres de ,l'action du principal.

Cinquièmement, que à l'égard des Cencives, fief et Directes nobles, elles seront pareil estimées ainsi que les autres biens prétendus nobles dont il sera fait un cahier particulier à la fin du Compoix, et qu'il sera fait mention à chaque article

séparément de la dite estimation, et de l'allivrement qu'il devrait supporter, mais que cet allivrement ne sera pas tiré hors ligne.

Sixièmement, qu'il sera fait aussi un cahier particulier des patus et communaux qui quoi que appartenant au Général de la Communauté de même que l'Eglise, cimetièrre, maison claustrale, maison commune ou Hôtel de ville, four public, rues et places publiques seront néanmoins mesurés, estimés et allivrés savoir les patus & communaux clauses par clauses et les autres sus dits fonds en particulier tels qu'ils sont conformément acquis à être ci dessus expliqué pour les autres fonds de terre, mais que l'allivrement d'aucun des dits fonds ne sera tiré hors ligne.

Septièmement, qu'il sera fait un cahier particulier des biens en non valeur s'il y en a, avec les noms des derniers possesseurs et qu'ils seront pareillement estimés relativement à leur état qualité et autres considérations ci dessus exprimées et allivrés comme les autres fonds dans la proportion ci dessus énoncée.

Huitièmement, enfin qu'il sera fait un état et forme du chapitre particulier des chemins & leur largeur pour prévenir l'usurpation qu'on pourrait faire pour les diminuer en étendant sur iceux les possessions, les quels chemins seront désignés en outre par les noms des lieux aux quels ils aboutissent tant d'un côté que de l'autre, et que s'il y en a qui aient été usurpés, ils seront rétablis dans leur premier état par les tenanciers riverains usurpateurs. Sur l'avis des experts prud'hommes nommés pour prendre toutes les estimations susdites d'après la vérification qui en sera par eux faite en présence des dits tenanciers ou iceux seront appelés par un simple billet d'avertissement qu'il leur sera envoyé la veille, signé par un des susdits Consuls et par les dits prud'hommes.

La quelle table contenue dans l'acte de cette délibération a été autorisée par un arrêt de la Souveraine Cour des Comptes, Ayde & Finances de Montpellier en date du treize décembre mile sept cent soixante six, en vertu de la délibération de la dite Communauté de Vendargues concernant notre nomination en date du vingt quatre août mile sept cent soixante six et de l'assignation à nous donnée à la requête de Messieurs les Consuls de Vendargues & Meyrargues à l'effet de prêter serment et ensuite nous transporter sur les lieux pour procéder au fait de notre commission qui date du vingt neuf février mile sept cent soixante six.

Après avoir prêté serment devant maître Fargeon, avocat et juge du marquisat de Castries, nous sommes transportés au dit lieu de Vendargues ou étant sur les pièces qui nous ont été remises par le Greffier Consulaire de la dite Communauté de Vendargues et Meyrargues avons procédé au fait de notre commission comme suit.

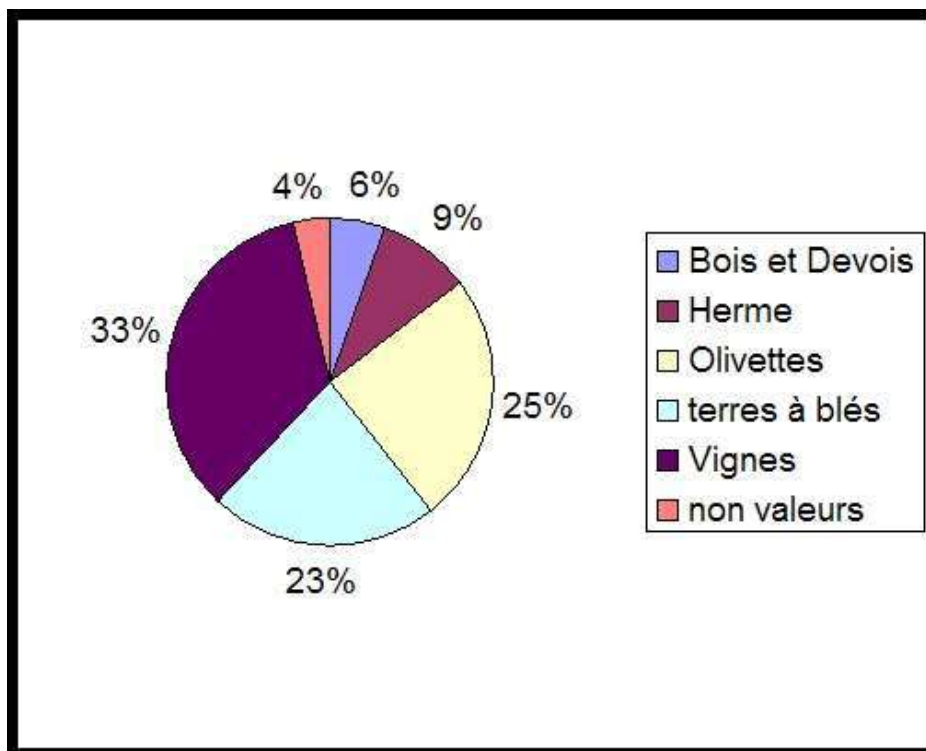
Le Compoix était un document, sorte de cadastre sans cartes, qui établissait la liste des biens fonciers dans le but de calculer la répartition de la Taille royale. La Taille était l'impôt foncier le plus lourd de l'ancien régime. Elle était calculée par la cour des Aydes de Montpellier qui décidait la somme à imposer pour chaque village pour être répartie ensuite entre tous les propriétaires (Vendargues : 160 000 livres tournois en 1766). A Vendargues, la taille était calculée et répartie suivant la décision des consuls du village qui nommaient des prud'hommes chargés d'accompagner les géomètres pendant la réalisation du Compoix. Elle

était perçue par un collecteur, souvent un des consuls théoriquement élu par les autres consuls mais en pratique nommé par le seigneur de Castries qui exigeait d'avoir un homme qui avait toute sa confiance. Ce fut le cas des Bailles de Vendargues qui étaient souvent et en plus, notaires royaux du marquisat, donc à même de bien connaître le foncier du village mais aussi toutes les mutations par vente ou héritage. Ils étaient à ce titre les collecteurs des Lods pour le compte du Seigneur de Castries (20% sur la valeur des biens) qui correspondent aujourd'hui aux droits de mutation ou droits d'héritage.

Ce Compoix nous est parvenu en parfait état et nous a permis de calculer la répartition des cultures à Vendargues qui pratiquait la polyculture soit : 34% de vignes, 25% d'olivettes, 23% de terres à céréales, *blé, seigle, orge, avoine ou fourrages*, et 9% en hermes (terres incultes). Il y a 14 hectares de terres en non valeur soit 3%, c'est à dire de terres non exploitées et dont on ne connaît pas les propriétaires, ce sont souvent des religionnaires chassés sous Louis XIV par la révocation de l'édit de Nantes, mais aussi par le fait que le terroir de Vendargues s'est dépeuplé depuis plusieurs années. Enfin les terres dites nobles ne payant point la taille sont des bois pâturages et devois appartenant au Marquis de Castries et qui représentent 6% du territoire, les garrigues n'étant pas comptabilisées. La garrigue faisait partie des biens de la communauté pour 120 hectares entre Castries, Teyran et Salaison mais le Devès entre Vendargues, Castries et Baillargues faisait 19 hectares.

Répartition des terres à Vendargues en 1766 sous Louis XV

Terres et cultures		surfaces ha
Bois et Devois		26,22
Hermes		41,89
Olivettes		113,75
terres à céréales		104,60
Vignes		157,85
non valeurs		13,90
	<u>total</u>	<u>458,22</u>
Exploitées et productives		376,22



On peut comparer les 376 hectares de terres productives en 1766 des 530 hectares en 1827. Entre temps il y a eu des défrichements et usurpations de terres.

Toutes fois il faut savoir que de nombreux propriétaires de Vendargues possédaient des biens fonciers sur le **territoire de Mauguio**. Ces terres étaient situées au sud du "*camí Roumieux*" qui devint par la suite la route royale N° 105 , jusqu'au chemin dit de la poste qui longe l'actuelle voie de chemin de fer. Tout ce terroir situé sur le comté de Melgueil appartenait à l'évêché qui percevait les Cens et Lods pour leur occupation par les propriétaires usufruitiers. Entre le Salaison et la Valorie la juridiction de haute, moyenne et basse justice avait été inféodée, en 1753 par Mgrs de Villeneuve, pour 3881 livres 3 sols à **M. de St Maurice** qui avait établi son chef lieu de justice au **château de St-Aunès** et entre la Valorie et la Cadoule pour 4670 livres 2 sols et 2 deniers à **M. d'Estable** qui avait établi son chef lieu de justice à la **métairie de Layrargues** (propriété du golf de Massane). Pour ces biens fonciers les propriétaires de Vendargues payaient leur Taille et leur dîme à Mauguio. Pour le terroir de Vendargues et Meyrargues qui appartenait à la baronnie de Castries, la juridiction dépendait de la sénéchaussée de Montpellier.

Elevage : Principalement troupeaux de brebis (*las fedas*). Il y a 17 bergeries (*jasses*) en 1766 pour les 88 propriétaires fonciers de Vendargues ou il y a à cette époque 70 feux soit environ 350 habitants. Un document peut nous aider à évaluer le cheptel. C'est un état des agneaux, fait par un fermier du chapitre pour le paiement de la dîme. Soit en cinq années la naissance de **1103** agneaux sur le terroir de Vendargues.

année	Titre	Nom	agneaux	Dîme
1722	Sieur	Desfour	45	4,5
1722	berger	Fabre Michel	78	7,75
1722	Monsieur	Causse	20	2
1722	Sieur	Radier	25	2,5
1722	Baille de monsieur le	Marquis de Castries	90	9
1722	Sieur	Bonfil	40	4
		Total :	298	29,75
1723	Sieur	Bonfil	45	4,5
1723	Sieur	Desfour	53	5
1723	du nommé	Bailly	81	8
1723	Monsieur	Gleize	13	1
		Total :	192	18,5
1724	Michel	Fabre	60	6
1724	Sieur	Desfour	54	5
1724	Sieur	Bonfil	55	5,5
1724	du nommé	Bailly	50	5
		Total :	219	21,5
1725	Monsieur	Causse	23	2
1725	Sieur	Desfour	20	2
1725	du nommé	Bailly	32	3
1725	Sieur	Desfour	8	1
		Total :	83	8
1726	Monsieur	Causse	90	9
1726	Sieur	Bonfil	51	5
1726	et son	Berger	46	5,5
1726	Sieur	Desfour	80	8
1726	du nommé	Bailly	45	4,5
		Total :	312	32
		Total sur 5 ans	1103	

Les troupeaux sont mis au pâturage sur les vacants mais doivent respecter les *devois* et les réserves du marquis de Castries. Il y a de nombreux gardes terres à cette époque. Toutefois en ce qui concerne les garrigues, sauf le bois de Saint-Antoine, les habitants de Vendargues possèdent depuis toujours le droit de "*lignerage*" qui est le droit de faire du bois, de ramasser des champignons et de faire paître sur ces garrigues. La seule interdiction est de prélever de la terre ou des pierres. Les ovins étaient nommés bêtes à laine car élevés principalement pour leur toison qui était prélevée chaque année. Toutes fois, la viande de ces animaux était appréciée autant que leur fumier qui était indispensable comme engrais pour les cultures. Une fois cardée la laine était filée et tissée par les *fustaniers* qui confectionnaient les draps dits de futaine, typiques de la région de Montpellier, draps grossiers et de bon marché. Les troupeaux du village étaient regroupés pour partir chaque été en transhumance dans les Cévennes.

Le curé de Vendargues, bien que désigné pour s'occuper du spirituel c'est à dire des âmes de ses paroissiens, n'hésitait pas à s'occuper du temporel à l'avantage de ses supérieurs. Il était mis à contribution par ses employeurs, les chanoines du chapitre, décimateurs de Vendargues pour surveiller les fraudeurs. Ainsi le 8 août 1727 il répondait au syndic du chapitre pour lui rendre compte de la présence pendant deux années d'un berger sur la paroisse.

Monsieur

J'ay examiné l'état des agneaux que vous m'avez adressé qui me parait véritable, mais je trouve une erreur dans votre lettre, vous me marquez que led. Michel fabre Berger avoit maison ouverte dans votre paroisse que la même est faux; car il a esté pendant plusieurs ans et plus à Vendargues, il n'a changé de domicile que depuis la mort de Michel Berger, ainsi de ces cinq années il en a esté deux dans ma paroisse et les autres trois aux environs, vous me parlez encore d'un droit de pascouage pour les agneaux ou d'une quelq. ne les doivent pas, qu'il n'y a que le droit de paître qui y fait bien, si je vous suis d'être en quelque chose vous n'avez qu'à m'en donner plus j'en ferai de mon mieux

J'ay l'honneur d'être avec respect

Monsieur

a Vendargues, le 8. août
1727

Votre très humble & très obéissant
serviteur

J. B. de la Roche

"Monsieur, J'ai examiné l'état des agneaux que vous m'avez adressé qui me parait véritable, mais je trouve une erreur dans votre lettre. Vous me marquez que ledit

Michel Fabre berger avait maison ouverte dans une autre paroisse que la mienne cela est faux ; car il a resté pendant cinq ans et plus à Vendargues, il n'a changé de domicile que depuis la St-Michel dernier, ainsi de ces cinq années il en a resté deux dans ma paroisse et les autres trois aux environs, vous me parlez encore d'un droit de parraconage pour les agneaux on assure qu'ils ne les doivent pas, qu'il n'y a que le gros bétail qu'il y soit lié. Si je vous suis utile en quelque chose vous n'aurez qu'à m'ordonner, je ferai de mon mieux.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

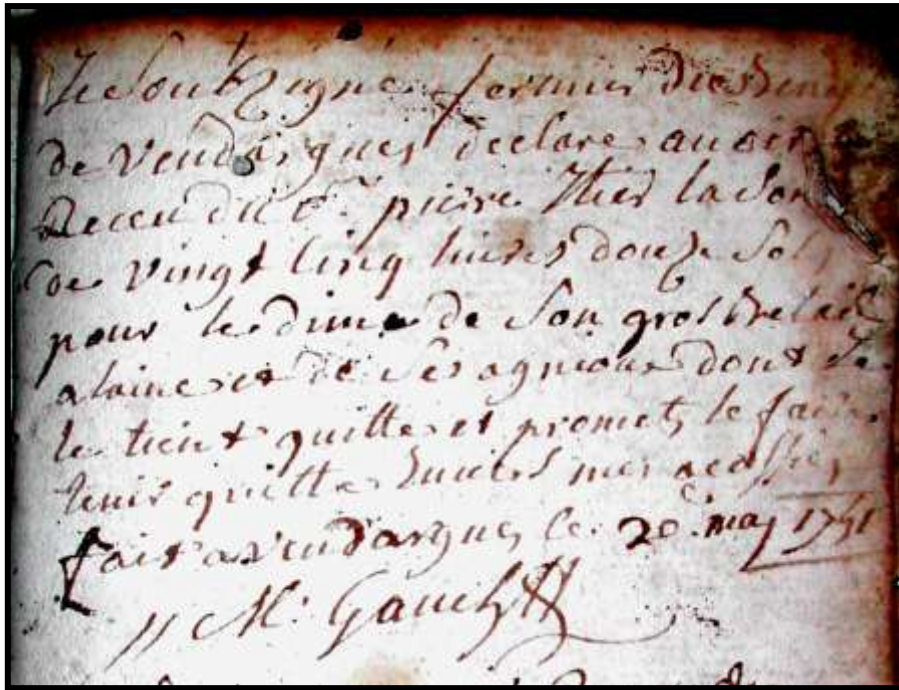
REBOUL Prestre. Vendargues le 8 août 1727''

Une jasse (bergerie) de Vendargues construite avant 1766 N° 174 du cadastre
(photo en 2006)

Bergerie de **Pierre Itier dit Bernard**, (*impasse St Roch*). Notez "lou cap de feda*" sur la voûte du linteau de porte. ***Cap de feda** = tête de brebis en Oc



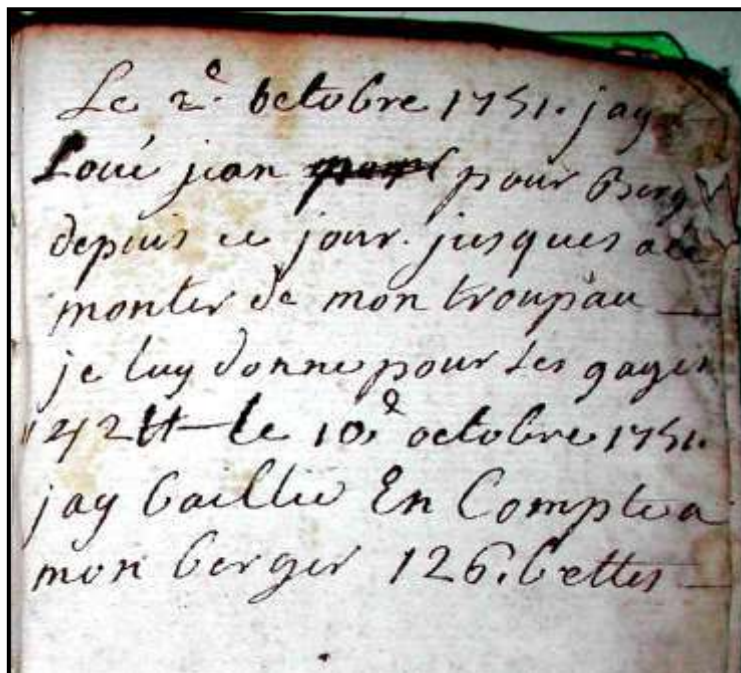
Dîme du gros bétail à laine et des agneaux de **Pierre Itier** en 1751



Je soussigné fermier du Bénéfice de Vendargues déclare avoir reçu du dit Pierre Itier la somme de vingt cinq livres douze sols pour les dîmes de son gros bétail à laine et de ses agneaux dont je le tiens quitte et promet le faire tenir quitte. Fait à Vendargues le 20. may 1751
M. Gauch

"Je soussigné fermier du Bénéfice de Vendargues déclare avoir reçu du dit Pierre Itier la somme de vingt cinq livres douze sols pour les dîmes de son gros bétail à laine et de ses agneaux dont je le tiens quitte et promet le faire tenir quitte. Fait à Vendargues le 20 mai 1751 signé M. Gauch"

Le berger en 1751



Le 2^e octobre 1751. j'ay
Loui Jean ~~pour~~ pour berger
depuis ce jour. jusques à
monter de mon troupeau
je luy donne pour les gages
124 2/3 le 10^e octobre 1751.
j'ay baillé En Compta
mon berger 126. Cettes

"Le 2 octobre 1751 j'ai loué Jean pour berger depuis ce jour jusque à ce monter de mon troupeau je lui donne pour les gages 142 livres tournois. Le 10 octobre 1751 J'ai baillé en compte à mon berger 126 bêtes."

En principe la descente des alpages des troupeaux se faisait chaque année le 27 septembre à la Saint Michel. Mais le berger Jean était engagé à partir du 2 octobre au 8 mai date de la montée aux alpages, par Pierre Itier, pour s'occuper de ses 126 bêtes à laine à Vendargues.

Litige de Monsieur Pierre CAUSSE, avec son berger. (1738, le 1er mai),

Pierre Causse, le fils héritier d'Antoine Causse, était en 1738 propriétaire du domaine du château de Meyrargues. Il habitait Montpellier ou il était professeur à l'université de droit mais il exploitait son domaine avec l'aide d'un maître valet nommé Joseph Sabatier. Sa propriété était composée d'olivettes et de champs ou il faisait des céréales mais plus particulièrement du fourrage et d'un grand patus composé de bois et pâturages entre la rivière du Salaison et Meyrargues. Sa principale activité agricole était l'élevage de bêtes à laine et il possédait deux troupeaux et deux bergeries. La première dans l'enceinte du château, la deuxième était située sous Meyrargues proche du chemin de Montpellier à Sommières, route de Castries (emplacement actuel du restaurant les Châtaigniers). Il avait plusieurs bergers qui menaient paître les troupeaux du maître auxquels ils mêlaient parfois quelques bêtes qu'ils possédaient en propre. Cette coutume de mélanger le troupeau du domestique au troupeau du maître n'allait pas sans quelques discordes et litiges. Voici ci-dessous la transcription du litige qui opposa en 1738 M. Pierre Causse propriétaire de Meyrargues à son berger.

"A Messieurs les officiers ordinaires du marquisat de Castries.

Supplie humblement M M. Pierre Causse conseiller du Roy professeur en la faculté de droit de l'université de Montpellier disant qu'il fut averti il y a environ trois semaines que le nommé Chapel de St-Bres son berger, "malversoit" dans la garde du troupeau de bétail à laine qui lui avait été confié et qui est à son domaine de Meyrargues, ce qui l'obligea de donner ordre à Joseph Sabatier son maître valet, d'aller le lendemain bon matin compter le dit troupeau et de l'examiner avec soins, lequel s'étant transporté à la bergerie il trouva en vérifiant le troupeau une méchante bête, marquée récemment aux oreilles de la marque du suppliant, sans être marquée avec la poix, ce qui fut vérifié tant par ledit Sabatier, que par le dit Vidal, second berger, en présence dudit Chapel, lequel fut forcé de convenir que cette bête n'appartenait pas au suppliant. Le soir même et au commencement de la nuit, malgré l'opposition dudit Sabatier, ledit Chapel enleva la bête pour en dérober la connaissance, et vouloir le lendemain enlever les bêtes à laines qu'il avait en son particulier dans le troupeau du suppliant, de quoi il fut encore empêché par ledit Sabatier, ce qui ne fait pas douter que ledit Chapel ne voulait substituer cette méchante bête à la place d'une bonne. Le suppliant étant été informé de tout ce dessus il se transporta le lendemain au lieu en Meyrargues, et le congédia. Depuis lequel temps ledit Chapel s'est avisé et s'avise tous les jours de menacer les autres bergers du suppliant, qu'il les assassinera, ou les fera assassiner, lesquels en sont si épouvantés qu'ils veulent tous quitter son service ce qui l'exposerait à n'avoir plus

de gardiens, et en la perte de son troupeau, mais comme pareilles entreprises commises à la campagne et par un domestique méritent une sévère punition, le suppliant voudrait en faire informer pour être, sur l'information, taxé décret de prise au corps contre ledit Chapel en le procès à lui faire ci parfait suivant l'ordonnance aux qu'elles suis réponse la preuve de ce dessus. Il vous plaira Messieurs, ordonner que le suppliant vous administrera témoins avec dépens à faire et bien."

(Relevés de justice ordinaire du marquisat de Castries, Archives Départementales de l'Hérault)

Les propriétaires terriens les plus importants de Vendargues en 1766

Les superficies en *sétéérées* (orthographié **sesterées** sur le compoix), quartons et dextres sont ici converties en hectares. La *sétéérée* ou **sesterée** est la surface de terre qu'on peut ensemer avec 1 *sétier* de blé (48,92 litres) elle vaut à Vendargues comme dans les villages voisins **19 ares,99** qu'on peut arrondir à **20 ares**. Il faut savoir que sous l'ancien régime, les mesures variaient d'un village à l'autre. Sur le compoix, la canne carré est dite composée de 64 pans, soit 8 pans sur 8 pans. Le pan valait **24,84 centimètres**, La canne de 8 pans valait **1,9872 mètre**. La surface d'une canne carrée devait donc valoir **3,95 m²**.

Le Chanoine Pierre-Hilaire Causse, qui devint en 1768 le recteur de la faculté de droit de Montpellier, héritier de Pierre Causse, était le plus grand propriétaire terrien sous Louis XV, habitant le château de Meyrargues, il possédait un grand bois, composé en devois et pâturages, de 260 séterées soit 52 hectares situé entre Salaison et Meyrargues ce qui explique ses 80,77 hectares de propriété.

Sur ces 86 propriétaires, tous possédant maison à Vendargues, 15 propriétaires ont plus de 10 hectares, 13 ont plus de 5 hectares, le reste se partage des parcelles de plus en plus petites. On estime qu'à cette époque, une propriété de moins de 5 hectares ne suffit pas pour nourrir une famille. Le propriétaire doit avoir d'autres revenus. Soit il se loue à la journée comme travailleur ou domestique, soit il fait le métier de traceur de pierre, soit il exerce un métier d'artisan.

Prénom	Nom	Hectares, la Séteré = 19,99 ares
Mr	le chanoine Causse	80,77
Mr	Le Marquis de Castries	27,24
Catherine	Planiol	20,00
Mr	Dejonquieres	18,71
Ss Pierre	Maldeigner	17,43
Paul	Pagés	17,16
Thereze	Bonfil	15,82

André	Dusfour	13,83
Jacques	Boulét	13,76
Jacques	Matte	13,42
Mr	Durand	12,96
Mr	Querelle	12,82
Estienne	Gleise	11,72
Michel	Gauch	11,24
Pierre	Teullon	10,18
Fulcrand	Ytier	9,55
Demoiselle Elizabeth	Rouquette	9,07
Jean	Clarét	8,74
Pierre	Gleize	8,73
Jean	Dides	8,29
Antoine	Ytier dit Bernard	7,43
Jean	Querelle de Meyrargues	7,41
Jean	Mingaud	6,93
Jacques	Querelle	6,82
Noël	Yrles	6,69
Benjamin	Radier	6,52
Jean	Berthezene	6,23
Mr	Desandrieux	6,18
Jean	Bergeon	5,71
Pierre	Bafil	5,12
Barthelemy	Causse	5,09
François	Querelle	5,07
Pierre	Berthezene dit la Ramée	4,64
Pierre	Ytier	4,51
Jean	Gauch	4,48
Jacques	Cauvas	4,22
Jean	Baudouin	4,03
François	Nadal	3,96
Louis	Dumois	3,53
Claude	Ytier	3,47
Pierre	Marioge	3,38
Jean	Teullon aîné	3,38

Ysaac	Aussorgues	3,30
Pierre	Bruguiere	3,25
Jacques	Granier	2,97
Vve Estienne	Courét	2,75
François	Curét de Castries	2,71
Charles	Ytier	2,62
Fulcrand	Nadal	2,40
la Vve du grand	Ytier	2,39
Joseph	Imbert	2,37
Barthelemy	Durand	2,29
Vve de Pierre	Ytier dit Jean Marie	2,26
Pierre	Berthezene Traçeur	2,21
Jean	Cauvas	2,21
Jean	Berthezene Greffier	2,19
Barthelemy	Bonneau	2,07
Laurens	Durand	2,02
Jacques	Baudouin	1,89
Jean	Faucher	1,87
Jean	Gout	1,85
Jean	Granier	1,83
Jacques	Dumois	1,80
François	Roussét	1,75
le Chapitre	St Pierre de Montpellier	1,65
Antoine	Ytier dit charron	1,65
la Vve	Vincent	1,65
la Vve	Coudounion	1,62
Fulcrand	Chazel	1,62
la Vve de Jacques	Crouzat	1,51
Pierre	Berthezene dit le prieur	1,29
Antoine	Esteve	1,26
Jean	Tuffery	1,20
Jean	Gouvert	1,14
Jacques	Azemar	1,07
Mr	Le curé	1,06
Pierre	Souly	0,93

Mathieu	Dides		0,90
Jean	Limagne		0,78
André	Castel		0,75
Jacques	Pinede		0,73
Vve François	Yrles		0,68
Antoine	Frezat		0,59
Jean	Gaubert		0,53
Estienne	Cairé		0,48
Antoine	Ytier		0,35
	Total =		530,60

Le Foncier du plus gros propriétaire de Vendargues en 1766.

Quartier	Article N°	NOM	Titre	Désignation	Sestérées	Quartons	Dexes	ares	estimation	Livres	Sols	Deniers	Canes ²	estimation	Livres
Du Salezon	141	Causse	Chanoine	un bois, pâturage & devois	260	3	.	5212,39	11	3129
de las Carbonelles	47	Causse	Chanoine	un champ entouré d'oliviers	20	1	10	406,80	170	3459	10
des Orts	53	Causse	Chanoine	une condamine entourée d'oliviers	27,5	.	.	549,73	150	4150
du	952	Cau	Chanoine	une	2	.	2	40,3	9	18	3	8	.	.	.

grand Devès		sse		herme				8									
du Salezon	144	Causse	Chanoine	une jassée avec un petit terrain devant				0,00								50	9 310
de Meirargues	1002	Causse	Chanoine	une maison avec son cellier, écurie, paillère & cour				0,00								38	2 546
des Orts	56	Causse	Chanoine	Une maison Métaire, bassecour, cellier, remise pigeonnier, cazal, poulailler, terrasse & cour, château				0,00								75	3 357 4
des Parrans	8	Causse	Chanoine	une olivette	4		17	83,36	150	625	10						
du Salezon	143	Causse	Chanoine	une olivette	4,5		8	91,55	60	274	16						
de Massecamp	168	Causse	Chanoine	une olivette	1	1	8	26,59	100	133							
du Bigot	784	Causse	Chanoine	une olivette	1		18	23,59	60	70	16						
du Bigot	789	Causse	Chanoine	une olivette	3			59,97	72	228							
des Orts	115	Causse	Chanoine	une olivette appelée la vignasse	9,5		13	192,50	100	963							
des Orts	116	Causse	Chanoine	une olivette appelée lestaurede	5		14	102,75	110	544	16	11					
du Camp Banèire ou douzième	201	Causse	Chanoine	une pièce de terre entourée d'oliviers	2	1	21	49,18	110	270	12						

Château de Meyrargues Taille compoix 1766										
						1 canne² =	3,95 m²			
Quartier	Article	Prénom	Nom	Titre	Immeubles	Cannes²	m²	£/cannes²	Livres	
des Orts	56	Mr	Causse	Chanoine	Maison	23	90,85	20	470	
des Orts	56	Mr	Causse	Chanoine	Ecurie et paillère	44	173,8	20	0	
des Orts	56	Mr	Causse	Chanoine	Sellier	10,5	41,475	20	0	
des Orts	56	Mr	Causse	Chanoine	Remise	63	248,85	20	2350	
des Orts	56	Mr	Causse	Chanoine	Château	53	209,35	30	1500	
des Orts	56	Mr	Causse	Chanoine	Cazal	32	126,4	10	,	
des Orts	56	Mr	Causse	Chanoine	Volaitier	3	11,85	15	45	
des Orts	56	Mr	Causse	Chanoine	Cours et basse-cour	110	434,5	20 sols	110	
des Orts	56	Mr	Causse	Chanoine	Jardin	40	158	25 sols	50	
des Orts	56	Mr	Causse	Chanoine	Terrasse	54	213,3	8	430	
des Orts	56	Mr	Causse	Chanoine	Pigeonnier	,	,		,	
						Total	1708,375	,	4955	Livres tournois
						après déduction d'un tiers :	,		3303	Livres tournois

Pour son foncier non bâti, le chanoine Pierre-Hilaire Causse, recteur de la faculté de droit de Montpellier, avait des biens estimés à **22 225** livres, 2 sols et 7 deniers. Pour son foncier bâti, pour le château de Meyrargues avec sa métairie, deux maisons, et une bergerie le chanoine Causse avait des biens estimés à : **4 430 Livres**. Ce qui lui faisait un total de **26 655** livres 2 sols et 2 deniers . Théoriquement d'après ce compoix l'allivrement devrait être de 4 sols 2 deniers par 100 livres de valeur estimée, mais cet allivrement n'a aucune valeur absolue, il ne sert qu'à fixer la valeur respective des biens qui en sont l'objet, en sorte que la valeur absolue des fonds est non seulement différente dans les différentes tables et compoix des différentes communautés d'un même diocèse, mais encore que dans une même communauté, il varie chaque année dans le rôle de la taille, suivant la force des impositions qui doivent être réparties et levées sur les biens fonds de cette communauté.

Dans le Languedoc les nobles et le clergé n'étaient pas exempt de la taille.

Ne pas pouvoir payer la taille exposait les propriétaires fonciers à de sévères poursuites. Tous les propriétaires faisaient leur possible pour s'acquitter de leur imposition quitte à s'endetter. Les années noires, de disettes, les notables de Vendargues avançaient l'argent. Mais si le débiteur ne pouvait pas rembourser l'argent, ils remboursaient sur les terres mises en gage. C'est ainsi que certains s'enrichissaient et d'autres se ruinaient et devenaient progressivement métayer ou ouvriers agricoles journaliers des précédents.

Monnaies de l'ancien régime.

La Livre

La livre était une monnaie de compte. Il n'y avait pas de pièce de ce monnaie portant ce nom.

L'écu est aussi une monnaie de compte. Il vaut trois livres.



Ecu d'or

L'écu d'or est une pièce de monnaie qui vaut 60 sols.

La livre tournois se subdivise en sols, et deniers.

- 1 livre tournois = 20 sols tournois
- 1 sol = 12 deniers tournois

Avec donc : 1 livre tournois = 240 deniers.



Sol 1767 frappé pour Louis XV

Louis d'or

C'est sous le règne de Louis XIII, en 1640, que naît le louis d'or. Cette pièce émise initialement pour une valeur de 10 livres tournois, va devenir pour longtemps la monnaie française de référence. On continue à frapper des écus d'or jusqu'en 1654 mais, par la suite, la dénomination écu est réservée à des monnaies d'argent.



Louis d'or (LouisXIV)

Il est difficile de donner une valeur actuelle à une monnaie de plus de trois siècles mais, pour pouvoir se faire une idée des prix de l'époque, les historiens donnent à la livre tournois une valeur moyenne de 8 euros de 2006. La journée de travail se payait entre 4 et 6 livres en 1780.

Le Foncier de Fulcrand Ytier, un propriétaire moyen (ménager), environ 9 hectares.

Quartier	Article	Prénom	Nom	Désignation	Sétiérés	quartons	destrés	ares	£ par ses ter	Livres	Sols	Deniers	Cannes ²	£/cannes ²	Livres
de l'Amel lier	345	Fulcrand	Ytier	un jardin avec son puits	.	.	8,5	1,70	250	21	5
des Maisons	582bis	Fulcrand	Ytier	une herme	0,5	.	2	10,39	12	10	4	10	.	.	.
de Barefort	962	Fulcrand	Ytier	une maison, cellier au dessus, écurie, paillèr e remise, jasse & cour	.	.	.	0,00		.	.	.	26,5	20	840
du Salezon	161	Fulcrand	Ytier	une olivette	3	.	8	61,57	145	446	12
de Masscamp	167	Fulcrand	Ytier	une olivette	2	3	5	55,97	100	280
du Bigot	781	Fulcrand	Ytier	une olivette	1,5	.	18	33,58	65	109	4
du grand Devès	961	Fulcrand	Ytier	une olivette	3	3	11	77,16	40	150	8
du mas Reynardou cham	707	Fulcrand	Ytier	une olivette & herme	1	3	7	36,38	15	27	10

p de l'hopital																	
des Orts	71	Fulcrand	Ytier		une pièce terre, champ	.	.	10	2,00	160	9	12
des Orts	74	Fulcrand	Ytier		une pièce terre, champ	.	.	5	1,00	160	8
des Orts	98	Fulcrand	Ytier		une pièce terre, champ	.	.	5,5	1,10	160	8	16
des Orts	112	Fulcrand	Ytier		une pièce terre, champ	1,5	.	8	31,58	160	252	16
des Aires	122	Fulcrand	Ytier		une pièce terre, champ	.	.	20,5	4,10	120	24	12
du Crouzét	640	Fulcrand	Ytier		une pièce terre, champ	1	.	.	19,99	120	120
de Boubouissou	649	Fulcrand	Ytier		une pièce terre, champ	2	1	10	46,98	135	300	10
de Boubouissou	657	Fulcrand	Ytier		une pièce terre, champ	.	3	9	16,79	100	84
de Boubouissou	651	Fulcrand	Ytier		une pièce terre, champ & herme	1	.	7	21,39	120	128	8
du mas Reynard ou champ de l'hopital	706	Fulcrand	Ytier		une pièce terre, champ & vigne	1	.	21	24,19	80	96	16
de l'Amelier	344	Fulcrand	Ytier		une pièce terre, jardin	.	.	20	4,00	250	50
de Gram	440	Fulcrand	Ytier		une vigne	4	1	12	87,36	100	437

enous																	
de Gram enous	450	Fulcrand	Ytier	une vigne	1	.	4	20,79	20	20	16
de la Cado ule	506	Fulcrand	Ytier	une vigne	2,5	.	12,5	52,47	40	105
du mas Reyn ard ou cham p de l'hopit al	704	Fulcrand	Ytier	une vigne	1	1	1	25,19	75	94	10
de las Comb es du trou de notre Dame	718	Fulcrand	Ytier	une vigne	.	1	8	6,60	36	15	9	9
de las Barce lonnes	737	Fulcrand	Ytier	une vigne	5,5	.	9	111,74	40	220	12
de las Jasse s	913	Fulcrand	Ytier	une vigne	1	1	4	25,79	20	25	16
de la Rouir ede	1004	Fulcrand	Ytier	une vigne	1	.	2	20,39	50	51
des Arena sses	540	Fulcrand	Ytier	une vigne & une herm e	2	3	12	57,37	14	40	4
de la Rouir ede	1031	Fulcrand	Ytier	une vigne & une herm e	3	.	5	60,97	12	36	12	1
.	.	.	.	Total	.	.	.	918,54		3134	212	20	840

Fulcrand Itier ou Ytier (1724-1802) marié avec Marie Radier possédait une maison dans le quartier Barefort et un jardin d'une surface de 1,7 are avec un puits dans le quartier de l'Amelier mais attenant à une petite pièce de terre avec jardin de 4 ares dans ce même quartier. Ses terres et vignes étaient de surface modeste sauf une vigne au quartier de las Barcelonnes qui fait plus d'un hectare.

Son beau père Benjamin Radier possédait 6,52 hectares et sa belle mère, Thérèse née Bonfil, avait 15,82 hectares venant de ses parents.

En **1766 Fulcrand Itier** possédait 9 hectares 18 ares de terres estimées à 3 144 livres 13 sols 18 deniers plus une maison estimée à 840 livres soit un foncier estimé à **3984 £ au total**. C'est lui le fameux **Itier dit Nicot** à l'origine de l'affaire de la robe des moissonneurs qui se termina en procès au parlement de Toulouse.

En **1782** soit 16 années plus tard il payait :

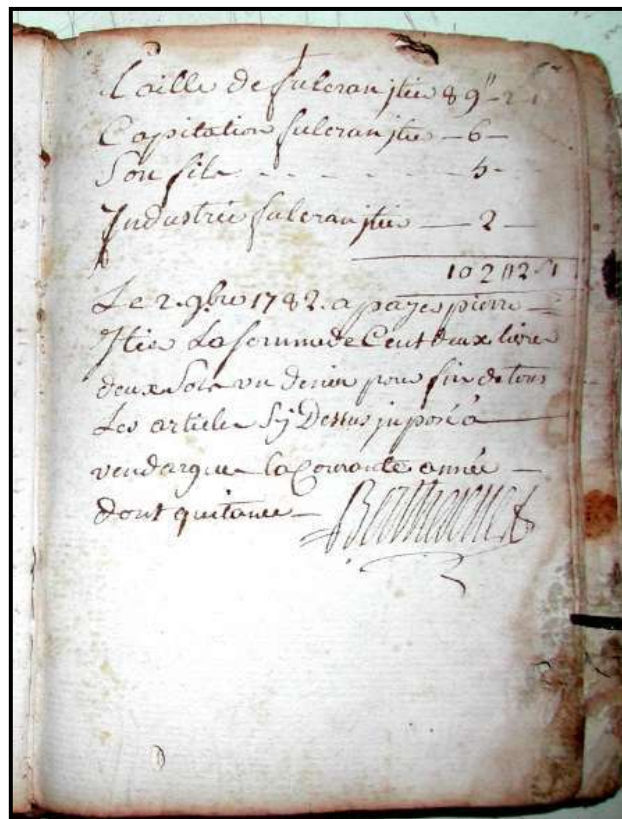
89 livres 2 sols 1 denier pour sa taille.

6 livres pour sa capitation (impôt sur la personne mis en service en 1702 à cause de la guerre de succession d'Espagne)

5 livres pour la capitation de son fils Pierre Benjamin

2 livres pour son industrie (autre impôt de l'époque)

Soit un total de 102 livres, deux sols et 1 denier payés par son fils Pierre Benjamin qui reprend la propriété.



Pierre Benjamin Itier son fils.

En **1782 Pierre Benjamin Itier** payait chaque mois **12 livres** pour la mise en nourrice de sa fille Marguerite, sa femme Marie Curet étant morte en couches.

En **1782 Pierre Benjamin Itier** se faisait payer par Monsieur Dumois, **4 livres** le voyage de luzerne, **5 livres** le voyage de gerbes entre Vendargues et Mauguio, et **3 livres** pour le charroi de trois tonneaux de vin à Notre Dame.

En **1783** il se faisait payer par Joseph Gleize "Traceur" de pierres (carrier) **4 livres** le transport de pierres et **6 livres** le labour d'une olivette.

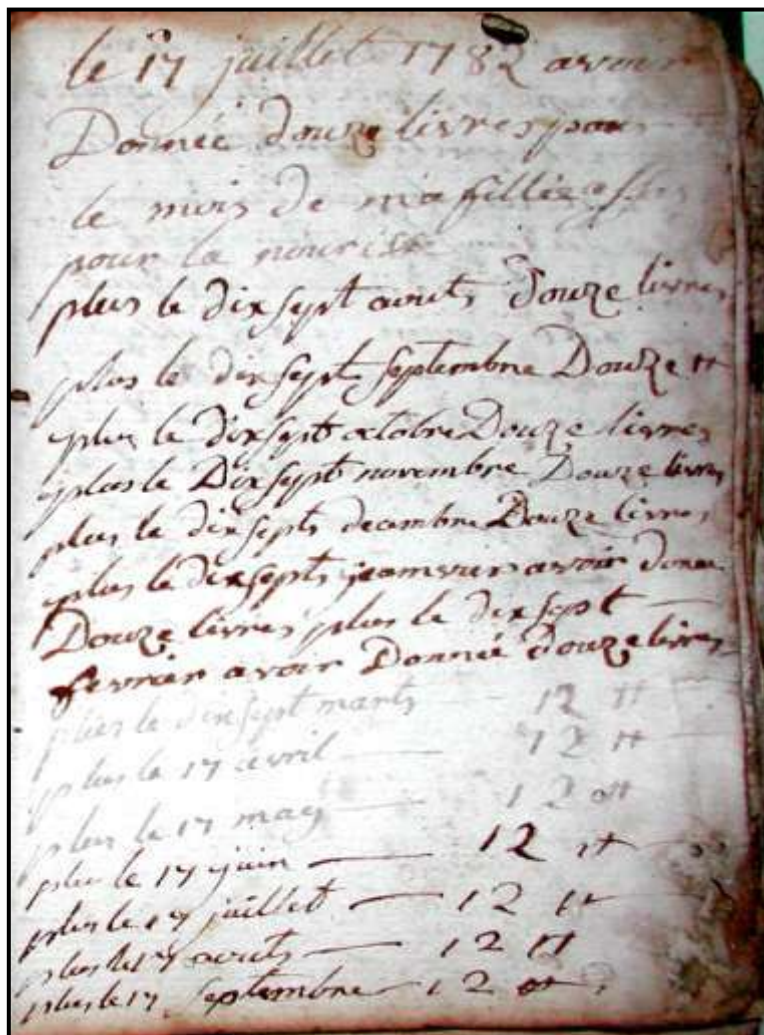
Il avait été marié trois fois car veuf deux fois :

1 - Marié une première fois en 1779 avec **Catherine Itier**, décédée d'une maladie contagieuse avec l'enfant quelle portait le 22 août 1779.

2 - Marié une deuxième fois le 28 janvier 1782 avec **Marie Curét**, morte en couches le 13 juillet 1782, sa fille **Marguerite** survivante, baptisée le 14 juillet 1782 fut mise le 17 juillet 1782 en nourrice.

3 - Marié pour la troisième fois le 4 février 1788 avec **Marguerite Cauvas** dont il eut deux fils, Pierre Jacques né le 4 décembre 1789 et Jean né le 9 juillet 1791, malheureusement décédé 18 jours après sa naissance.

Le 17 juillet 1782 mise en nourrice de Marguerite Itier



"Le 17 de Juillet 1782 avoir donné 12 livres pour le mois de ma fille pour la nourrice"

avoir arrêté compte avec
 madame mugnier dont nous nous
 tenons respectivement quittes
 de tout compte tant du labourage
 que du compte de son mari du
 camde ou des médecines qu'il
 m'a fait donner avec elle présente
 quand nous l'avons arrêté tout
 jusqu'à ce jourd'hui fait à
 Vendargues le premier mars
 1783 Itier Dagnelle

*"Avoir arrêté compte avec Madame Mugnier dont nous nous tenons respectivement
 quittes de tout compte tant du labourage que du compte de son mari du camde ou
 des médecines qu'il m'a fait donner, avec elle présente quand nous l'avons arrêté
 tout jusque à ce jourd'hui fait à Vendargues le premier mars 1783 signé : Itier
 Dagnelle"*

Monsieur Louis Alexandre **Mugnier** était le chirurgien de Vendargues. Il faisait office
 de médecin, infirmier et pharmacien. Il venait de décéder le 27 mai 1782 deux mois
 avant la femme de Pierre Itier qu'il avait soigné pendant sa grossesse.

Le quinze décembre 1788 ==
 avoir achete une meulle
 a Jacke juifs ==
 la somme de vingt cinq louis d'or
 et un cheval
 Itier De l'âge de
 cinq ans

*"Le quinze décembre 1788 === avoir acheté une meule à Jacke juifs ===== la somme de
 vingt cinq louis d'or et un cheval de l'âge de cinq ans signé Itier =="*

Pierre Benjamin Itier fut agent municipal du 15 Ventose An VI au 19 brumaire an IX, Jean-Jacques Dides étant le maire de la commune. Il fit construire, sur les ruines du prieuré, sa maison où fut trouvé dans les combles son petit carnet qui m'a permis de reconstituer son histoire.

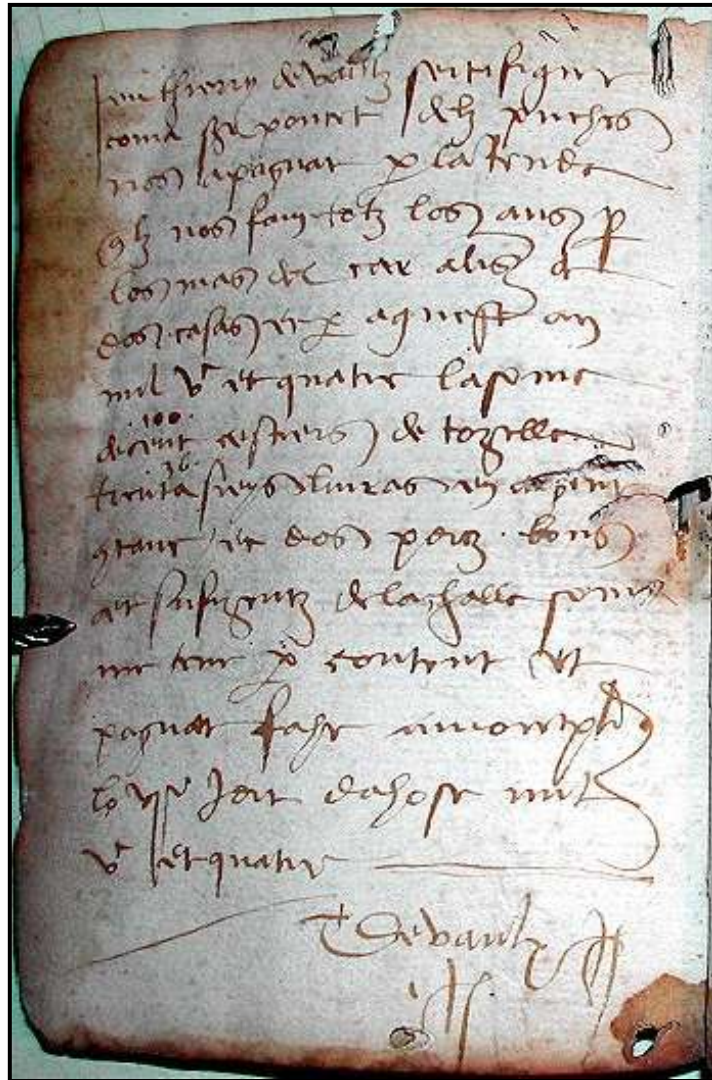
Le langage, le parlé et l'écrit à Vendargues sous l'ancien régime.

Pour le parlé, il est évident qu'on n'a aucun enregistrement de l'époque mais par contre l'écrit, reflet du parlé, peut nous donner quelques indications.

En ce qui concerne les écrits les plus anciens, c'est le latin, langue des notaires et des érudits qui est utilisé (peu de chose à voir avec le latin scolaire. Ce serait plutôt un latin dit de cuisine...). Des témoignages nous indiquent qu'entre gens d'une même confrérie ou métier on n'hésite pas à se parler en latin pour se donner plus d'importance. C'est le cas des docteurs en médecine, des apothicaires, notaires et avocats. Pour le peuple des artisans et des gens de mécanique, c'est un patois technique tiré du métier, mélangé d'occitan et de français. Pour tout le peuple paysan, c'est l'occitan dit "*le patois*" variant dans ses formes d'une région à l'autre, d'un village à l'autre. Toutes fois, il serait inconvenant de croire nos ancêtres arriérés, car l'occitan parlé avec ses variantes au sud de la Loire, depuis la Catalogne aux pays sous Alps de l'Italie, était une langue bien plus riches en nuances en nombre de mots que le français. Sa disparition partielle chez certaines couches de la population s'explique par les efforts du pouvoir central pour uniformiser langage et pensée sur l'ensemble du territoire composant le Royaume de France. Les Lieutenants Généraux, Intendants, et Gouverneurs du Languedoc et de Provence étaient tous des nobles venus du nord de la France, nommés à ce poste par les différents rois de France.

Jusqu'à François Ier, les actes notariés étaient écrits en latin, les actes d'huissiers et écrits courants étaient rédigés dans un mélange de latin et d'occitan qui diffère quelque peu de l'occitan d'école enseigné de nos jours. On le nomme occitan médiéval, mais certains actes comportent déjà quelques mots de français.

Voilà un exemple datant de 1504, règne de Louis XII (1498-1515), tiré d'un carnet trouvé à Vendargues



La transcription lignes par lignes

- 1-Ieu Thierry de Vaulx sousignat
- 2-coma S[enher] Ponset dez pueches
- 3-nos a paguar p[er] la rendo
- 4-quetz nos fan totz los anos p[er]
- 5-los mas de caro alias de
- 6-dos casas et p[er] aquest an
- 7-mil cinq cent et quatre la somo
- 8-de cent "100" setiers de tozello

9-trenta six "36" livras en argent

10-[comp]tant et dos porcs bons et

11- sufisenz de la quallo somo me tene p[er] content et

12-paguar Fatch a Montpellier

13-lo Vi jour dagost mil

14-Vc et quatro

15-*signé* : Devaulx

Traduction : "Moi, Thierry Devaulx soussigné, comme le Sieur Ponset des puehs nous a payé pour la rente qu'il nous fait tous les ans du mas du char, alias des deux maisons, et pour cette année, an mille cinq cent quatre, la somme de cent sétiers de touzelle et trente six livres en argent comptant et deux porcs bons et suffisants, de la quelle somme, [je] me tiens satisfait et payé.. Fait à Montpellier le 6eme jour d'août 1504... signé Devaulx "

Le Sétier vaut 48,20 litres comme mesure de grains. La Touzelle est un blé de haute qualité qui donne une farine blanche et fine.

On notera que sur ce reçu, vieux de cinq siècles, le mas dont ce **Ponset des puechs** est le fermier à rente est un mas nommé "**de car alias des dos casas**". J'ai longtemps cherché où était situé ce mas jusqu'au jour où je suis tombé sur un document qui donnait l'ancien nom de ce lieu "**Mansus de duabus casis**", 1289 cart. de Maguelone, F206, de Casae qui veut dire cabane ou chaumière. Le mas de Doscarres ou Doscare, situé entre Saint-Aunès et Le-Crès sur un point élevé qu'on nommait "*lou puech Sant Peyre*", s'appelait donc dans le langage courant de l'époque, qui était l'occitan médiéval, "*lou mas de dos casas*" ce qui veut dire en Français "le mas des **deux maisons**". Comme pour le mas d'Auroux de St Aunès qui s'appelait à ses débuts, Ozon puis Ozoux le son "z", consonne postnominale, s'est progressivement transformée en "r" ce qui donna Auroux et Doscares. Il semblerait que **Jean Thierry de Vaulx** (nobilis de Valibus sur d'autres actes en latin) en fut le propriétaire de 1499 à 1513 et Ponset des Puehs son fermier à rentes. Ce Thierry de Vaulx était-il de la famille de **Jean de Vaulx** notaire de Montpellier en 1550 ? On croyait que ce mas appartenait depuis 1400 à l'hôpital Saint-Lazare de Montpellier (maladrerie du pont de Castelnau), jusqu'en 1690 où on trouve un certain M. **François Ricard** qui le transmit en héritage à son fils qui le transmit lui aussi à son fils un autre François Ricard qui fut le beau-père de Monsieur Henry **de Baschy**, Marquis de Pignan en 1721. Ce dernier maria sa fille unique avec le Chevalier **de Roquefeuil** dont la famille maintiendra le nom à Doscares pendant 150 ans, avant que les successions par les femmes en fasse un bien du Comte **de Louvencourt**, dont la fille possède aujourd'hui ce domaine.

Pour en revenir à la langue, c'est donc le roi François Ier (1515-1547) avec son renforcement de la centralisation administrative qui décréta par l'ordonnance de Villers-Cotterêt (1539) que dorénavant la rédaction des écrits officiels, actes notariés y compris, serait pour tout le royaume, en français.

"Et afin qu'il n'y ait cause de doute sur l'intelligence des dit arrêts, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement, qu'il n'y ait, ni puisse y avoir aucune ambiguïté ou incertitude ni lieu à demander interprétation.

Et, pour ce que telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus esdits arrests, nous voulons d'oresnavent que tous les arrest, ensemble toutes autres procédures "soient" de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soient" de registres, enquestes, contrats, commissions, sentences, testaments, et autres quelconques, actes et exploits de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel françois et non autrement." (Archives départementales ARC 970-13)

A partir de ce moment, le français devenait la langue primordiale qu'il fallait à tout prix maîtriser si on voulait faire partie de la classe privilégiée de la société. Il était enseigné par les régents des écoles avec le calcul et l'éducation religieuse. Même nos petits paysans de Vendargues maîtrisaient les rudiments de la langue officielle, avec quelques fautes d'orthographe peut-être mais soyons très indulgents car l'école non obligatoire et la dureté de la vie pour les enfants de l'époque, ne leur permettait de suivre que peu de séances de lecture et d'écriture dans l'année. Peut-être, entre eux parlaient-ils le patois du pays, **en tout cas ils n'écrivaient pas en oc**, même pour des notes insignifiantes portées sur un carnet comme celle plus haut, sur le choix d'un berger, ou celle-ci dessous en date du **26 novembre 1781**, pour la note d'un labour d'une olivette, ou bien le nombre de transports de pierres faits pour le compte d'un carrier, avec leur valeur de salaire en livres tournois. Cette note de Benjamin Itier vieille de deux cent vingt cinq ans se suffit à elle même, inutile d'en donner la transcription.

1781 Compte du travail que j'ai fait pour Joseph Gleize, "Traceur" (Carrier)



Compte du travail que j'ai
fait pour Joseph Gleize Traceur
plus le vingt sixième jour du
mois de novembre 1781 j'ai
fait un jour de deux mailles
et le labour d'un arrier a charge
de labourer une olivette il m'en
a plus de il m'en a resté vingt fois
De paiement de pierre que j'ai
lui arrier charge 4 ll
plus le 23 décembre lui arrier charge
plus le deux janvier 1783 lui arrier
labourer l'olivette il m'en a 6 ll
plus le dix janvier lui arrier
charge 3 ll
plus arrier le 14 12 ll
plus le 14 janvier
labourer l'olivette 6 ll
plus le deux janvier 2 ll

Ce n'est qu'au 19^{ème} siècle que l'occitan fit un retour littéraire dans ses variantes fédérées par le Félibrige. Mistral pour la Provence, Rouquette pour le Languedoc pour ne citer que ces deux exemples. Vendargues comme bien des villages de la région eut son félibre, Paul Luc Sabatier, qui écrivait de beaux poèmes en patois. Mais les anciens habitants de Vendargues comme tous les villages autour de Montpellier étaient parfaits bilingues et s'ils utilisaient, entre eux, le patois pour resserrer leurs liens d'identité communautaire, ils utilisaient sans problème le français pour communiquer avec les "*estrangers*" de passage...

Les maisons sous l'ancien régime.

Les maisons de Vendargues sont à un ou deux étages sur une cave (*le cellier*), ou un rez-de-chaussée en voûte de pierre au sol de terre battue. Les *voûtains* sur poutres de chêne sont apparus après la révolution vers 1850. Le mode de calcul de la taille sur les maisons incite à occuper le minimum de surface au sol et d'élever des étages. Un escalier extérieur permet d'accéder à l'étage d'habitation pavé de bars de Vendargues, sortes de dalles taillées dans la pierre, étage d'habitation parfois partagé avec un grenier à foin (*la paillere*) au dessus d'un plafond fait de grossières planches de bois de pin, *le dit grenier rempli de foin servant d'isolation thermique*. Dans les riches maisons, les pièces sont grandes et hautes de plafond. Les voûtes du rez-de-chaussée ou l'on trouve le cellier le membre et la cuisine, sont en belles pierres de taille ouvragées avec nervures et à clef de voûte ornée. Les fenêtres sont grandes, à meneaux et bien ornées avec un vitrage de verres parfois en vitrail coloré. Dans les maisons les plus pauvres on vit à même le sol de terre battue et il n'y a pas de plafond. On vit directement sous les tuiles posées sur un lit de pare feuilles, les fenêtres sont simples et petites, vitrées d'une feuille de papier huilé, le linteau de pierre est parfois remplacé par une grosse poutre de chêne grossièrement équarri. Le foyer dans sa cheminée sert pour la cuisine et le chauffage, une grosse pile d'évier, une pierre taillée en provenance des carrières en calcaire gris le plus dense et le plus solide, sert d'évier avec une partie en un petit creux, ou la ménagère dépose des braises incandescentes pour faire mijoter le ragoût. Les maisons sont serrées les unes contre les autres et l'on passe de l'une à l'autre par une espèce de petit porche voûté qui sert de portail, la traverse. Les fermetures sont faites de panneaux de bois blanc ou de chêne maintenus ensembles par des ferrures, les serrures sont à un ou deux tours, simples ou à secrets. Dans la cour, le puits et une fosse, le "*cross*" à fumier, un *galigner* ou *volailier*, rarement un pigeonnier, bâtiment élevé en forme de tour, qui n'est autorisé qu'aux maisons des grands bourgeois ou des nobles. Un "*cazal*", bâtiment sommaire servant de remise ou on entrepose le matériel agricole, trinque, bigot, araire, reille, charrette et tombereau. On trouve huit loges à cochon à Vendargues en 1766. Comme il ne faut pas perdre la moindre parcelle de terrain, le sol devant la maison est utilisé soit en jardin pour les "*herbes*" du ménage, en champ à fourrage le "*fourrageal*" pour y garder l'âne ou la

mule, soit planté d'oliviers. Les oliviers sont partout, parfois plantés dans les vignes et même dans les champs de blés.

D'après les actes notariés des mutations et héritages ou les constats de saisies par huissiers, le mobilier est généralement assez sommaire, une armoire, un coffre, un ou deux lits avec paillasses ou matelas de laine cardée, draps de futaine grossiers ou draps et serviettes en étoffe de lin, richesse que l'on se transmet de générations en générations, peu de chaises mais plutôt des tabourets et des bancs de bois, les meubles en noyer sont rares et réservés aux riches bourgeois. Une table et quelques ustensiles de cuisine ou la poêle et le chaudron sur la crémaillère tiennent la meilleure place. Des couverts de métal blanc ou de bois et une vaisselle de terre cuite et d'étain. Un moulin qui sert à écraser un peu tout, blé, avoine, une auge à pétrir. Des jarres pour l'huile d'olive qui sert pour la cuisine et quand elle devient trop rance, pour l'éclairage dans le quinquet qu'on plante dans une fissure du mur. Au cellier, un ou deux petits tonneaux pour le vin, un grand coffre de bois où l'on conserve les grains, et un râtelier pour accrocher outils et harnachement de l'âne ou de la mule qui attend dans l'écurie.

A Vendargues, à cette époque, comme aux temps antiques, la vraie richesse se voit aux nombre de sèterées de terres labourables et aux nombre de têtes du troupeau de bêtes à laine. Peu importe le reste.

Maison Valentin rue du Teyron, entre l'impasse Castillon et impasse St Roch (J.M. Amelin 1822)



Cette maison unique en son genre fut remarquée par J.M. Amelin lors de son passage à Vendargues en 1824. Elle est encore visible presque identique.

"En parcourant le village, nous trouvons quelques détails pittoresques. D'abord la maison de M. VALENTIN, d'un goût peu commun et pittoresque ; nous trouvons plus loin une cour dont les bâtiments font bien, et une croix d'un goût tout à fait singulier : ce ne sont pas les seules choses que le dessinateur sera bien aise de rencontrer." J.M. Amelin Guide touristique du département de l'Hérault paru en 1827.

Amelin, né à Versailles en 1785 et mort à Paris en 1858 vint à Montpellier en 1816, il s'y maria y éleva ses enfants et fut toute sa vie active le professeur de topographie de l'Ecole du Génie Militaire de Montpellier. Il fit une abondance de croquis, dessins et aquarelles des villages, sites, et monuments de l'Hérault mais ne connut jamais la gloire. Seuls à ce jour quelques initiés sont en mesure d'honorer sa mémoire car son œuvre dort d'un sommeil profond mais justement protégé dans la réserve de la bibliothèque municipale de Montpellier. Son travail est, à l'exemple d'un véritable reportage, d'un intérêt prodigieux pour l'histoire des villages de notre département. C'est dans ce sens que ses dessins mériteraient à eux seuls une plus grande et plus libre diffusion dans une époque où la culture devient plus libre et plus accessible par le biais d'un média comme Internet...

L'Habitat à Vendargues sous Louis XV.

Les Maisons de Vendargues sous l'ancien régime (Compoix de 1766). Le N° est celui d'enregistrement sur le Compoix.

Quartier	N°	Nom	Prénom	Situation	métairie	Maison
des Parrans	1	Planiol	Catherine	.	.	.
du Salezon	13	Dejonquieres	.	.	1	.
de las Carbonelles	51	Querelles
des Orts	56	Causse	.	Chanoine	1	1
des Orts	61	Durand
des Clauses	279	Gauch	Michel	.	.	1
des Clauses	280	Cauvas	Jacques	.	.	.
des Clauses	281	Dides	Jean	.	.	1
des Clauses	282	Dides	Jean	.	.	.
des Clauses	283	Gleize	Estienne	.	.	1
des Clauses	284	Teulon	Pierre	.	.	1
des Clauses	285	Teulon	Pierre	.	.	.
des Clauses	286	Teulon	Pierre	.	.	.
des Clauses	287	Dides	Mathieu	.	.	1
des Clauses	288	Cauvas	Jacques	.	.	1
des Clauses	289	Crouzat	Jacques	.	.	1
des Clauses	290	Matte	Jacques	.	.	1
des Clauses	291	Goubert	Jean	.	.	1

des Clauses	292	Baudoin	Jacques	.	.	1
des Clauses	293	Souly	Pierre	.	.	1
des Clauses	294	Faucher	Jean	.	.	2
des Clauses	295	Marioge	Pierre	.	.	1
des Clauses	296	Crouzat	Jacques	veuve de	.	1
des Clauses	297	Claret	Jean	.	.	1
des Clauses	298	Maldeigner	Pierre	Ss	.	.
des Clauses	299	Ytier	Barthélémy	.	.	1
des Clauses	300	Berthézène	Pierre	.	.	1
des Clauses	301	Ytier	Antoine	dit Bernard	.	.
des Clauses	302	Ytier	Antoine	dit Bernard	.	1
des Clauses	303	Ytier	Antoine	dit Bernard	.	.
des Clauses	304	Imbert	Joseph	.	.	1
des Clauses	306	Imbert	Joseph	.	.	.
des Clauses	332	Teullon	Jean	aîné	.	1
des Clauses	333	Frezat	Antoine	.	.	1
des Clauses	334	Estève	Antoine	.	.	1
des Clauses	335	Castel	André	.	.	1
des Clauses	336	Querelle	François	.	.	1
des Clauses	337	Azemane	Jacques	.	.	1
des Clauses	338	Granier	Jean	.	.	1
des Clauses	339	Planiol	Catherine	Damoizelle	.	1
des Clauses	340	Pagès	Paul	.	.	1
des Clauses	341	Dusfour	André	.	.	1
des Clauses	342	Yrles	François	.	.	1
des Clauses	355	Vincent	Laurens	.	.	1
des Clauses	358	Dusfour	André	.	.	.
des Clauses	359	Ytier	Pierre	.	.	.
des Clauses	360	Bonneau	.	le nommé	.	1
du Chapitre	363	Pages	Jean	.	.	1
du Chapitre	366	Nadal	Fulcrand	.	.	.
du Chapitre	368	Berthézène	Pierre	Traçeur	.	1
du Chapitre	369	Dumas	Laurens	.	.	1
du Chapitre	370	Querelle	Jacques	.	.	1
du Chapitre	371	Querelle	Jacques	.	.	.

du Chapitre	372	Chapitre	St Pierre	de Montpellier	.	1
du Chapitre	373	Chapitre	St Pierre	de Montpellier	.	.
du Teiron	375	Durand	Barthélémy	.	.	1
du Teiron	376	Dumois	Louis	.	.	1
du Teiron	377	Claret	Jean	.	.	.
du Teiron	378	Teullon	Jacques	.	.	1
du Teiron	379	Coudounion	Vve	la veuve	.	1
du Teiron	380	Rousset	François	.	.	1
des Mazes	572	Mingaud	Jean	.	.	1
des Maisons	578	Bonfil	Thérèse	.	.	.
des Maisons	579	Granier	Jacques	.	.	1
des Maisons	580	Teullon	Jean	.	.	1
des Maisons	581	Ytier	Vve	Jean-Marie	.	1
des Maisons	582	Ytier	Claude	.	.	1
de l'enclos de Maldeigner	769	Gout	Jean	.	.	1
de l'enclos de Maldeigner	770	Plagniol	Catherine	.	.	1
de l'enclos de Maldeigner	771	Maldeigner	Pierre	.	.	1
de l'enclos de Maldeigner	772	Couret	Vve	.	.	1
de l'enclos de Maldeigner	773	Cauvas	Jean	.	.	1
de l'enclos de Maldeigner	774	Boulés	Jacques	.	.	1
de l'enclos de Maldeigner	775	Ytier	André	.	.	1
de l'enclos de Maldeigner	775bis	Raymond	Alexis	Maréchal	.	1
de l'enclos de Maldeigner	776	Gauch	Michel	.	.	1
de l'enclos de Maldeigner	777	Cairel	Estienne	.	.	1
de Barefort	962	Ytier	Fulcrand	.	.	1
de Barefort	963	Tullery	Jean	.	.	.

de Barefort	964	Yrles	Noël	.	.	1
de Barefort	965	Ytier	Charles	.	.	1
de Barefort	966	Radier	Jean	.	.	1
de Barefort	967	Radier	Jean	et A. Duffour	.	1
de Barefort	968	Duffour	André	.	.	1
de Barefort	969	Gleize	Pierre	.	.	1
de Barefort	970	Baffil	Pierre	.	.	1
de Barefort	971	Dumois	Jacques	.	.	1
de Barefort	972	Nadal	François	.	.	1
de Barefort	974	Baudoin	Jean	.	.	1
de Barefort	975	Aussargues	Isaac	.	.	1
de Barefort	976	Gauch	Jean	.	.	.
de Barefort	977	Gauch	Jean	.	.	1
de Barefort	978	Bertézène	Pierre	dit le premier	.	1
de la Chapelle	979	Curét	François	.	.	1
de la Chapelle	980	Causse	Barthélémy	.	.	1
de la Chapelle	981	Aussargues	Isaac	.	.	1
de la Chapelle	982	Durand	Pierre	.	.	1
de la Chapelle	983	Rouquette	Elisabeth	.	.	1
de la Chapelle	984	le Curé		.	.	1
de la Chapelle	985	Sabatier	Joseph	.	.	1
de la jasse de Dusfour	992	Berthézène	Jean	Greffier	.	1
de la jasse de Dusfour	993	Bergeon	Jean	.	.	1
de la jasse de Dusfour	994	Bergeon	Jean	.	.	1
de la jasse de Dusfour	996	Dusfour	André	.	.	.
de la jasse de Dusfour	997	Gauch	Jean	.	.	.
de Meyrargues	998	Durand	.	M.	.	1
de Meyrargues	999	Querelle	.	M.	.	1
de Meyrargues	1000	Querelle	Jean	.	.	1
de Meyrargues	1001	Radier	Benjamin	.	.	1

de Meyrargues	1002	Causse	.	Chanoine	.	1
.

En **1766 à Vendargues**, il y a : **1 château** (Meyrargues), une tour (Meyrargues), **2 métairies** et **88 maisons** dont 20 avec cellier au-dessous et 54 avec cellier séparé, 23 avec remise et 57 avec écurie, 3 avec Tinal (cuve à vin), 8 avec cour devant et 60 avec cour séparée, 5 cros à fumier, 41 paillères, **17 jasses** (bergeries), 4 bassecours et 6 galiniers (poulaillers), 8 loges à cochon, 7 jardins avec 3 puits, 3 pigeonniers, 1 boutique.

Une église, un cimetière, un presbytère, une maison commune, un four à pain banal, une place publique.

Sauf la métairie du château de Meyrargues (N° 56 Quartier des Orts) qui est estimée à 30 Livres la canne² pratiquement toutes les autres maisons de Vendargues sont estimées avec égalité à 20 Livres la canne².

Maison de Vendargues J.M Amelin 1820



Les constructions. Maisons d'habitation et bâtiments de Vendargues après la Révolution (la première matrice du foncier).

Le numéro de carte correspond au numéro de maison sur le **cadastre 1811**. L'imposition varie suivant la classe de la maison et est exprimé en livres tournois.

Lieu	N° Carte	N°	Nom	Activité	Classe	Imposition
Village	6	1	Chaurand Jean	.	5	18
Village	12	2	Berthézènes dit le bouchon	.	4	24
Village	13	3	Faucher Guillaume (cultivateur)	Cultivateur	6	12
Village	17	4	Gleize Pierre dit Jean le Grenadier	.	6	12
Village	18	5	Donzel Jean (veuve)	.	6	12
Village	19	6	Bruguiere Pierre	Cultivateur	6	12
Village	24	7	Theulon Antoine	.	7	6
Village	29	8	Irles Davis (veuve)	.	6	12
Village	30	9	Theulon Jean (veuve)	.	6	12
Village	31	10	Cayrel Paul (cultivateur)	Cultivateur	6	12
Village	32	11	Baudoin Jacques	.	9	10
Village	49	12	Cayrel Jean (cultivateur)	Cultivateur	7	6
Village	50	13	Pages Paul	.	6	12
Village	51	14	Berthézènes Jacques	.	9	18
Village	52	15	Durand Laurent (hoir)	.	6	12
Village	54	16	Querelle Jacques dit Muraille	.	9	18
Village	59	17	Itier Pierre Benjamin	.	6	12
Village	64	18	Berthézène Pierre (veuve)	.	4	24
Village	65	19	Claret Jean	.	4	24
Village	66	20	Richard Etienne (cultivateur)	Cultivateur	6	12
Village	71	21	Baunneau Bre (veuve)	.	6	12
Village	72	22	Marioge Pierre (fournier)	Fourrier	6	12
Village	73	23	Dides Jean jeune cultiv	Jeune cultivateur	9	18
Village	80	24	La Commune	four à pain		24
Village	81	25	Curet Fr (veuve)	.	6	12
Village	82	26	Causse Benjamin (cultivateur)	Cultivateur	5	18
Village	83	27	Gleize Jean (cordonnier)	Cordonnier	6	12
Village	84	28	Moulin Jean	Marechal	9	18

Village	85	29	Claret Jean	Maire	4	24
Village	86	30	Bessier Jean (veuve)	.	6	12
Village	87	31	Daussargues Paul	Cultivateur	7	6
Village	88	32	Gres Fulcrand	Cultivateur	6	12
Village	89	33	Querelle François	.	6	12
Village	91	34	Dumois Jacques	Propr	6	12
Village	92	35	Itier Pierre Benjamin	.	5	18
Village	93	36	Calage Jean (veuve)	.	6	12
Village	94	37	Calage Jean (veuve)	.	6	6
Village	95	38	Irles François	Cultivateur	9	18
Village	99	39	Baudouin Pierre (ainé)	.	7	6
Village	100	40	Baudouin Pierre (ainé)	.	6	12
Village	101	41	Daussargues Paul	.	6	12
Village	104	42	Berthézène André (prieur)	Prieur	6	12
Village	105	43	Gauch Jean	Cultivateur	6	12
Village	107	44	Daumon Antoine	.	6	12
Village	108	45	Desfour André	Charr	6	12
Village	110	46	Itier Charles	Propr	9	18
Village	113	47	Radier Paul dit Pages	.	4	24
Village	114	48	Desfour André	Charr	6	12
Village	116	49	Descan jean	le greffier	6	12
Village	123	50	Vincent Suzanne femme Bruguiere	.	6	12
Village	124	51	Vincent louis	Cultivateur	6	12
Village	126	52	Vincent Jean Simon	.	6	12
Village	130	53	Theulon Jean de la mission	.	5	18
Village	135	54	Delour Jean	.	6	12
Village	136	55	Robert André	.	4	24
Village	142	56	Courger Louis	.	6	12
Village	143	57	Fressac Gabriel	.	5	18
Village	144	58	Cayrel Antoine	.	6	12
Village	162	59	Itier Jean. dit Bernard	.	6	12
Village	163	60	Dides Jacques (ainé)	.	3	30
Village	164	61	Cauvas jean	Traçeur carrier	4	24
Village	165	62	Valentin Pascal	Cultivateur	4	24
Village	166	63	Gleize Jean dit le Grenadier	.	6	12

Village	167	64	Gleize Pascal	.	6	12
Village	169	65	Gleize Antoine Estienne	.	3	30
Village	170	66	Milhe Théodore	.	6	12
Village	174	67	Itier Pierre dit Bernard	.	6	12
Village	178	68	Claret Jacques	.	9	18
Village	179	69	Bergeon Laurent	.	7	6
Village	180	70	Bergeon Laurent	.	6	12
Village	181	71	Bonnet Jean dit Gauval	.	7	6
Village	183	72	Marioge Philippe	.	6	12
Village	184	73	Fillion Joseph	.	7	6
Village	185	74	Souly Pierre	.	7	6
Village	186	75	Wigoroski Nicolas	.	7	6
Village	187	76	Itier Charles	Propr	7	6
Village	191	77	Allut Benjamin	Cultivateur	4	24
Village	194	78	Martin-Portalès	negos. à Montpellier	2	90
Village	198	79	Daladouire François (1er Consul)	Charron	7	6
Village	199	80	Hermet Baptiste	.	6	12
Village	201	81	Itier Benjamin père	Cultivateur	6	12
Village	202	82	Daladouire François	Charron	3	18
Village	202	83	Daladouire François	four à pain	5	24
Village	203	84	Itier Pierre dit Pierrote	.	6	12
Village	206	85	Grenier (veuve)	.	7	6
Village	207	86	Dumond Antoine (veuve)	.	7	6
Village	208	87	Pastret Jean	Cultivateur	7	6
Village	211	88	Jean Louis	.	7	6
Village	212	89	Jaoul Raymond	Propr	6	12
Village	214	91	Boudet Pierre	Charron	5	18
Village	222	92	Chassefiere Jean	.	3	30
Village	223	93	Pages Jean	.	5	18
Village	224	94	Raymond Jean	Marechal	6	12
Village	225	95	Raymond Jean	Marechal	7	6
Village	226	96	Cayrel Jean	Cultivateur	5	18
Village	227	97	Delert Pierre	.	6	12
Village	230	98	Caussel Laurent	.	4	24
Village	231	99	Querelle Jean (cadet)	.	5	18

Village	232	100	Gouth Jean (veuve)	.	7	6
Village	233	101	Reybaud Jacques	.	5	18
Village	234	102	Cayrel Paul	Cultivateur	5	18
Village	237	103	Pages Blaise	.	7	6
Meyrargues	288		Chazelles Auguste de Chusclan	Jardin	.	.
Meyrargues	289		Chazelles Auguste de Chusclan	Jardin	.	.
Meyrargues	290		Chazelles Auguste de Chusclan	Bâti rural	.	.
Meyrargues	292		Chazelles Auguste de Chusclan	Bâti rural	.	.
Meyrargues	293		Chazelles Auguste de Chusclan	Bâti rural	.	.
Meyrargues	294		Chazelles Auguste de Chusclan	Maison	2	90
Meyrargues	295		Chazelles Auguste de Chusclan	Bâti rural	.	.
Meyrargues	296		Chazelles Auguste de Chusclan	herme	.	.
Meyrargues	297		Chazelles Auguste de Chusclan	herme	.	.
Meyrargues	277	4	Radier Fr Chr	.	4	24
Meyrargues	278	9	Raybaud fr	Propr	4	24
Meyrargues	280	6	Querelle Jean (cadet)	Cultivateur	4	24
Meyrargues	282	7	Radier Benjamin	.	4	24
Meyrargues	283	8	Dumois Jean	.	9	18
Lous Castagniés	368	10	Yrieux (hôtel Saint simon) Fr de Lansade	Hôtel	1	150
Lous Claouses	22	1	Raymond Jaoul puis (Baron Leroy)	.	7	6
Airas Vieyas	117	2	Abadie Bernard.	Chirurgien	9	18
Lous Orts	182	3	Gleize Antoine dit le Maire	Distillerie	9	10

Le Village après la révolution : 103 maisons, 2 fours à pain, une église un cimetière et un presbytère

Lous Claouses : 1 maisons

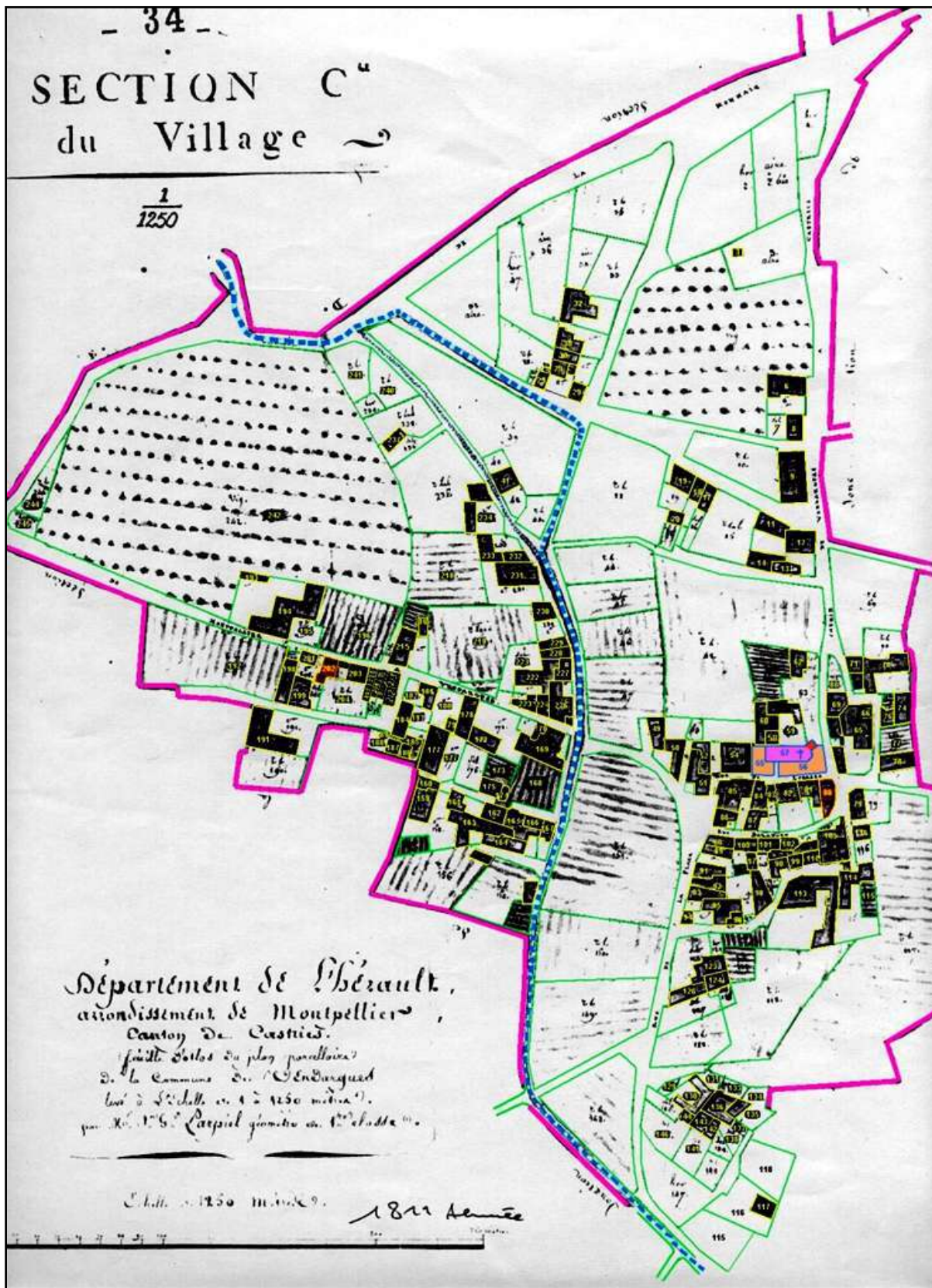
Meyrargues : 6 maisons

Las Airas Vieyas : 1 maison

Lous Orts : une fabrique d'eau de vie (le long du Teyron et de la N113 au niveau de la cave coopérative actuelle).

cadastre 1811

plan cadastral de Vendargues 1811 (Cadastre Napoléonien, archives départementales)



Les Quartiers du village :

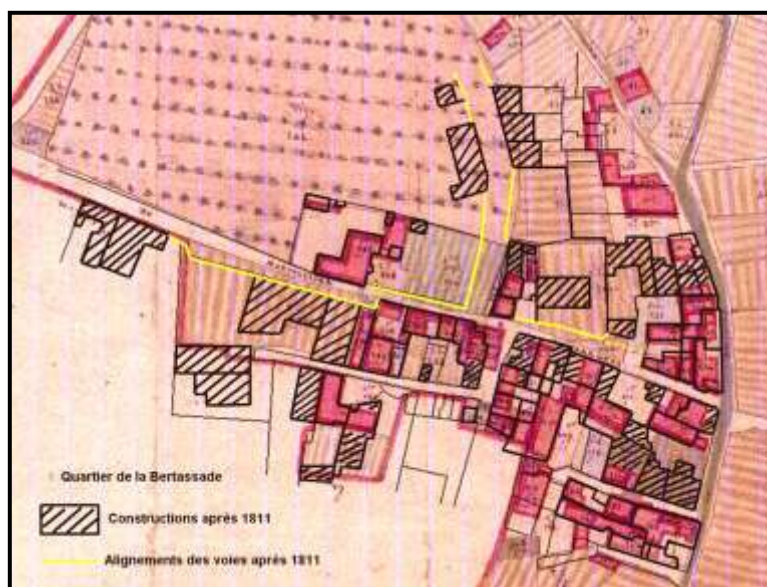


Emplacements des 101 maisons de Vendargues en 1811

Quartier de l'enclos de Maldeigner, Quartier de Clauses :

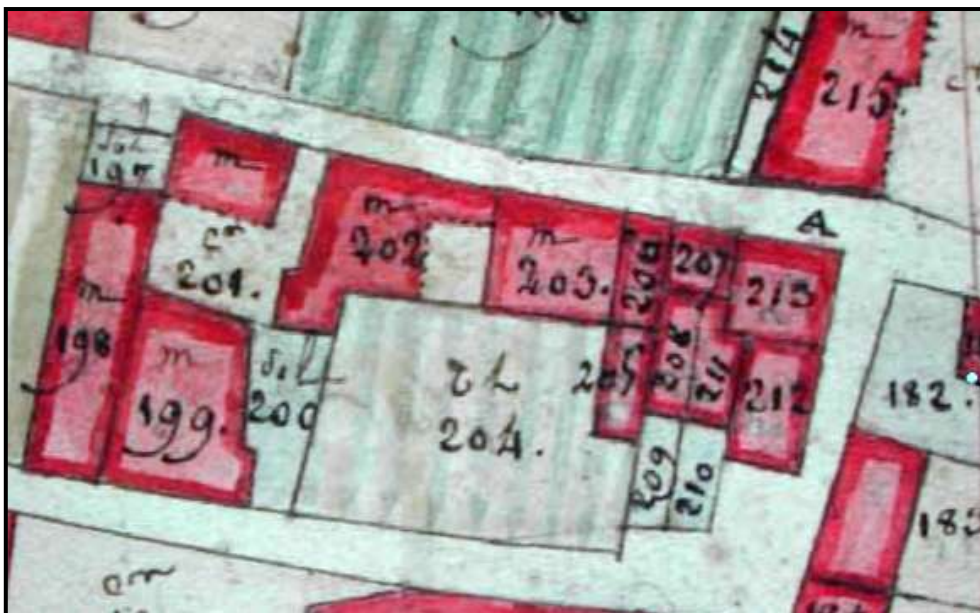
Le quartier de la Bertassade, nom qui vient de l'occitan "*bertas*" hautes herbes, broussaille, était inclus dans le quartier des Clauses et tout ce qui était au nord du chemin de Montpellier (rue de la Fontaine) s'appelait sous l'ancien régime "*Quartier de l'enclos de Maldeigner*"..

Le quartier de l'enclos de Maldeigner au centre du plan cadastral.



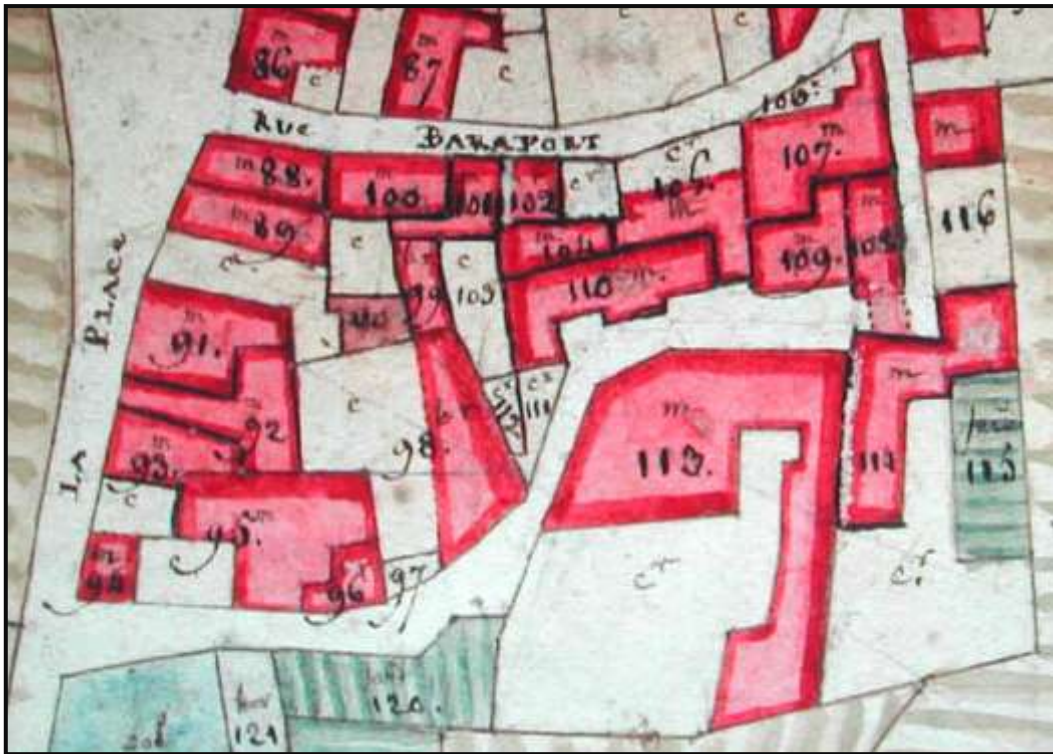
Le Sieur **Pierre Maldeigner** était propriétaire, en 1766, du "château" rue de la Fontaine. Cette grande ferme est décrite sur le Compoix de 1766 comme une maison, sellier au dessous, écurie, paillère, basse-cour et cour, remise, jardin avec cabinet et hangar & pigeonnier, le tout entouré d'un mur de trois mètres de hauteur qu'on appelait l'enclos de Maldeigner. Les surfaces mesurées en canne carrées correspondent à peu près à celles, cour, jardin et surface occupée au sol par la bâtisse, à celles d'aujourd'hui. Ce Pierre Maldeigner n'a laissé aucune trace sur les registres paroissiaux, (Baptême, Mariage, Sépulture) soit il était de religion réformée, soit il n'habitait pas sur sa propriété laissant le soin de ses affaires à un métayer. On notera que sur ce plan de 1811 le grand parc de l'école Saint-Joseph est une vigne. Sous Louis XV c'était une terre labourable qu'on devait ensemer en orge ou en blé. La château possédait déjà le préau ainsi que le cabinet et il avait une aile de plus ce qui lui donnait la forme d'un "W". Cette aile a été détruite après 1811 si l'on en croit ce cadastre.

Le bloc principal de maisons était situé dans le quartier des Clauses, entre l'actuelle rue de la Fontaine, la place du Louvre et l'impasse de la Bertassade ce bloc fut un des premiers quartier de Vendargues. En 1766 il y avait moins de maisons. Nous voyons sur le cadastre de 1811, ci-dessous, les maisons telles qu'elles étaient. Le N°202 était la maisons de François Daladouire, charron et qui était 1^{er} Consul de Vendargues en 1789. C'est dans cette maison que son gendre qui était boulanger fit construire, après la révolution, le four à pain qui vient d'être redécouvert sous l'enduit. Il y avait en 1811 un autre charron, Boudet Pierre de l'autre côté de la rue N° 215. On notera que les deux maisons N°212 et N°213 ont été rachetées par la commune en 1913 puis détruites pour agrandir la place devenue place du Louvre. Les propriétaires en 1913 étaient Radier Léopold et Berthezène Anselme en indivis pour l'une et Itier Jules pour l'autre. Mais en 1811 date de ce cadastre la maison N° 212 appartenait à Jaoul Raymond Bridier un Montpellierain qui en avait fait l'acquisition en 1798 aux enchères de la vente des biens religieux. En effet cette maison était notée servir d'école pour les filles. Elle avait été donnée en 1708 à la communauté par testament par une Mme Coste veuve Julian et Antoine Gleize, maire et Baille de Vendargues, avec l'accord de Teyssier, le curé de Vendargues, en avait fait la maison commune et l'école tenue par une religieuse.



Détail du bloc quartier des Clauses

Quartier de Barefort



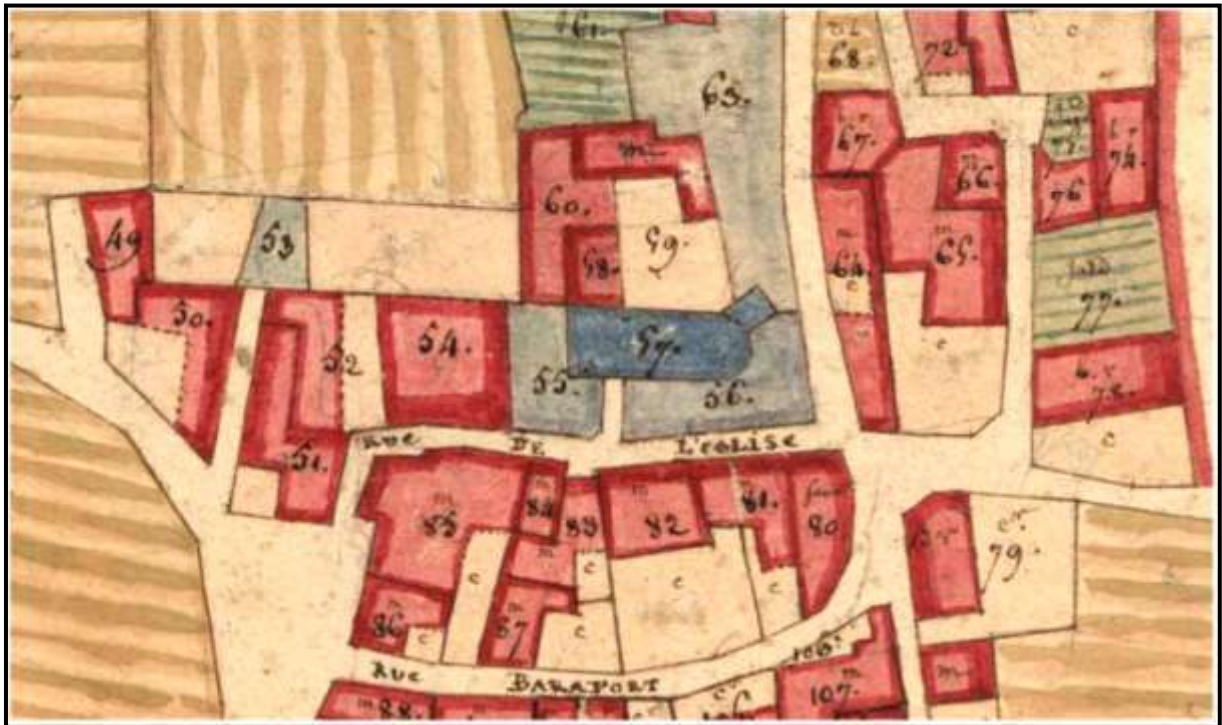
Datation du petit porche



Quartier du Chapitre :

Ce quartier comprenait l'église et son cimetière tout autour, le presbytère ainsi que la maison claustrale des chanoines du chapitre de la cathédrale Saint-Pierre de Montpellier. Ce quartier englobait le château de la maison Serre N°51 et 52, le parc public, la cour et la maison Bertrand N°54, la cour et la maison d'Abel Durand, ou se trouvaient l'écurie ainsi que le terrain des récentes constructions attenantes. Le prieuré devenu la ferme du Chapitre était l'ensemble N°59, 60,65. Le presbytère le N°58. La propriété N° 64,65,66 appartenait à Jean Claret en 1810 (famille de Jean-Jacques Claret, adjoint au maire pendant la révolution puis maire).

Quartier du Chapitre



Quartier de la Beune :

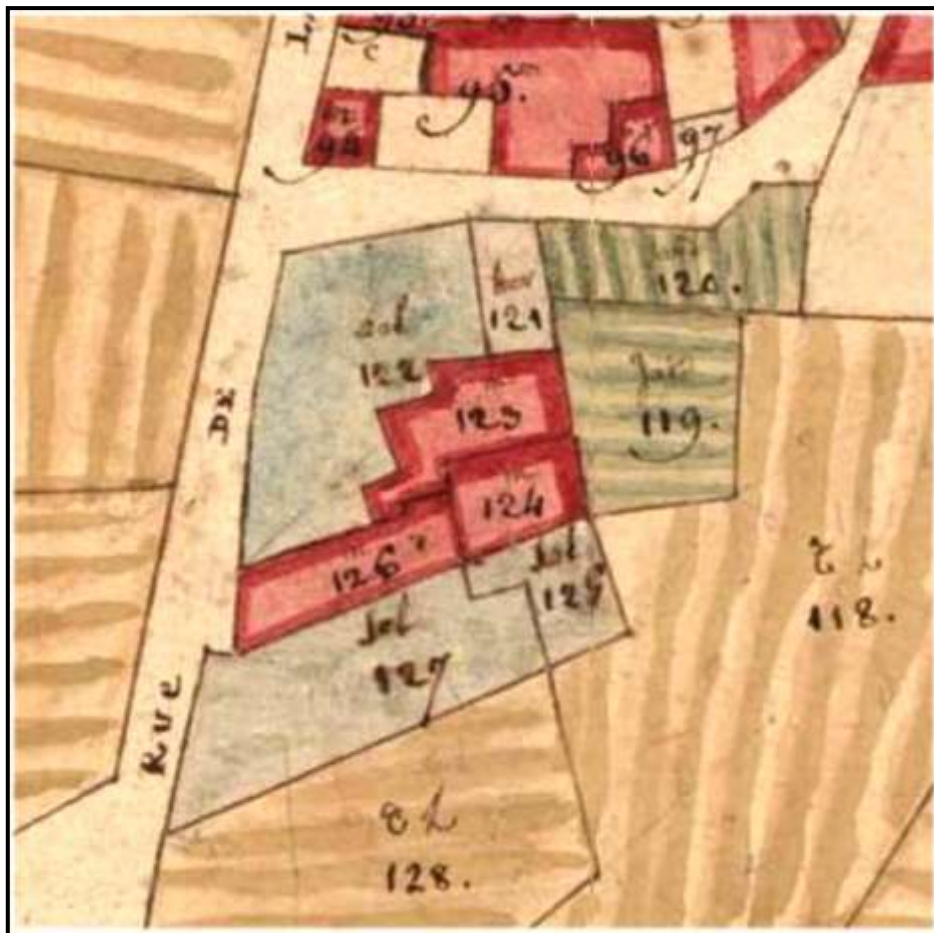
Quartier situé au sud du quartier Barefort . Aujourd'hui, le long de la rue du Général Berthézène à la hauteur de la coiffeuse. Constitué d'une maison appartenant à Laurens Vincent sous Louis XV (compoix 1766), elle était entourée de jardins et de terres labourables.

En 1762 le 28 mai, mariage de Catherine Planiol fille de Jean Planiol et de Jeanne Bonfil avec Jean Félix Vincent fils de Jean Vincent baille de Valgrenier.

En 1770 naissance de Jean Simon Vincent fils des précédents. C'est lui qui héritera de la maison N° 126

En 1810, il y avait un groupe de 3 maisons N° 123, 124, 126 toutes appartenant à des Vincent. En 2006 c'est un cabinet de dentistes.

Quartier de la Beune. Cadastre 1810



Matrice du foncier 1810, maisons de Vendargues

116.	119.	Descan J, J ^{ne} , greffier.	6,		12,	+
123.	50.	Vincent Pinaud femme Bruguier.	6,		12,	+
124.	51.	Vincent Louis cult ^r .	6.		12,	+
126.	52.	Vincent Jean Simon.	6.		12,	+
130.	53.	Choulon Jean de la mission	5,		18,	+
135.	54.	Delours Jean J.	6,		12,	+

Quartier des Clauses :

Quartier qui comportait un grand nombre de maisons au sud de l'actuelle rue de la fontaine, englobait les maisons depuis l'impasse Itier jusqu'à la Maison Gleize et passait derrière la Bertassade jusqu'à la route de Sommières à Montpellier. En 1810, la Maison N° 163 était la maison de Dides Jacques (famille du dernier Baille de Vendargues en 1789, élu maire au suffrage universel en 1791), la N° 174 maison en porche sur l'actuel impasse St-Roch était la maison de Pascal Valentin, La N° 178 celle de Claret Jacques et tout à côté, les N° 172, la cour N° 171, ainsi que la grosse Maison 169 avec le grand jardin 168 appartenaient à Gleize Estienne, fils d'Antoine Gleize le notaire qui fut Baille et Maire de Vendargues. On trouvera la description de cette maison sur le compoix de 1766, comprenant, maison, écurie, jasse, puits et pigeonnier.



Quartier du Teiron (Teyron) :

Englobait les maisons situées le long du Teyron depuis Nana (salon de coiffure Philippe) jusqu'à l'actuelle poste. On notera que le N°41 ancienne remise de Guille fut démolie et que l'actuel bureau de poste se trouve sur la terre labourable N° 43. Le Teyron par forte pluie descendait l'actuelle avenue de la Gare en reprenant son ancien lit.

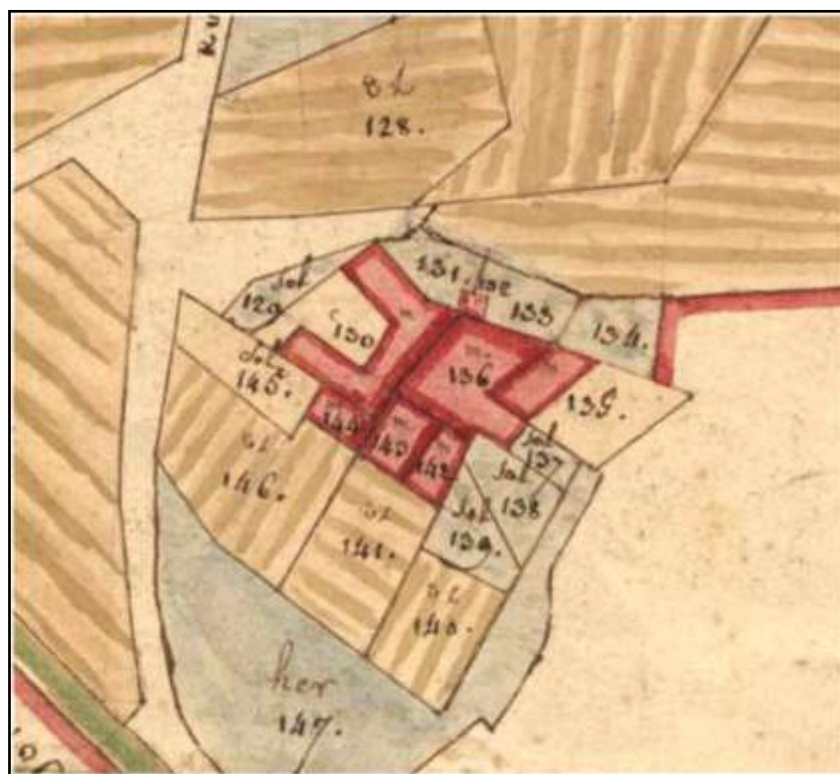
Quartier du Teyron.



Quartier de l'Amelier :

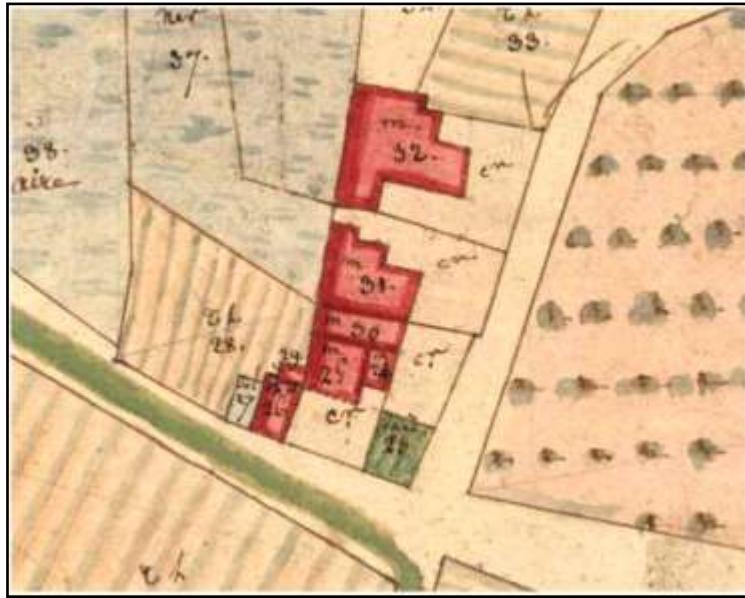
Quelques maisons et champs de l'actuelle impasse de l'amandier.

Quartier de l'Amelier



Quartier des Maisons :

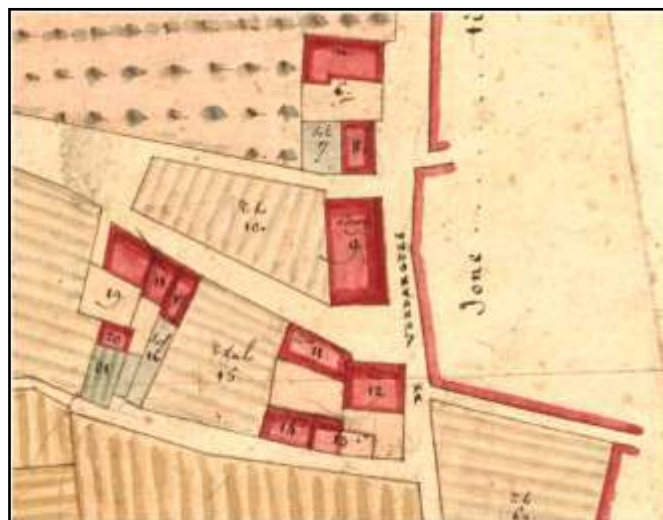
Quelques maisons le long de l'actuelle rue des Balances. Le petit jardin N° 10 deviendra une maison servant de four communal vers 1870. La maison N° 32 est aujourd'hui la maison Gallière. On notera l'absence de la grande "capitelle" en caïrons de Castries qui n'est pas aussi ancienne qu'on le croyait. Elle fut certainement construite après ce cadastre de 1811.



Quartier de la Jasse de Dusfour :

Contient en 1766, 4 maisons et 2 bergeries. C'est le quartier des Berthézène N° 14, 12 des Bergeon de Pierre Ytier. La Jasse de Dusfour N° 9 était il y a encore quelques années la bergerie de Claret, puis un atelier de confection (étaabliss. Manche) avant d'être détruite pour y faire un petit jardin et des places de parking. Entre les actuelles rues de la Cadoule et des bergeries, sur la terre labourable N° 10 à été construite une distillerie, à ce jour la propriété Ponse. La maison N° 12 est aujourd'hui la maison d'Aimé Charrière.

La Jasse de Dusfour N° 9



Quartier de Meyrargues :

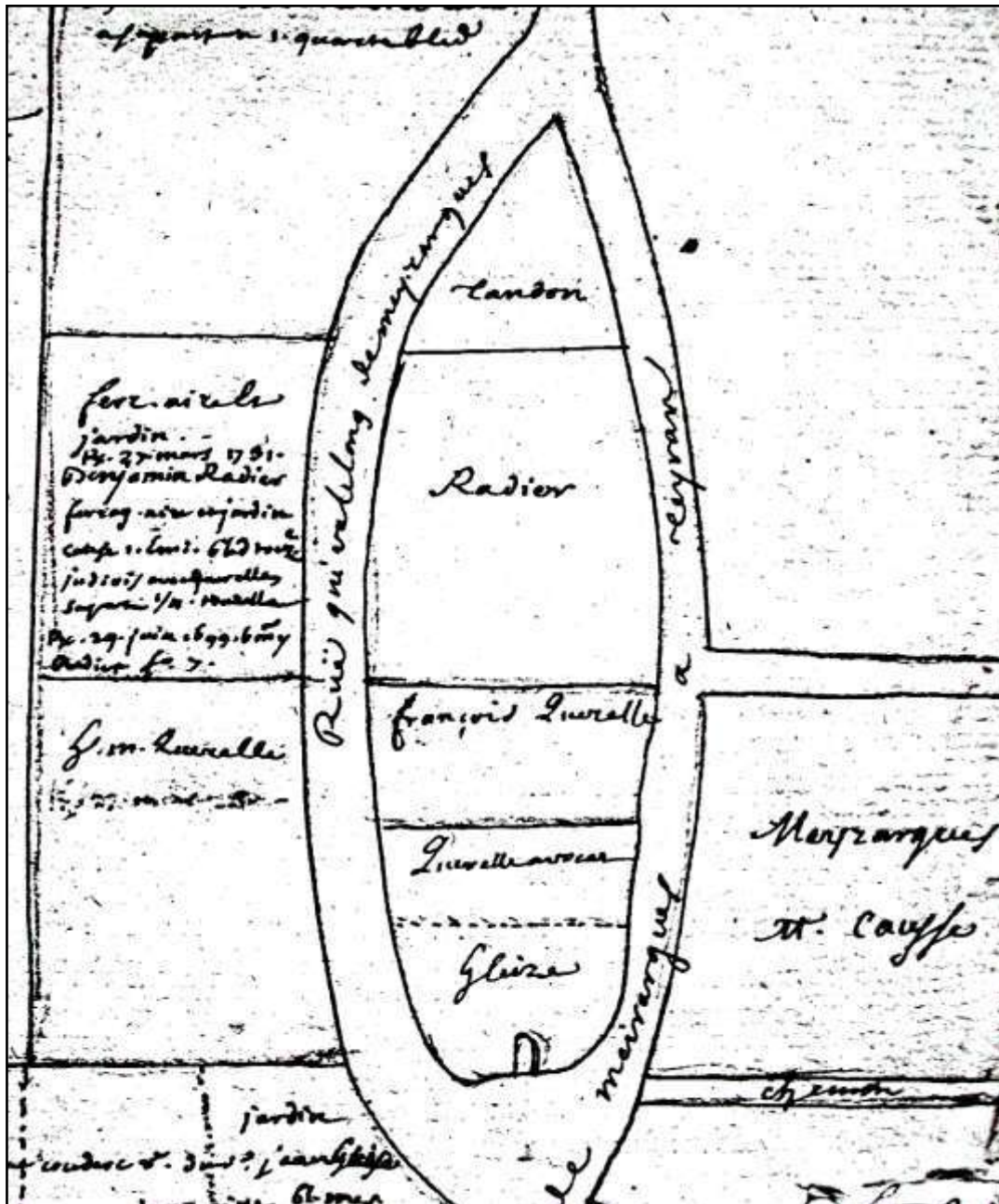
Le bloc de maison de Meyrargues était tel qu'il est aujourd'hui. La Maison 277 aujourd'hui celle de M. et Mme Daumond (agriculteurs Bio bien connus) était l'ancienne commanderie des chevaliers de Malte dits hospitaliers de st-Jean de Jérusalem on y ajoutera autour de la petite place, les N° 272, la mare qui était un cros à fumier en 1702, et le N° 273, le jardin de Jean Gleize en 1699. On peut y voir au rez-de-chaussée, aujourd'hui cellier, la salle des gardes voûtée en plein cintre en arc de cloître, avec au fond son immense cheminée. Ce fut la maison de Jean Gleize en 1702, puis de **Durand** François-Xavier, avocat à Montpellier, décédé à Vendargues le 8 juillet 1851, puis de Radier. La N° 278 celle de Me Querelle l'avocat en 1702, puis de Raybaud en 1811, La N° 280 celle des Querelles, Bailles de Vendargues et notaires royal du marquisat de Castries. La cour N° 281 et maison N° 282 celle de Radier Benjamin Consul, la N° 283 celle de Dumois Jean avant de devenir celle d'un Louis Gribal pour quelques années, mais de notre temps c'est le restaurant des Templiers.

On notera qu'à ce jour cette partie historique de Vendargues a été assez bien conservée. Si vous passez par là, sur la route de Vendargues à Saint-Aunès, n'hésitez pas à jeter un coup d'œil depuis le chemin qui en fait le tour.

Le quartier de Meyrargues (cadastre 1811)



Le hameau tel qu'il était habité en 1702



Quartier des Orts (des jardins) :

De l'actuelle cave coopérative aux premières maisons de Meyrargues. Le Château de Meyrargues faisait partie de ce quartier en 1766. Le château, habitation de maître, ferme fortifiée, rénovée sous Henri IV et Louis XIII, propriété d'Antoine Causse le professeur de droit royal est le N° 294 sa terrasse le N°295. Les autres bâtiments sont des bâtiments ruraux, hangars et dépendances. La chapelle est bordée du cimetière dit de Meyrargues ou des pauvres qui était l'herme N° 296. Le tout était désaffecté en 1811 et va tomber peu à peu dans l'oubli jusqu'à sa rénovation ces dernières années. Les ossements récoltés sous le sol de la

chapelle et dans le sol de l'herme attenante seront acheminés et trouveront sépulture au cimetière St Lazare à Montpellier.

Après la révolution, on trouvera aussi dans ce quartier, mais plus au nord, la première fabrique d'eau de vie de Vendargues (distillerie). Elle est la propriété d'Estienne Gleize et se trouvait à la hauteur de l'actuelle cave coopérative, située de l'autre côté de la N 113 sur le bord du Teyron, à proximité d'un des trois puits publics, celui du chemin, de Meyrargues à Castries.

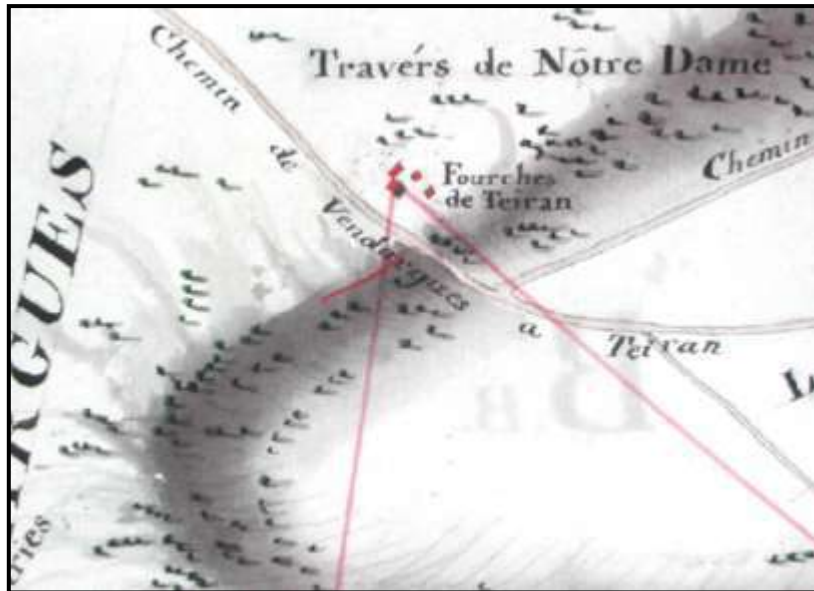
Plan cadastral 1811 du château de Meyrargues



Quartier de las fourques : (des Fourches);

C'est la montée bien connue entre Vendargues et Teyran. Le nom de ce quartier qui fait la limite entre Vendargues et Teyran mais également de la commanderie de Bannieres, viens des **fourches patibulaires** (gibet) dressées par le seigneur évêque de Maguelone sur les terres de son vassal sur le comté de Castries, présence infamante peu appréciée par la femme du Seigneur de Castries Dans un acte notarié relevé par Régine Dumas de Teyran (Espinchada) , le protecteur de l'évêché maintient au "Plan Teyran" les fourches patibulaires de l'évêque : " *...erigi duo paria furcarum in territorio de Peyra Fùoc alias Plan Teyran* ".

Les Fourches



Autres quartiers de Vendargues :

Quartiers de Vendargues en 1766 (relevés sur le compoix)

Nouveaux noms de quartiers

Quartier	<i>des Parrans</i>	parrans, signifie jardins clôturés. ce quartier comprenait tous les jardins entre le ruisseau du Teyron et l'actuelle rue du Général Berthézène. Autres fois il n'y avait aucune construction depuis la place jusqu'à l'actuel poste de police.
Quartier	<i>du Salezon</i>	le Salaison (maisons en limite de St-Aunès)
Quartier	<i>des castagniers</i>	des Châtaigniers jusqu'à St Aunès
Quartier	<i>de las carbonnelas</i>	les Carbonnelles, terres de Meyrargues ayant appartenues à Maître du Carbon.
Quartier	<i>des Orts</i>	les Orts, (village, du dessous de Meyrargues à la N 113)
Quartier	<i>des aires</i>	Les Aires Vieilles, cave coopérative, zone Pompidou
Quartier	<i>des grès</i>	Gres = terres parsemées de galets
Quartier	<i>de Masecamp</i>	de Massacamp
Quartier	<i>du camp de Baneire ou douzieme</i>	Un champ sur Bannières dont un douzième des revenus était probablement réservé pour financer quelque chose.
Quartier	<i>du camp de la Croix</i>	un champ près d'une croix
Quartier	<i>du Cros</i>	Du creux... Probablement ou l'on retirait des pierres.

Quartier	<i>des Clauses</i>	des Clauses (village)
Quartier	<i>de l'amelier</i>	actuelle rue de l'Amandier (village)
Quartier	<i>de la Beune</i>	Beune = terrain humide ou marécageux
Quartier	<i>du Chapitre</i>	maisons en bordure de la maison du chapitre près de l'église, rue de Devèzes (village)
Quartier	<i>du Teiron</i>	rue du Teyron autour de l'actuelle poste). le mot teiron = source en Oc
Quartier	<i>du Quissac, du Peirou</i>	lou Peyrou, sous le cimetièrè Peyrou = terrain plein de pierres.
Quartier	<i>du camp du jardin</i>	les jardins d'hiver ?
Quartier	<i>de Gramenous</i>	Gramenou (les lotissements) Gramenas = chiendent
Quartier	<i>du camp des banes</i>	banes = cornes
Quartier	<i>de la Cadoule</i>	rive droite sous le pont de Castries
Quartier	<i>des Arenasses</i>	des Arénas vers la Cadoule arenas = terres sablonneuses argelas = terres argileuses
Quartier	<i>du camp d'Angrét</i>	???????
Quartier	<i>de la devèze</i>	la Deveze deveze ou devois = terres en réserve interdites de pâturages
Quartier	<i>des Mazes</i>	Des Masets ou des maisons
Quartier	<i>des maisons</i>	Village, rue des balances
Quartier	<i>des clapiers</i>	au croisement de la rue des Devezes et de la N110 vers Castries
Quartier	<i>du Crouzet</i>	de la petite croix ou petit creux (crozet)
Quartier	<i>de Bourbouissou</i>	Bourbouissous. <i>Loco qui vocatur Beubouissou</i> (Ancien occitan = belle boisson au sens de grande limite)
Quartier	<i>du mas du renard ou du champ de l'Hôpital</i>	vers la gare, UNICO et Castries, Terres données en 1228 par Rostaing Poscher et Aigline de Castries, sa femme, à l'hôpital de Notre Dame des Tables devenu l'hôpital St Eloy.
Quartier	<i>de la combe du trou de notre Dame</i>	Dans la garrigue, entre les Fourches de Teyran et le Crès, le trou était une cavité souterraine que les spéléologues aimeraient bien retrouver aujourd'hui. Elle fut comblée par la zone industrielle.
Quartier	<i>de las combes</i>	vers Bannières et le lien, les Combes
Quartier	<i>de las Barcelonnes</i>	Les Barcelonnes
Quartier	<i>de l'enclos de Maldeigner</i>	quartier de la Bertassade entre l'impasse et la rue de la Fontaine
Quartier	<i>de la Fontaine</i>	La zone des carrières de la fontaine
Quartier	<i>du bigot</i>	zone industrielle, les bigots sont des champignons (chanterelles)
Quartier	<i>de l'Espérance</i>	zone industrielle, usine Euroceral, puis Centre régional de Système U
Quartier	<i>de las rompudes</i>	zone industrielle (rompudes = nouvelles terres défrichées)
Quartier	<i>de Routous</i>	des Routous aujourd'hui

Quartier	de Maumari	Maumarin, malmarit ou montmaris (Mauvais vent marin) ou mauvais mariage...
Quartier	du mas de Rouquette	Mas aujourd'hui disparu.
Quartier	de las Fourques	des Fourches route de Teyran
Quartier	de las jasses	Bergerie de Gleize puis de Gouneaud
Quartier	de las Lauzes	des Lauses, derrière la gare
Quartier	du grand devès	De l'occitan <i>devés</i> , <i>devesa</i> , bois communal d'usage réglementé.
Quartier	de Barefort	coté gauche de la rue des porches
Quartier	du plan de Bannières	de la plaine de Bannières
Quartier	de la jasse de Dusfour	quartier de la rue des bergeries (village, ancien établissement Manche)
Quartier	de Meirargues	Meyrargues (hameau)
Quartier	de la Rouirede	Les Rouryedes aujourd'hui
Quartier	du camp dasarts	du Camp des Ars, dérivé de Ars plante d'anegre estimée pour ses propriétés diurétiques.
Quartier	du chemin de Castries	de la cave coopérative au cimetière, (lotissement et maisons)
Quartier	de la mouneda	du chemin de la Monnaie (village nord)
Quartier	du cros de Serasse	le cros de serasse était une petite carrière de pierre située derrière le quartier de la Fontaine.

La vie à Vendargues sous l'ancien régime.

En se fiant aux documents trouvés aux archives et aux actes notariés on peut reconstituer ce qu'était la vie de nos ancêtres Vendarguois sous l'ancien régime. Vie sans doute rude et pénible. Les hommes travaillent la terre du lever au coucher du soleil, les femmes s'occupent du ménage et des enfants, entraînant dans leurs jupes une ribambelle de marmots qui l'été venue vont patauger à la rivière de la Cadoule ou du Salaison où elles font trois ou quatre fois par an la grande lessive après avoir fait bouillir le linge avec de la cendre dans le chaudron. Le seul jour de repos est le dimanche ou la messe rassemble toute la paroisse. L'après midi les vêpres et à la sortie des vêpres parfois une réunion des habitants. C'est le Conseil "*Polytique*" ou plus officiel le Conseil Général. Il est présidé par le Baille assisté des consuls et enregistré par écrit par le greffier consulaire. On y débat de tout ce qui touche la communauté et on y prend les décisions qui s'imposent. Les affaires qui touchent la communauté étaient pour Vendargues la désignation pour l'année du fournier celui qui était chargé moyennant son bénéfice de faire cuire dans le four banal les pains préparés par les habitants. L'agrandissement de l'église ou du cimetière, la confection d'un nouveau Compoix, l'examen

d'une plainte du curé, la programmation des journées de corvées pour entretenir les chemins de servitude. Mais surtout la lecture des arrêts et actes pris par le gouvernement du Languedoc ou par la cour des Aydes et comptes de Montpellier.

La religion tiens un grand rôle dans la vie des habitants. Ils sont assidus aux offices religieux et craignent le divin. A cette époque on croit particulièrement au diable et aux maléfices des sorciers, le plus redouté à Vendargues et dans les villages des environs étant le sort du nœud des aiguillettes. Un sort jeté au moment du mariage qui rendait le couple stérile. La mort et ses mystères est présente en permanence souvent conséquence de la maladie, il y a de nombreux décès de nourrissons et d'enfants en bas âge. Les accouchements ne se passent pas tous très bien malgré la présence à Vendargues d'une sage femme et d'un chirurgien, nombreuses sont les femmes qui meurent en couches ou peu de temps après l'accouchement. Qu'on soit riche propriétaire, bourgeois notable ou simple travailleur, c'est l'égalité totale devant la mort et la maladie.

Les guerres ne touchent les Vendarguois que dans la mesure où le marquis de Castries est appelé au service du Roi. S'il lève une compagnie d'infanterie à son nom, les villages du marquisat doivent fournir leur assistance. En hommes mais uniquement des volontaires, rassemblés au son du tambour sur la place du village et à qui l'on offre 5 louis d'or pour boire à la santé du Roi. Accepter cette offre, c'était signer un engagement dans les armées du Roi. Et il y eut des abus, tromperies et pièges pour enrôler de force. Pendant les troubles religieux qui ont suivi l'abrogation de l'édit de Nantes, le marquis a ordonné à tous les villages du marquisat de fournir quelques hommes pour monter la garde au château de Castries sous peine d'amende de plusieurs sols par homme/jours manquant. Une compagnie de gardes côte à aussi été formée à partir des habitants des villages. Après la révolution comme dans tous les autres villages, il sera procédé au recrutement des gardes nationaux, par des tirages au sort souvent arrangés pour faire appel à des volontaires remplaçants, mercenaires venus des villes voisines et des hauts cantons, largement rémunérés pour remplacer les enfants du pays. Il y a surtout la levée, pour le service du roi, d'un train des équipages, soit la fourniture d'un certain nombre de mules, parfois avec un char et du foin. Mais les villages s'associent pour satisfaire les besoins du roi et souvent, la guerre finie ils ont eu la surprise de voir revenir quelques mules qu'on leur rendait la paix signée. Mais la plus grande sollicitation en temps de guerre fut l'imposition spéciale pour soutien financier et dans le cas des guerres civiles, les prélèvements de fournitures, de denrées et les hébergements forcés de militaires chez les civils de la population "*los garnisaires*".

Les fêtes sont rares à Vendargues sous l'ancien régime. On danse pour la fête du saint patron en octobre et on fait les aubades aux autorités et notables de Vendargues, on danse aussi pour la Saint Jean autour du feu et pour la *Maiias* ou *Maiïada* qui est une fête qui remonte à la nuit des temps. Dans tout le Languedoc, le jour de la *Maiïada* qui fête l'arrivée du mois de mai des fleurs et des beaux jours, on sort les animaux totémiques et on danse au son des fifres, tambourins et aubois. Les curés ne voient pas ces festivités d'un très bon œil et encore moins l'église réformée qui interdit ces manifestations honteuses. Les fêtes de carnaval sont réservées à la ville. A Montpellier ce sont les jeunes bourgeois aisés et les étudiants qui fêtent le carnaval. Mais Vendargues n'est qu'à 7000 mètres de Montpellier par les chemins, soit à une heure de marche à pied et certainement que quelques jeunes gens de Vendargues ne se privaient pas d'aller assister à ces fêtes Montpellieraines.

Le seul amusement répertorié à Vendargues sous l'ancien régime était le **jeu de Mail**. Ancêtre du croquet et du golf ce jeu nécessitait un grand terrain où les joueurs munis de maillets sur de

longs manches propulsaient à grande distance des boules de bois dur. Ensuite comme au billard il fallait toucher d'autres boules pour les éjecter. Le terrain de Vendargues a été identifié car il porte le nom de **jeu de Mail** sur le cadastre 1811 ainsi que sur les premières matrices du foncier. C'est une bande de terre située le long de la nationale 110, route de Castries, sur l'actuel parking ombragé des salles Armingué de l'espace Fuxa. Ce terrain impropre à la culture puisque situé sur le banc de pierre qui se trouve à quelques dizaines de centimètres sous la surface était donc réservé depuis le moyen âge à ce jeu. C'est sur un vacant de ce terrain que fut creusé le puits communal en 1903 et que fut érigé le moulin à vent actionnant la pompe. Puis il y eut le **jeu de palet** dont j'ai trouvé la trace sur un compte rendu d'audition de témoins fait par le juge ordinaire du marquisat de Castries, M. Desandrieux, au sujet d'une plainte pour injures en 1738, où le témoin était en train de jouer au palet avec des amis sur la place publique de Vendargues avant d'aller boire un coup à la taverne de Grasset (située rue de l'église, quartier de la chapelle). Dans cette taverne, on servait le vin au verre mais on pouvait aussi demander un verre d'eau.

Les habitants de Vendargues sont de différentes classes sociales. Au niveau le plus élevé nous avons les grands propriétaires fonciers. Ce sont des bourgeois de Montpellier, avocats, professeurs, certains habitent Montpellier et ne viennent à Vendargues que pour surveiller l'exploitation de leur bien par leur maître valet, ce sont les forains, d'autres habitent Vendargues ou Meyrargues et participent à la vie de la communauté et de la paroisse, ils sont très demandés comme parrains et marraines. Parmi les grands propriétaires, nous trouvons aussi de simples cultivateurs enrichis par de multiples regroupements de terres par les mariages et les héritages on les nomme "coqs de villages", ils sont présents dans les Conseils comme Consuls, parfois comme Baille ou Maire. Nous avons ensuite les métayers qui exploitent de grandes propriétés à mi-fruit. Puis viennent les ménagers, propriétaires moyens qui font vivre le ménage avec les revenus de leur propriété, mais aussi, les petits propriétaires qui n'ont pas assez de surface productive pour nourrir leur famille et sont obligés de se louer à la journée aux grands propriétaires ou aux métayers, puis les "laboureurs" qui vont se louer de propriétés en propriétés avec leur charrue et leur cheval ou mule. Et tout en bas de l'échelle sociale nous trouvons ceux qui ne possèdent rien d'autre que leurs bras et qui sont nommés simplement "travailleurs brassiers", ou parfois "domestiques" et qui dépendent du bon vouloir d'embaucher des propriétaires. Il faut noter qu'à Vendargues il y a peu d'artisans. Il y a un cordonnier, un tailleur d'habits, un "*fustanier*" qui tisse à domicile des draps de futaine (en laine de mouton), un maréchal à forge, un charron, et quatre ou cinq traceurs de pierres (carriers). Mais aussi, un régent des écoles, une sage femme et un chirurgien. Il ne faut pas oublier les bergers, nombreux à cette époque. Ils viennent presque tous du diocèse de Mende et sont probablement recrutés pendant les transhumances. Certains feront souche à Vendargues en se mariant avec des filles du village. Les Hommes de Vendargues trouvaient femme parmi les jeunes demoiselles du village mais l'église veillait à ce que les règles de la consanguinité soient respectées. On trouvera sur les registres quelques dispenses, des Itiers mariés avec des Itières, des Gleizes mariés avec des Gleizes mais cela se compte sur les doigts d'une seule main. Le plus souvent ils vont chercher leur future épouse dans les villages voisins, parfois à Montpellier. L'arrivée en 1865 des jeunes filles des hauts cantons venues se placer comme domestiques ou cuisinières dans les maisons des riches propriétaires viticulteurs fut une aubaine pour la jeunesse de Vendargues.

Les Vendarguois comme tous les ménages de cette époque font de nombreux enfants. En principe un tous les deux ans. Le rythme est donné par la durée de l'allaitement mais si l'enfant meurt tout de suite après la naissance il se peut que la naissance suivante vienne au bout d'un an seulement. Comme la mortalité infantine est très élevée, (au 18ème siècle, en

France elle est de 160% à 260% aujourd'hui elle est de 7,2%), il ne reste que deux sur trois des enfants nés dans une famille. Jusqu'en 1699 on se marie assez tardivement, vers 30 ou 35 ans car la famille compte sur les bras de la progéniture pour subsister et tant que les derniers nés ne peuvent subvenir seuls à leur pitance les aînés restent au foyer. Vers 1750, les mariages se font plus tôt, les mœurs se libérant peu à peu le premier enfant est mis en route souvent avant mariage. Souvent, le fils aîné devient le patron seulement à la mort du père. Même marié, lui et la bru n'ont pas le mot à dire dans les décisions du patriarche. L'héritage est dans la mesure du possible équitablement partagé, mais quelques filles refusent le mariage pour rester dans la famille et éviter qu'une partie du patrimoine parte avec elles. Les mariages sont assez souvent arrangés, surtout chez les grands propriétaires. La dot est plus facilement comptée en livres tournois, en bêtes à laine plutôt qu'en terres, ceci pour éviter le démembrement. Mais tôt ou tard, dans les familles, les plus grands des enfants devront faire un choix, ou rester ou partir, car par périodes le travail manque à Vendargues et ils iront en ville à Montpellier se louer comme domestiques dans les grandes familles. Les plus petits restent accrochés au jupes des mères et aux heures des repas, doivent attendre sagement assis sur un banc que les grands, ceux qui travaillent, aient fini de manger avant de pouvoir manger à leur tour car la table de la maison n'est pas assez grande pour tous. Les familles comptent de 6 à 8 enfants en moyenne parfois 10 et plus.

Les enfants de Vendargues sous l'ancien régime, suivent une éducation minimum ou l'étude de la religion tiens la majeure part, elle est donnée dans le village par un Régent des écoles mais il faudra attendre 1720 pour voir apparaître la première Régente des filles à Vendargues grâce au don d'une Madame Coste qui à sa mort lèguera sa maison pour servir d'école et une somme de 2000 livres tournois pour entretenir une régente de écoles. Les garçons ont depuis longtemps, 1624 et peut-être même avant, leur éducateur qui leur apprend l'éducation religieuse, le calcul, la lecture et l'écriture. Si l'un d'eux montre des qualités particulières il peut être instruit par le curé ou un érudit du village au latin. Parfois il est envoyé en stage dans une paroisse ou assistant du curé il devient clerc tonsuré et peut devenir prêtre en prononçant ses vœux. Les études supérieures sont rares et réservées aux fils des bourgeois, elles se faisaient chez les jésuites de Montpellier. L'école n'est pas encore obligatoire. La majeure partie des enfants de Vendargues est envoyée aux champs très tôt. L'hiver comme l'été, les pieds nus ou en sabot ils ramassent les sarments après la taille, tirent les terres dans les vignes, et font tous les travaux que les hommes laissent aux femmes et aux enfants, comme ramasser le bois pour le feu, l'herbe pour les lapins ou les champignons dans la garrigue. La garrigue est composée de petits chênes kermès communément appelés "*blaques*" qui sont de taille peu élevée car périodiquement soumis au feu, ce qui arrange bien les propriétaires de troupeaux qui comme tous les habitants ont le droit de "lignerage" c'est à dire le droit d'y faire paître. Comme les ovins sont élevés uniquement pour la laine, ils veillent à ce que la garrigue ne monte pas trop haut au risque de voir un peu trop de la toison arrachée au passage par les rameaux griffus de ces "*blaques*", ce dont ils se sont plaints à plusieurs reprises.

Concernant la journée de travail, nous pouvons avoir un témoignage écrit par le récit des frères Platter. Thomas Platter nous informe avec une pointe de surprise qu'en 1595, les ouvriers (*journaliers*) se réunissent sur la place vers deux heures du matin pour se louer. A midi ils vont dormir et reprennent le travail le soir à la fraîcheur. Il venait de découvrir la sieste. Ce qui se fait encore chez nous à partir du mois de juin et tout l'été. On leur donnait six repas par jour... Les laboureurs, possèdent leur attelage et leur araire, ils se louent de métairie en métairie. Ils portent l'hiver, pour labourer, un manteau court de couleur grise ou brune.

Thomas Platter nous donne également des informations sur le gibier présent en **1595** car bien que la chasse soit un droit féodal réservé au seigneur du lieu, on ne se privait pas de braconner. Il faut dire que certains seigneurs de Castries étaient peu regardant sur ces délits de chasse étant peu intéressés par le piètre gibier qu'on trouvait dans les garrigues.

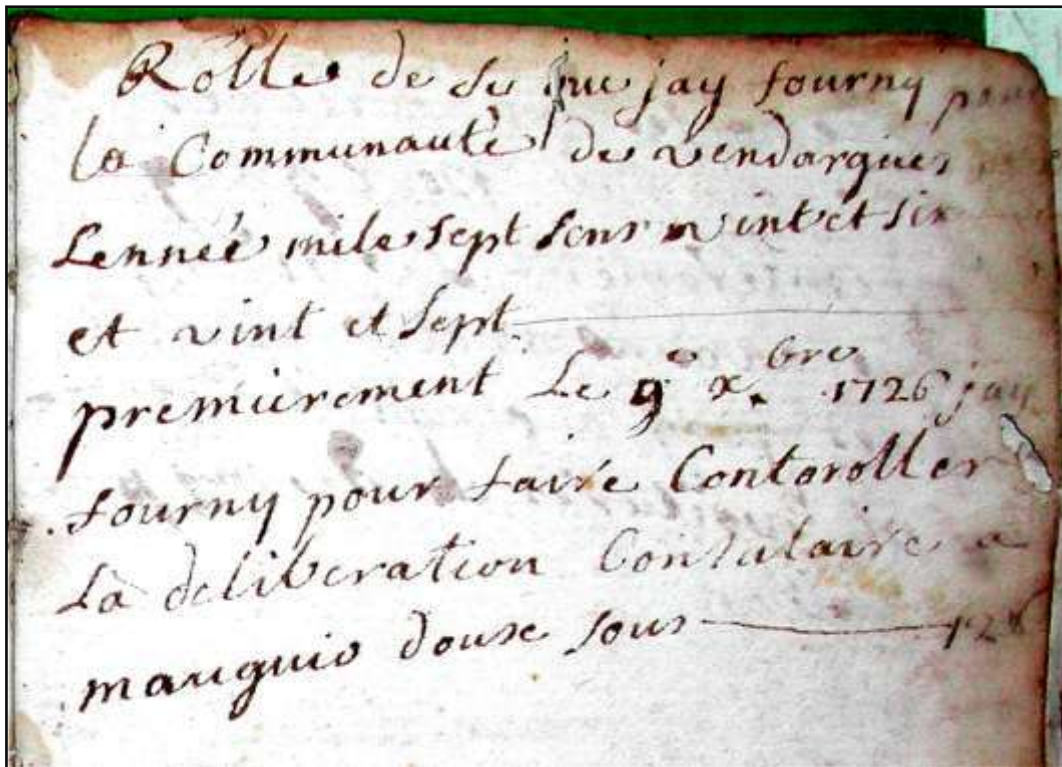
"Sur les garrigues on prend des lapins à la chair très parfumée, qui se vendent à Montpellier toute l'année, à bon marché, soit sur la place, soit chez les pâtisseries. Il en est de même des perdrix, qu'on sert dans toutes les bonnes auberges et dans tous les grands repas. On ne connaît ici que la grande espèce, aux pieds rouges. La perdrix grise qui est plus petite est très rare." Contrairement à ce qui se passe chez lui, en Allemagne, "les poêles sont inconnus ici. On ne se chauffe qu'à grandes flambées de rondins de chêne Kermès (Ilex Coccifera), et de broussailles, tandis que les boulangers chauffent leur four avec des fagots de romarin qui pousse partout en quantité tant le bois fait défaut ici."

C'est pour les villageois une source non négligeable de revenus. Il était d'usage depuis longtemps que les femmes et les enfants parcourent la garrigue pour amasser d'importants fagots de romarin que le mari se chargeait de convoier à dos d'âne à Montpellier. Une charge sous laquelle un âne disparaissait complètement ne coûtait pas plus d'un carolus l'équivalent d'une double pièce de quatre pour Félix Plater. Il note aussi que les forêts sont rares voire inexistantes, et que si l'hiver était aussi rigoureux que dans son pays les gens seraient morts de froid faute de trouver assez de bois pour la cheminée. C'est pour cela que pendant de nombreuses années, jusqu'en 1870 on continuera à construire l'étage des maisons sur un rez-de-chaussée tout en voûtes de pierres, réservant les poutres pour la toiture, car contrairement aux grands arbres, la pierre ne manque pas à Vendargues et dans la région.

Autre occupation assurant quelques revenus, la récolte de la baie dite Kermès, sur le chêne kermès de nos garrigues, un kyste autour d'une larve qui donne après traitement la teinture rouge carmin très prisée des teinturiers de l'époque. La fabrication de la teinture dite verdet (vert-de-gris) qu'on appelait "*spongies*", était aussi une activité de l'époque. Il fallait se procurer des feuilles de cuivre spécialement dimensionnées pour cet usage qu'on alternait en couches successives avec des grappes de raisin sec et l'on versait par dessus du vin qui commençait à tourner. Au bout de quinze jours, les feuilles de cuivre se couvraient de vert-de-gris, qu'on enlevait avec un vieux couteau. Les mêmes grappes et les mêmes plaques servaient indéfiniment. Quand on avait une certaine quantité de ce vert-de-gris en poudre, on le pétrissait pour en faire une pâte, à la quelle on donnait la forme d'un gros pain carré que l'on vendait. Plus tard viendra la culture du ver à soie et encore plus tard la broderie sur les bas de Ganges.

Quand à la communauté ou commune elle n'eut longtemps comme ressources que celles de l'impôt municipal, la vente des ordures ménagères et balayures de rues comme engrais, le prélèvement de la taxe sur les ovins qui paissaient la garrigue, la taxe sur les chiens, la vente de lots du nouveau cimetière, l'affermage ou la vente de vacants comme par exemples les bancs de pierres qui devinrent les carrières. L'entretien des chemins d'intérêt communal se faisait à la corvée ou au paiement de journées. La principale dépense fut très longtemps le salaire et l'entretien des maîtres d'école quand celle-ci devint publique et obligatoire.

Mémoire de Pierre Itier, le père de Fulcrand dit Nicot



"Rôle de ce que j'ai fourni pour la communauté de Vendargues l'année mille sept cent vingt six et vingt sept. Premièrement le 9 x bre (décembre) 1726 j'ai fourni pour faire contrôler la délibération Consulaire a Mauguis douze sous."

Les déplacements :

Pour leurs déplacements, les Vendarguois entretenaient des chemins communaux dits de servitudes qui leur permettaient d'accéder à leurs terres pour les exploiter. Ces chemins étaient entretenus par corvées de journées de travail. Les liaisons entre villages voisins ne manquaient pas et certaines sont devenues départementales, d'autres chemins sont complètement tombées dans l'oubli et ont disparus. Pour les troupeaux existait la grande Draille qui partait de Saint-Aunès, passait à travers la garrigue au niveau de l'actuelle zone industrielle de Vendargues en longeant le terroir de Le-Crès et traversait le Salaison au Mas du Pont entre Jacou et Teyran. Puis du terroir de Teyran vers Assas rejoignait les grandes drailles des Cévennes pour monter sur l'Aigoual. Nos anciens se déplaçaient sans craintes, c'était de très bons marcheurs. On peut s'en rendre compte en lisant le récit de voyage des frères Platters, Guilhem, le métayer Vendarguois de Mr Catelan l'apothicaire de Montpellier, n'hésite pas à se rendre plusieurs fois à Bâle en Allemagne, en 1552, avec un âne pour y conduire les fils Catelan. Le chemin de Vendargues à Montpellier se faisait régulièrement, à pieds ou à dos d'âne, parfois en charrette. Il y avait à Baillargues (quartier de Colombier) au bord du chemin royal un relais de poste (toujours visible au bord de la N 113) ou l'on pouvait louer un âne qu'on laissait à l'arrivée à Nîmes ou à Avignon dans un autre relais de poste. Mais beaucoup de Vendarguois possédaient l'animal, la bête de somme bon marché et rustique la plus répandue à Vendargues qu'on achetait le 2 novembre à la célèbre foire de la Toussaint à Montpellier.

Le Grand chemin (*lou grand cami*).

Dit "*lou cami roumieu*", (chemin des pèlerins) il est en service depuis le moyen âge. Il remplacera progressivement la voie Domitienne.

En 1372, le 20 mars, veille du dimanche des rameaux, tandis que les processions des ordres mineurs s'arrêtaient à Castelnau, les Consuls de Montpellier au grand complet accompagnés des ménestriers du Consulat et des Officiers du Roi s'avancèrent à cheval au-delà de la Cadoule sur le Grand Chemin, où ils furent rejoints par la population de Vendargues et Baillargues pour accueillir le **Roi de Navarre** qui se rendait à Montpellier.

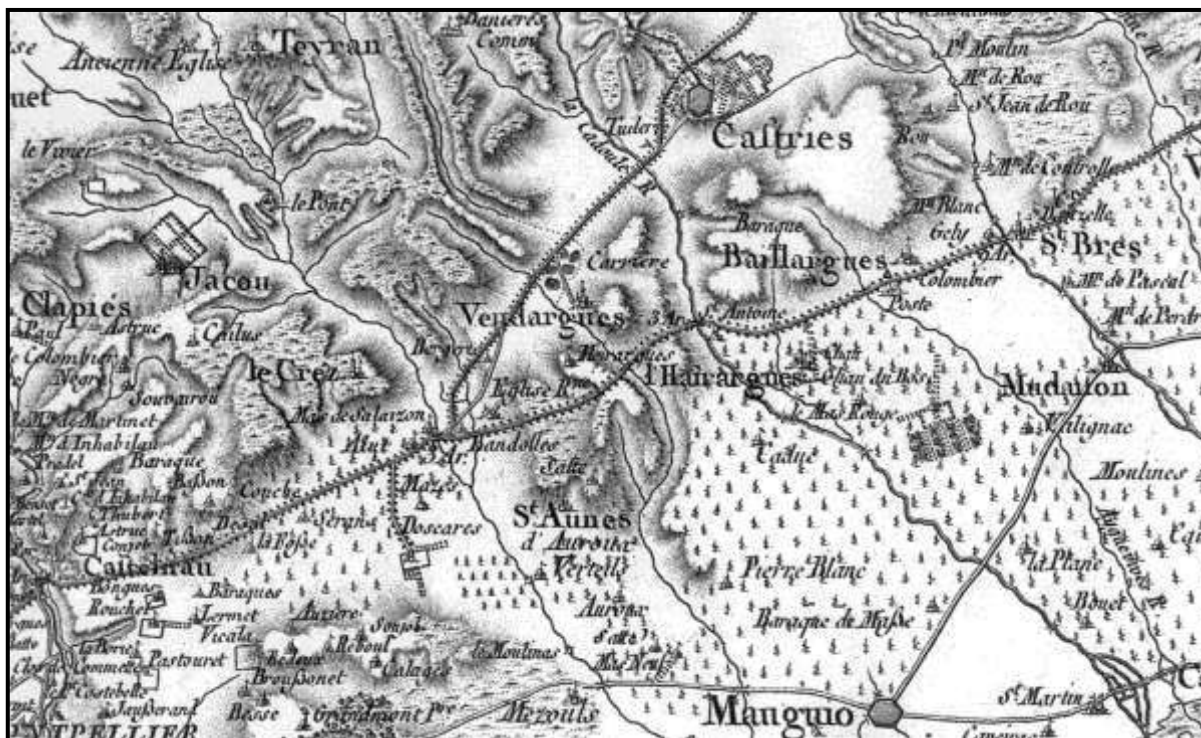
En 1381, le 8 novembre, le **Roi Charles VI** passait sur le grand Chemin, venant de Lunel et se rendant à Montpellier pour y dîner. Les officiers royaux, les Consuls et les ménestriers du Consulat s'avancèrent à cheval jusqu'à Saint-Antoine de la Cadoule pour l'accueillir.

En 1655 le douzième jour du mois de Novembre ... *a été enterré au cimetière Saint-Sébastien de Meyrargues un jeune homme qu'on a trouvé mort sur le Grand Chemin près du dit Meyrargues âgé d'environ trente ans, l'ayant reconnu pour catholique pour lui avoir trouvé dans ses poches un petit livre de dévotions et un chapelet. Signé Jean Conduchier curé*

En 1697, *L'an que dessus et le seize avril a été enterré dans le cimetière de cette paroisse Jacques Vila fils d'Antoine de Montpellier, soldat du régiment de [.....] âgé d'environ trente ans, ayant été trouvé mort au Grand Chemin par un coup de fusil le quinzième du même mois.*

En 1734, *Charles Paturnin charretier de Lunel-Viel âgé d'environ 50 ans tué par le poids d'une charrette le long du Grand Chemin auprès de la métairie de St Antoine.*

Le Grand Chemin dit aussi route royale N°105 puis route impériale sous Napoléon 1^{er}, a peu à peu remplacé la voie Domitienne. De Nîmes à Montpellier, il emprunte plus ou moins le tracé de l'actuelle N113. Traversant Colombier, le quartier bas de l'actuel Baillargues où se trouve le relais de poste et quitte la N113 à la hauteur du pont de la Cadoule, domaine de Saint Antoine, pour passer sous l'actuel centre Leclerc et monter derrière Meyrargues pour redescendre sur le pont de Salaison où il emprunte à nouveau le tracé de la N113. Le chemin de Sommières part du pont du Salaison et se dirige sur Castries.



Carte de Cassini



Route de Vendargues (JM Amelin 1831)

"Repasant de Montpellier, nous suivons la route royale N° 105, de Montpellier à Nismes. A 6000,00 mètres nous rencontrons le pont de Salaison construit en 1822. Il a une seule arche en anse de panier ; il est en pierre de taille ; sa longueur est de 20,00 mètres, sa largeur de 10,00 mètres. L'ancien pont existait à peu de distance. On a beaucoup remblayé et changé la direction des routes de Nisme et de Castries, qui se réunissent sur ce pont, ce qui les a rendus plus commodes. Avant cette réparation, ce lieu de la voie était difficile à passer." (J-M Amelin Guide du voyageur département de l'Hérault, 1827)

Évolution des limites de la commune et comparaison entre 1811 et 2006



On voit que les limites ont peu évolué si ce n'est du côté de la commune de Le-Crès vers la zone industrielle. Les voies de communication ont évolué, mais malgré de multiples tentatives de l'étendre vers Saint Aunès et Mauguio, la limite sud de Vendargues est restée "lou camin roumieux" qu'on a appelé successivement le grand chemin, la route royale N°105, la route impériale ou route Napoléon. Ce fait est lié à l'histoire. C'était la limite de la baronnie du seigneur de Castries. Plus au sud on rentrait dans le comté de Melgueil et l'un était le vassal de l'autre.

Les 88 noms des, propriétaires de maisons et terres en 1766 sous Louis XV.

Aussorgues Jacques, Aussorgues Ysaac, Azemar Jacques, Baffil Pierre, Baudouin Jacques, Baudouin Jean, Bergeon Jean

Berthezene Pierre, Berthezene Jean, Bonfil Catherine, Bonfil Thérèse, Bonneau Barthelemy, Boulet Jacques, Bruguier Paul

Bruguier Pierre, Cairel Estienne, Castel André, Causse Barthélémy, Le chanoine Causse, Cauvas Jean, Chazel Fulcrand

Claret Jean, Coudougnon veuve, Couret veuve, Coutet veuve, Curét François, Mr Dejonnières, Dides Jean, Mr Dides

Dumois Louis, Durand Barthelemy, Durand Maurice, Dusfour André, Estève Antoine, Fagonde Estienne

Faucher Jean, Frezat Antoine, Gaubert Jean, Gauch Michel, Gleize Estienne, Gleize Pierre, Goubert Jean, Gout Jean, Granier Jacques

Granier Jean, Imbert Joseph, Joubert X, Limagne Jean, Maldeigner Pierre, Marioge Jean, Marioge Pierre

Matte Jacques, Milhe Jacques, Mingaud Jean, Nadal François, Nadal, Fulcrand, Pagès Paul, Plagniol Catherine, Querelle François

Querelle Jacques, Monsieur Querelle, Querelle Jean, Radier Benjamin, Radier Jean, Raymond Alexis, Rouquette Elisabeth, Rousset François

Sabatier Joseph, Souly Pierre, Teulon Jacques, Teulon Jean l'aîné, Teulon Pierre, Tuffery Jean, Vincent Laurens, Yrles Noël

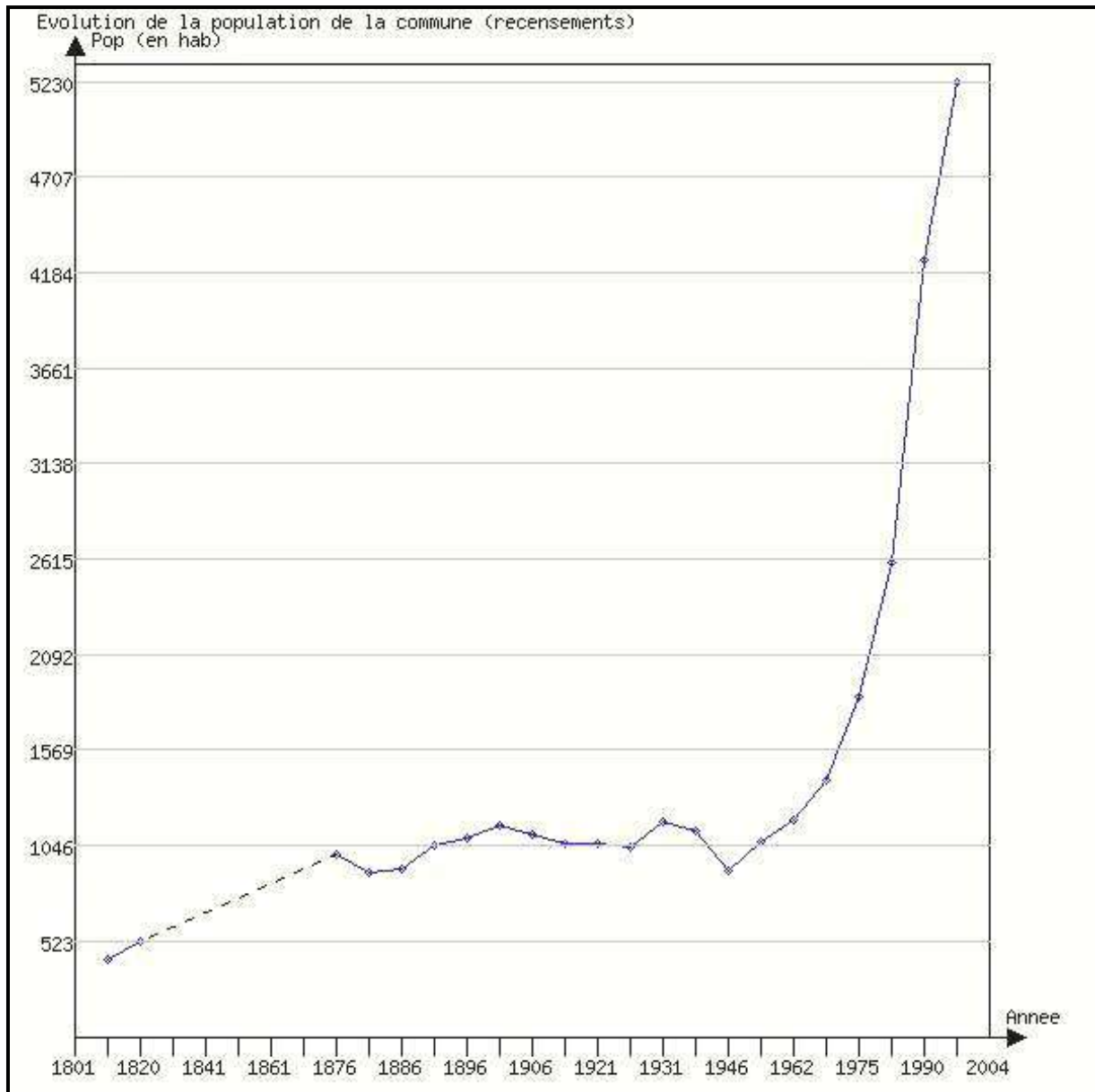
Ytier Charles, Ytier Claude, Ytier Fulcrand, La veuve du grand Ytier, Ytier Pierre, Ytier Antoine dit Bernard, Ytier Antoine dit le charron

Ytier dit Jean-Marie. Et "Monsieur le Curé de Vendargues"

On notera que le patronyme "**Bonfil**" du nom de l'ancien Bailleur personnage important en 1642 va disparaître. Il ne reste que Thérèse et Catherine Bonfil portant ce nom en 1766. C'est Paul Pagès le gendre qui a repris une grosse part de la propriété mais Thérèse garde encore sa part qui est importante. En fait marié, avec contrat avec Benjamin Radier, elle a gardé sous son nom de jeune fille sa part de propriété. Sa fille Marie Radier née en 1719 sera un bon parti. C'est... Fulcrand Ytier dit Nicot qui la mariera en 1750.

Longtemps pendant les guerres de religions la population est restée entre 40 et 50 foyers pour commencer à augmenter vers 80 foyers vers 1700, ce qui devait faire dans les 450 personnes, puis à partir de la Révolution elle a régulièrement augmenté pour atteindre le millier aux alentours de 1875. Ensuite elle est restée stable jusqu'en 1950 ou elle a explosé en une courbe divergente et se stabilisant vers 1990 pour atteindre les 5500 personnes en 2006.

Courbe démographique de la population de Vendargues



Le Seigneur du lieu :

La seigneurie de Castries est mentionnée dans les textes à partir du XI siècle. Au Moyen Age, les barons de Castries, vassaux des comtes de Melgueil, possédaient une partie de la plaine entre les fleuves côtiers Vidourle et Lez. Le Mémorial de Nobles et les cartulaires de Maguelone nous donnent quelques noms :

Dame Eva **Dalmace de Castries** dans un inventaire des biens dressé en 1096

Au début du XII siècle, **Elzeare Dalmace de Castries** eut une fille, **Ermensende de Castries** qui épousa en 1153 **Guillaume de Tortosa** (Espagne) frère de **Guillaume VII seigneur de Montpellier** morte en couches en 1157. A la mort d'Ermensende, son

mari Guillem de Tortose hérita du château de Castries mais en se retirant dans l'ordre des Templiers il en fit donation entre vif à son frère **Guillaume VII seigneur de Montpellier**.

Ce mariage fut bientôt suivi de l'héritage que Guillaume acquit de son frere Tortose; car ce jeune seigneur ayant perdu sa femme, Ermenfende de Castries, prit la resolution d'aller faire le voyage de Jerusalem, & d'entrer dans l'ordre des Templiers, qui étoit alors dans son plus grand lustre : il ramassa auparavant tout l'argent qu'il put, en engageant ses terres à son frere; & ensuite il lui fit une donation entre-vifs du château de Castries, qu'il avoit eü du chef de sa femme, & de la ville de Tortose, que son pere lui avoit donné : *Similiter dono tibi civitatem Tortosam & quidquid juris & rationis ibi, & in toto ejus episcopatu habeo.*

C'est ainsi que la terre de Castries sortit de la maison de ses premiers seigneurs, pour entrer dans celle des Guillaume de Montpellier, d'où elle passa dans celle de Montlaur, qui en jouïssoit dans le XIII^e siècle, & enfin dans celle de Lacroix de Castries, qui a beaucoup illustré cette terre par son erection en marquisat & en baronie des Etats du Languedoc.

Histoire de la ville de Montpellier par Charles d'Aigrefeuille (livre second chapitre second)

En **1039** le premier seigneur connu s'appelait Elzeare Dalmace. Il eut une fille Ermessende.

En **1153** Guillaume de Tortosa hérite le château de sa femme Ermessende de Castries.

En **1157** suite à la donation entre vifs, Guillem VII, frère de Guillaume de Tortosa devient suzerain du château de Castries.

En **1158** Guillem VII, seigneur de Montpellier, achète à Aimeric de Barbairan (héritier de Eleazar II Dalmace) les domaine (terres) de Castries.

1184 Guillem VIII fils de Mathilde et mari d'Eudoxie de Constantinople devient suzerain du château de Castries, il eut une fille, Marie.

1224 Castries passe à la famille du roi d'Aragon par mariage entre Marie fille de Guillem VIII et Jacques II

1243 Castries inféodé aux seigneurs de Peyre de la Roche en Gévaudan, fait partie de la sénéchaussée de Beaucaire.

1280 le 16 août, vente par Noble Jordane de Castries, veuve de Guigou de la Roche du château de Castries à Pons de Saint-Just.

1282 Jordane de Castries rend hommage au roi de Majorque

1295 La baronnie est transmise à Bernard de Saint-Just.

1314 Dame Raymonde de Castries dans les minutes d'un procès intenté

1320 le baron de Castries est Bertrand de Pierre (baron de Gange, de Peyrefort ou Pierrefort en Gévaudan).

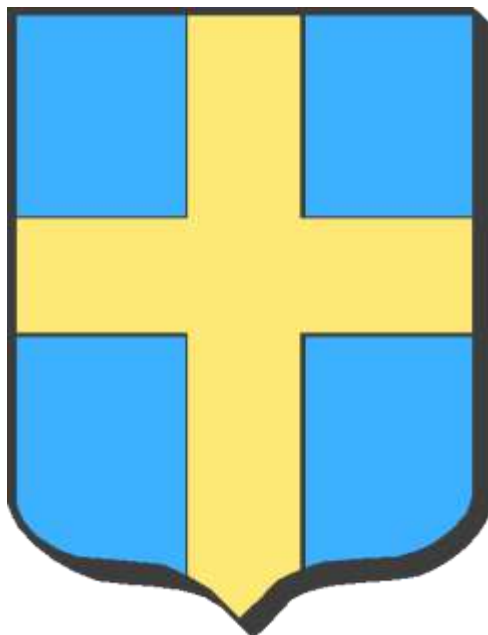
1435 Louis de Pierrefort

1449 Jean de Pierre baron de Pierrefort. La seigneurie de Castries est rattachée à la couronne de France.

La terre, baronnie de Castries fut acquise le **19 avril 1495** de Jean de pierre par **Guillaume de la Croix**, gouverneur de Montpellier. Elle donnait entrée aux états généraux du Languedoc. Les **La Croix** sont une très ancienne famille montpelliéraine, venue peut-être à Montpellier dans l'entourage des rois de Majorque. Au XVe siècle, Guillaume de La Croix, fils d'un Jean de La Croix, consul de Montpellier (1466) et trésorier des guerres en Languedoc (1489), siégea en qualité de commissaire du roi aux États de Languedoc et fut aussi gouverneur de Montpellier (1494-1498), puis des châteaux de Lattes et d'Aumelas. Déjà seigneur de Gordièges et de Saint-Brès, il acquit en 1495 la baronnie de Castries et mourut en 1502.

Création du marquisat de Castries, lettres de patentes données à Paris par le Roi Louis XIV en mars 1645

"Sa majesté le Roi réunit à la baronnie de Castries, les villes de Castries et les lieux de Vendargues, Baillargues, Colombier, Sussargues, Meyrargues, Rou, Moulinas, Ferrières, Bannières et autres dépendances, crée et érige la baronnie en nom titre et qualité de marquisat, en faveur de René, Gaspard de Lacroix, baron de Castries."



Blason des de la Croix

Liste des "de la Croix", seigneurs de Castries.

1 : Guillaume de la Croix, **baron de Castries**, 19 avril **1495**. Limites de la baronnie données en 1460 par sentence du Sénéchal.

2 : Louis de la Croix **baron de Castries** décédé en **1552**. Il était président de la cour des Aides de Montpellier ... ?

3 : Henri de la Croix, dit d'Ussel **1535**, **baron de Castries** a fait sa carrière **sous les armes**, tué en Allemagne en **1558**.

4 : Jacques de la Croix, **baron de Castries**, placé sous tutelle vers **1558**, décédé en **1575**, il fut Gouverneur de Sommières Gugnac et Frontignan, il construisit le château actuel. C'est Gaspard François décédé en **1620**, **Seigneur de Meyrargues**, fils cadet de Jacques de la Croix qui fut l'auteur de la seconde branche qui seule subsiste à ce jour.

5 : Jean de la Croix, petit fils de Jacques, **baron de Castries**, seigneur de Gourdieges (1591-1640), servit dans la compagnie d'ordonnance du duc de Montmorency en 1621 et combattit pour le Roi.

5 : René-Gaspard de la Croix **marquis de Castries 1645**. C'est lui qui fit rénover le château et qui fit construire l'aqueduc. Gouverneur du Languedoc

6 : Joseph-François de la Croix **marquis de Castries**. Gouverneur du Languedoc à 17 ans sous tutelle de son oncle le cardinal de Bonzi

7 : Charles-Eugène-Gabriel de la Croix **marquis de Castries**, Baron des états du Languedoc **1727-1800** (maréchal de France)

8 : Armand-Charles, alias Nicolas -Augustin de la Croix **duc de Castries 1756-1842**

9 : Edmond-Eugène-Philippe-Hercule de la Croix **duc de Castries** mort sans enfants **1838-1886**

Papier Terrier de Castries : (nomenclatures des règles en vigueur sur tout les territoires de la seigneurie de Castries)

Le marquis de Castries était le seigneur banal de Vendargues. Il y avait à ce titre, sur le territoire de la communauté, les droits de justice, de sceau, de ban, d'abreuvement et le droit des places, chemins drailles, rues et chantiers. Mais aussi le droit de "*langue de bœuf*" dans toutes les boucheries de la baronnie. Droit de corvée, pour les habitants et les forains, ces droits consistaient à : lui faire les corvées appelées "*agradies*" soit une journée annuelle de travail gratuit avec ou sans bête. Lui payer par l'intermédiaire des notaires royaux du marquisat, les *lods* ou *ventes* dans un rapport de 1 pour 5 soit 20% le la valeur estimé en cas d'héritage ou du prix de vente. Lui payer aussi les droits de *cens* sur les terres et de *champart* sur les récoltes. Les habitants ou forains n'avaient pas le droit de mettre en culture les "*patus*" (pâturages), et "*vacants*" ou "*devois*"

(terres laissées à l'abandon tel que les garrigues ou les devezes) sans le consentement du marquis. Ni recevoir dans leurs murs aucun étranger sans permission "**d'habitanage**", ni retirer ni tailler aucune pierre tant dans les vacants que dans les possessions du marquis. Il est donc à noter que les carrières ouvertes à Vendargues comme dans les autres villages l'ont été sous la haute autorité de marquis qui en laissait l'usage aux maîtres carriers moyennant redevances. Ne faire aucun four à chaux sans son autorisation (sentence du gouverneur de Montpellier de 1544). Et à chacune des assemblées ou étaient convoqués par le baille au son de la cloche de l'église, consuls et habitants, on ne manquait pas, la tête découverte, la main sur le cœur, un genou à terre, de rendre les "**hommages**" le serment de fidélité au Seigneur promettant de lui conserver sa vie, ses biens, son honneur, ses privilèges ainsi que ceux de son épouse, de ses enfants de ses domestiques et que les biens des particuliers et de la communauté serviraient de garantie à cette reconnaissance. Mais d'après les informations recueillies dans les archives municipales des villages voisins, il ne semble pas que le marquis de Castries ait abusé de son droit. Il intervenait peu ou pas du tout dans la vie des communes de sa baronnie, son intendant Nicolas Delamoigne ordonnait pour lui. Une ordonnance de Pierre de la Croix de Castries donnait à noble **Charles-Gabriel Le Blanc** +1750, Écuyer, seigneur de Puech-Villa (château d'O), l'état et l'office de viguier général, tant du marquisat de Castries que des baronnies de Castelnau-Le Crès et Salaison, et des terres de Saint Brès et de Figaret. Mais c'était surtout l'autorité du gouvernement du Languedoc et l'application des ordres royaux qui touchaient le plus nos ancêtres Vendarguois car depuis l'édit royal du 6 décembre 1686 le patrimoine communal de Vendargues est plus important que le patrimoine détenu par le seigneur de Castries. A Vendargues, le marquis de Castries n'était seigneur foncier (propriétaire) que de quelques champs et vignes, de vacants et devoirs. Le village avait le statut de communauté et possédait des biens propres depuis 1639 au moins. Le four banal, l'église son cimetière, la place publique, la maison commune, le grand devez, et la garrigue faisaient partie des biens de la communauté. Au point de vue administratif, Vendargues et son terroir dépendaient de la **Généralité de Montpellier**. Au point de vue de la justice, Vendargues comme tous les villages du marquisat dépendait du juge de justice ordinaire ou basse justice du marquisat de Castries, pour la moyenne et haute justice de la **Sénéchaussée de Montpellier** et en appel du **Parlement de Toulouse**.

En résumé, Vendargues dépendait :

Parlement	Toulouse
Gouverneur	Toulouse
Intendance	Montpellier
Subdélégué	Montpellier
Sénéchaussée	Montpellier
Généralité	Montpellier
Diocèse civil	Montpellier
Diocèse religieux	Montpellier
Archiprêtre	Baillargues
Communauté	Vendargues

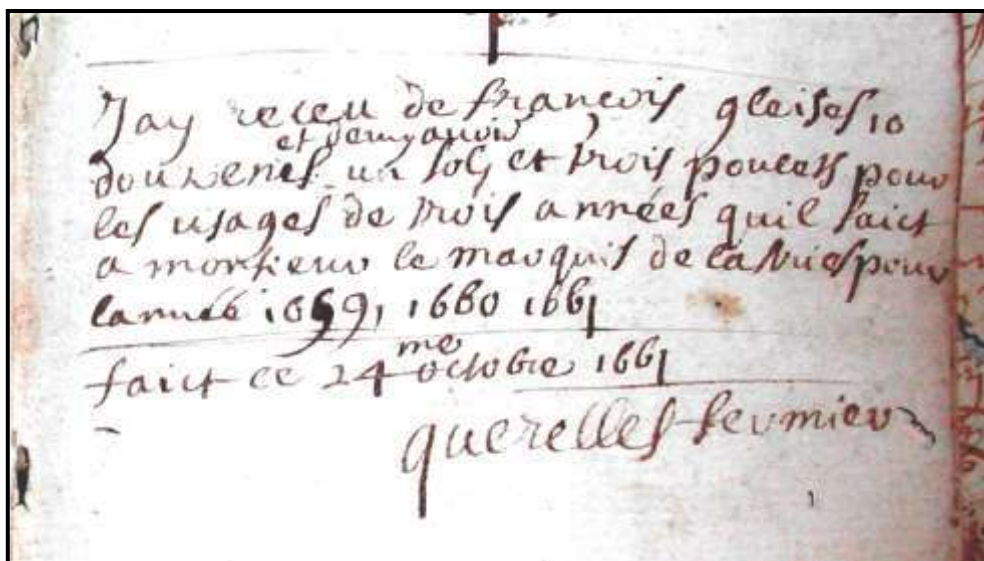


Marque tampon de la Généralité de Montpellier pour enregistrer les documents officiels

Les revenus du Marquis de Castries, concernant les **Reconnaisances, Directes et Censives** sur Vendargues étaient estimés à un fond de **39 028 livres** en 1766.

François Gleize, paysan de Vendargues, payait ses usages en espèces. Pour les trois années il donnait au collecteur qui avait pris la ferme des censives au Marquis de Castries, 10 douzaines et demi d'avoine soit l'équivalent de 42 litres car la douzaine valait 4,04 litres comme mesure de grains à Lunel, plus un sou et 3 poulets.

Reçu de Jean Querelles, fermier et baille du Marquis de Castries pour Vendargues le 14 octobre 1661



"J'ai reçu de François Gleize 10 douzaines et demi avoine un sol et trois poulets pour les usages de trois années qu'il fait à Monsieur le marquis de Castries pour l'année 1659, 1660, 1661. Fait ce 24^{me} octobre 1661. Signé : Querelles fermier. "

Les Consuls de Vendargues, Maires et officiers municipaux.

En 1655 le 7 Août a été ensevely Mtr Pierre Querelles de Mayrargues notaire Royal et Greffier du Marquisat de Castries dans l'église de Vendargues en foy de ce. Signé Barral curé.

Pierre Querelles était un bourgeois de Meyrargues notaire Royal en 1635.

Son fils **Jean Querelle** lui a succédé à la charge de notaire Royal en 1648, il était marié avec damoizelle Zabiaux **du Carbon**, fille de Sieur Antoine du Carbon et de Françoise de Rodil, leurs voisins de Meyrargues. Le 10 juin 1655, ils eurent un fils nommé Claude Querelles, qui donnera la succession à deux fils, Jean Querelles en 1738 et à Fulcrand Querelles en 1740, qui furent tous les deux des procureurs de cour de Montpellier.

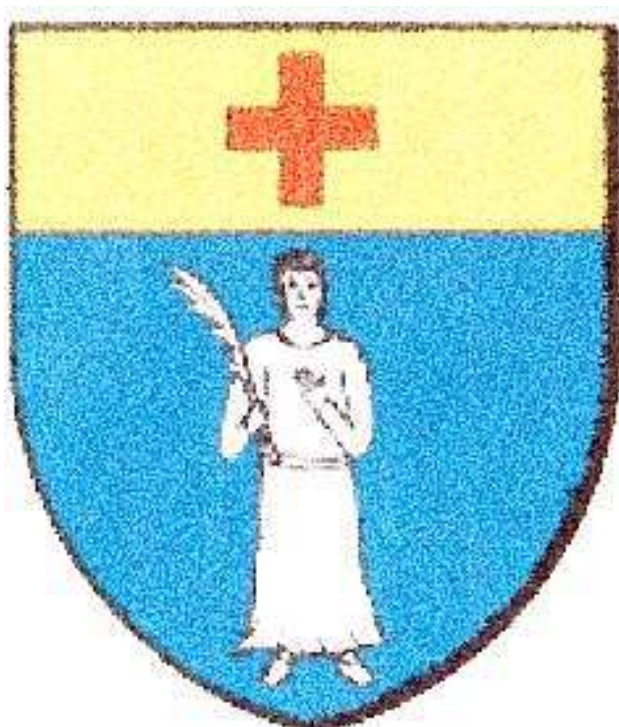
Greffier, 1^{er} Consul, puis faisant fonction de fermier ou baille du dit lieu, **Pierre Querelle** représentait jusqu'en 1648 l'autorité du Seigneur du lieu qui était : **René Gaspar de la Croix**, marquis de Castries, baron des états du Languedoc qui ajouta à ses titres, Seigneur de Castelnaud, du Crès et Salaison en 1674, par son mariage avec Isabeau de Bonzi qui les lui apporta en dot.

Il est évident que ce grand seigneur qui vivait le plus souvent à Paris ou dans son hôtel particulier de Montpellier n'avait ni le temps ni l'envie de s'occuper directement de son marquisat constituée de neuf villages : Baillargues, Castelnaud, le Crès, St-Brès, St-Geniès, St-Jean-de-Cornies, Sussargues, Vendargues et Castries. Il confiait donc son autorité pour son château et sa baronnie à un intendant, Nicolas Delamoigne, et dans chaque village à un *bayle* ou baille pour le représenter.

Offices de Vendargues en 1771



Blason de Vendargues pendant l'ancien régime



D'azur à Saint Théodorit d'argent, au chef d'or chargé d'une croisette de gueules.

L'administration courante était assumée par les consuls élus par le représentant du marquis de Castries sur une liste présentée par les habitants du village (un représentant par famille assujetti à la taille donc propriétaire foncier). Pour Vendargues ils étaient deux, élus tous les ans, mais on conservait dans les conseils les anciens consuls dit consuls vieux qui étaient aussi nommés "*conseillers polytiques*", par rapport aux nouveaux élus dits jeunes consuls ou consuls modernes. Il y avait à donc Vendargues dans le conseil, deux consuls vieux et deux consuls modernes. Le marquis de Castries ou son représentant (*ce fut en 1732 Monseigneur l'archevêque d'Alez, tuteur honoraire de Monsieur le marquis de Castries*) choisissait parmi eux, le baille ou premier consul. Le terme **Baille** ou bayle désigne depuis le XIII^e siècle le chef de justice sous les ordres du seigneur (*du latin major bajulus*) c'est à la fois le juge de paix, le représentant de l'autorité du marquis de Castries à Vendargues. Cette fonction changeait rarement de titulaire. Parfois il portait le titre de **maire perpétuel**, un titre honorifique délivré par le roi qui s'achetait et qui était transmissible de père en fils. C'est 1692 que Louis XIV qui avait un grand besoin d'argent, créa le titre de **maire perpétuel** pour améliorer ses finances. L'édit du roi portant création des **maires perpétuels** fut mis en application à partir du mois d'août 1692.

Il est édifiant que les motivations de Louis XIV pour créer ce titre étaient basées sur le fait que l'élection des maires, consuls, bailles ou capitouls par les habitants les plus aisés donnait lieu à des contestations car : "*les officiers ainsi élus pour ménager les particuliers auxquels ils étaient redevables de leur emploi, et ceux qu'ils prévoyaient leur pouvoir succéder, ont surchargé les autres habitants des villes, et surtout ceux qui leur avaient refusé leurs suffrages.*" Cela ressemblait déjà à ce qu'on appellerait aujourd'hui du clientélisme...

Voici les principaux articles de cet édit.

Article premier.

A ces causes nous avons par le présent édit perpétuel et irrévocable, créé, érigé et établi, créons, érigeons et établissons en titre d'office formé et héréditaire, en chacune ville et communauté de notre royaume, pays, terre et seigneuries de notre obéissance, un conseiller maire de la ville et communauté à l'exception de notre bonne ville de Paris et de celle de Lyon, où les prévôts des marchands seront nommés en la manière accoutumée.

Article II

Jouiront les dits maires des mêmes honneurs, droits et émoluments, privilèges, prérogatives rang et séance dont les maires ci-devant établis, et tous les officiers qui en ont fait les fonctions, ont jouissant ès hôtel-de-ville, assemblées et cérémonies publiques, qu'autres lieux, sous les titres de maires, jurats, consuls, capitouls, prieurs, premiers échevins, ou autrement.

Article III

Ils convoqueront les assemblées générales, et particulières ès dit hôtel-de-ville, où il s'agira de l'utilité publique, du bien de notre service et des affaires de la communauté.

Article IV

Ils recevront le serment des échevins, capitouls, jurats, consuls, et autres pareils officiers, après qu'ils auront été élus dans les assemblées tenues ès hôtels et maisons de ville aux quelles présideront les dits maires, sans que l'on puisse faire à l'avenir ailleurs lesdites élections.

[.....]

Article IX

Ne pourront les officiers des dites villes et communautés faire l'ouverture ni la lecture des lettres et ordres qui leur seront adressés, sinon en la présence des dits maires, pourvu qu'ils ne soient absents et hors des dites villes.

Article X

Ils auront une clef des archives de dits hôtels-de-ville ; ils allumeront les feux de joie, porteront la robe, ensemble les autres ornements accoutumés, même la robe rouge dans les villes où les officiers de nos présidiaux ont le droit de la porter.

[.....]

Article XIII

Jouiront les dits maires du titre et privilège de noblesse dans les villes où il a été par nous rétabli et confirmé, sans être tenus, ni leurs descendants, de payer ci-après aucune finance pour confirmation ou autrement, pourvu néanmoins qu'ils soient décédés revêtus de l'officie de maire, ou qu'ils l'aient possédé, et en aient fait les fonctions pendant vingt années.

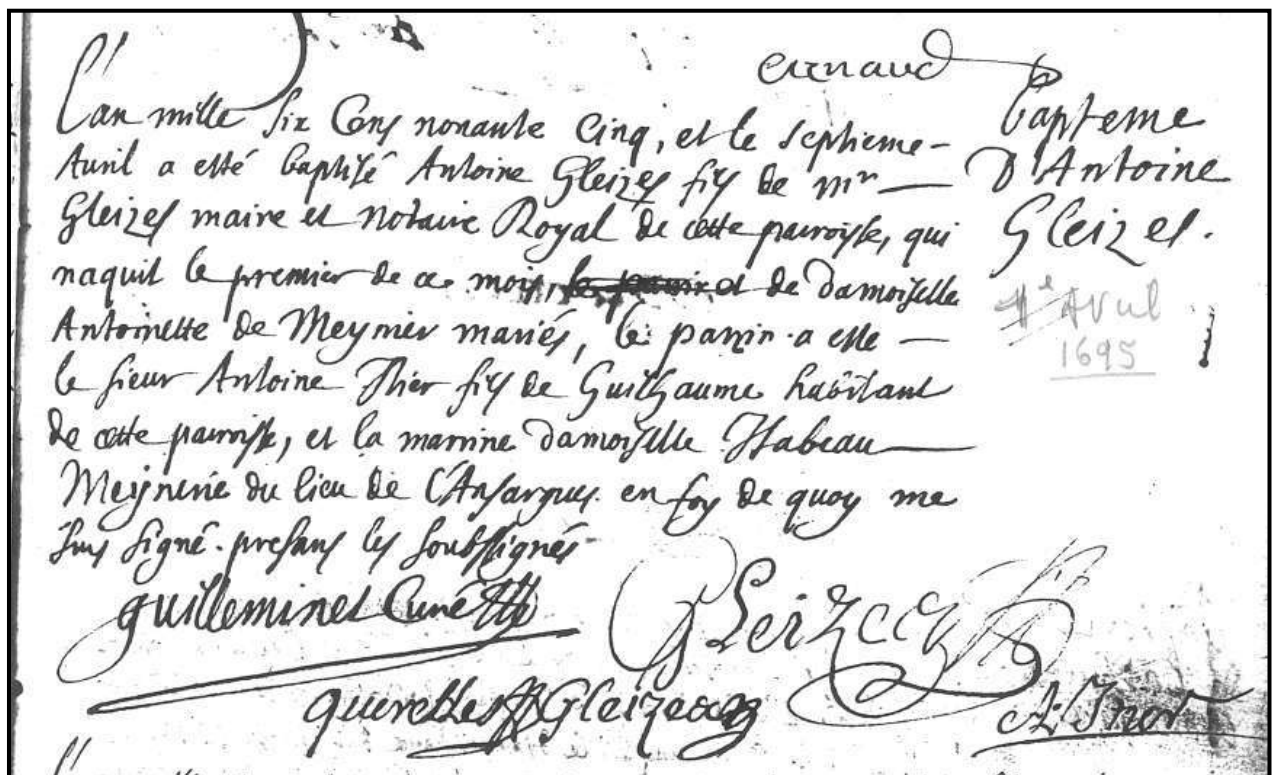
Article XIV

Voulons que les dits maires créés par le présent édit soient exempts de tutelle et curatelle, de la taille personnelle dans nos villes taillables, de guet et garde dans toutes nos villes, du service du ban et arrière ban, du logement de gens de guerre, et autres charges et contributions, même des droits de tarif qui se lèvent dans nos villes abonnées, et des octrois dans toutes nos villes pour les denrées de leur provision.

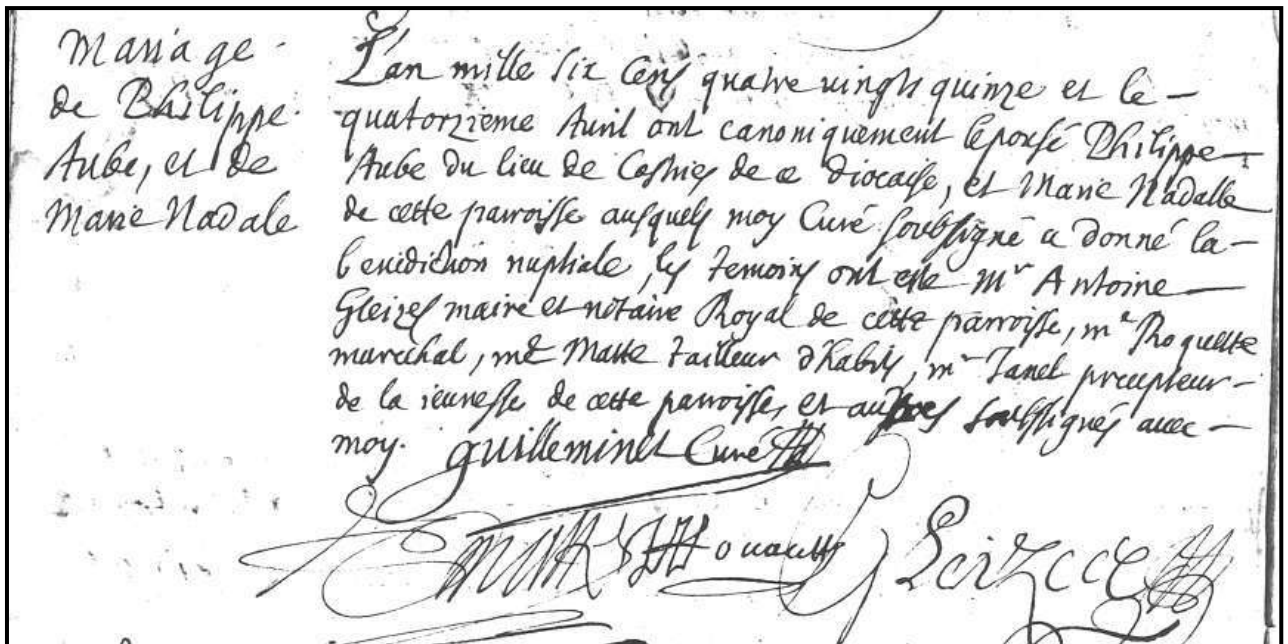
Antoine Gleize avait acheté sa charge et fut nommé le 18 mars en 1694 avec 10 livres de gages, et il s'est probablement fait racheter sa charge de maire par la communauté de Vendargues en 1717.

Premières apparitions d'Antoine Gleize en tant que maire sur le registre paroissial de Vendargues

Le 7 avril 1695 (pour le baptême de son fils)



Le 14 avril 1695 (pour un mariage)



Ont occupé la charge de Baillie ou de Maire :

Pierre Querelle, fermier et baillie du Marquis de Castries (1645 - 1648, décédé le 7 août 1655)

Jean Querelle, son fils (après 1648 - 1661 ou plus)

Jean Bonfil (1669-1678)

François Bresson ou Besson, en 1678

Antoine Gleize, baillie portant le titre de maire (perpétuel), (1694-1732 décédé le 20 septembre 1732 à l'âge de 66 ans.),

Pierre Gleize, fils d'Antoine Gleize, baillie, (1732 -1755, décédé le 24 décembre 1755 à l'âge de 45 ans).

Estienne Gleize, né en 1719 décédé le 13 juin 1797, baillie de 1755 -....., c'était l'autre fils d'Antoine Gleize, le frère cadet du précédent.

Jean-Jacques Dides fut le dernier Baillie de Vendargues avant 1791 à la fin de l'ancien régime, après la révolution, il fut désigné maire par les notables de Vendargues. Le titre de maire (perpétuel) avait disparu bien avant la révolution, mais à Vendargues on continuait à désigner Antoine, le fils d'Estienne Gleize né en 1761, "Antoine dit le maire".

Billet autographe d'Antoine Gleize, Maire de Vendargues en 1696

1
Nous Maire, Consuls et Habitant des
Lieux et Communauté de Vendargues et Meyrargues
sous signés Confère avoir reçu de Monsieur Balsile
trésorier du Chapitre Saint Pierre de Montpellier
la somme de quarante livres, et c'est
pour l'aumône que le dit Chapitre donne
aux pauvres de la dite Communauté pour
l'année mil six cent quatre vingt et
seize fait à Vendargues le 10 du
mois d'avril et année ci dessus
Querelle, consul, Bonfil, Balizie

Antoine Gleize Maire

"Nous, Maire, Consuls et habitants des dits lieux et communauté de Vendargues et Meyrargues, sous signés, Confère avoir reçu de Monsieur Balsile trésorier du Chapitre Saint Pierre de Montpellier, la somme de quarante livres, et c'est pour l'aumône que le dit chapitre donne aux pauvres de la dite communauté pour l'année mil six cent quatre vingt et seize. Fait à Vendargues le 10 du mois d'avril et année ci dessus.

Querelle, consul, Bonfil, Balizie

Signé A. Gleize maire + la marque de Bonfil"

Vérification du registre paroissial par Mr le curé Jean Sauvan en présence d'Antoine Gleize maire, 18 avril 1696

visitans les registres de la paroisse de vendargues
outre que nous avons trouvé plusieurs feuilles
en blanc nous aurions trouvé plusieurs feuillets
coupés et afin pour la décharge de ceux qui se
trouveront chargés des dits registres nous avons fait la
présente déclaration en présence de Mr le maire
qui a lui même été présent à la visite
fait à vendargues ce dix huitième avril mil six cent
quatre vingt seize

Jean Sauvan
Antoine Gleize

"Visitant les registres de la paroisse de Vendargues, outre que nous avons trouvé plusieurs feuilles en blanc, nous avons trouvé plusieurs feuilles coupées et pour la décharge de ceux qui se trouveront chargés des dits registres avons fait la présente déclaration en présence de Mr le maire qui a lui même été présent à la visite. Fait à Vendargues ce dix-huitième avril mil six cent quatre vingt seize."

Signé : Sauvan curé et Gleize maire

Quelques uns des Consuls de Vendargues sous l'Ancien Régime:

Philippe Rédier, Consul en 1636, 1656

Barthélémy Radier vers 1640 décédé en 1724 à Meyrargues

Claude Itier Consul en 1683

François Besson, 1^{er} Consul en 1686

Pierre Gleize (le jeune) traceur de pierres, Consul en 1688 et en 1699,

Pierre Berthezène, Consul en 1711

Benjamin Rédier, Consul en 1718

Michel Gauch, Consul en 1719

Causse, Consul en 1775

Jean Berthezène, Greffier consulaire en 1777

François Daladouire , 1^{er} Consul en 1789

Etienne Gleize, Officier municipal, An 1 de la république

Jean Berthezène citoyen et greffier municipal, An 1 de la république

Pierre Reybaud; agent municipal an 2 de la république

Bernard Abbadie, officier municipal officier santé, an 2 de la république. Chirurgien de Vendargues.

Cabal , officier public An 3 de la République, instituteur de Vendargues

Pierre Benjamein Itier, agent municipal an 6 de la république

Jean-Jacques Dides, maire en 1791 réélu en 1798

Les Notables de Vendargues:

Benjamin du Carbon, (1597-1660), procureur en la cour en 1620, Conseiller secrétaire du Roi en la chancellerie près de la cour de Montpellier, audiençier en 1634, 2eme consul de Montpellier en 1664, trésorier et clavaire de Montpellier puis visiteur des gabelles du Languedoc. Il avait épousé en 1620 Suzanne Despuech, il teste en 1659. Propriétaire du château de Meyrargues et de ses terres en 1610 il ne l'habitait pas car il avait un métayer,. Il a laissé son nom à un tènement de Meyrargues appelé "La Carbonnelle Fourrajau" (quartier actuel de "Las Carbonellas")

Antoine du Carbon (1622-1708), son neveu et héritier universel en 1659, Conseiller du Roi, docteur, avocat, maire perpétuel de Lattes dans le marquisat de Soulas (marquisat comprenant les terres de Lattes à Montpellier le long du Lez), et sa femme **Françoise de Roudil**. Il avait hérité du château métairie de Meyrargues et de ses terres avec deux bergeries et il avait comme berger Jean Marlet de la paroisse de St Aillargues diocèse de Mende qui décèdera le 6 septembre. Il le remplacera aussitôt par Etienne Belot. Il n'habitait pas sur place et avait comme métayer à rentes (fermier) **Bertrand Goubert**. Il possédait aussi la métairie rue de la fontaine, vendue ensuite à Pierre Maldenier, qui devint par la suite et de nos jours l'école Saint-Joseph. Il faisait la location de charrettes.

Antoine Causse (1651-1717). Conseiller du Roi, Professeur en droit Royal de la ville de Montpellier, né au hameau de Meyrargues le 28 mai 1651 de **Jean Causse** ménager et de **Colombe Bedos** née au Crès. Il était doué des plus heureuses dispositions, elles furent fondées par le travail et la vertu. A l'âge de vingt deux ans, il avait demandé, sous le patronage du professeur Vignes, le degré de Docteur "*in utroque*" ; vigt cinq docteurs le lui avaient accordé après les épreuves ordinaires, son certificat de bonne vie et mœurs avait été signé par Jean Guilleminet et par Sicre. Il fut un professeur réputé de la faculté de droit de Montpellier en 1681, ensuite en 1683, professeur de droit ancien au collège du Vergier après Barthélémy Planque, il enseigna 35 ans.

" Parmi les professeurs de mérite qu'il y a toujours eu dans cette faculté, le public conserve avec plus de vénération la mémoire d'Antoine Causse, autant estimable par son savoir et son élégance, que par sa modestie & par sa piété. On disait de lui que si les livres des lois venaient à se perdre, il aurait été capable de les dicter par cœur, tant il les possédait exactement."
(Extrait du registre de la faculté de droit de Montpellier)

Il avait acheté le château de Meyrargues et était le plus grand propriétaire foncier du lieu. Il avait un grand troupeau de moutons et son berger, était un jeune garçon, Privat Gely natif du diocèse de Gévaudan, qui s'est noyé dans le Salaison le 25 juillet 1693 à l'âge de 18 ans. Sa bergerie était situé sur l'emplacement de l'hôtel restaurant actuel "Les Châtaigniers" et elle est notée sur la carte dite de Cassini. Antoine Causse était

Marié à l'âge de 25 ans le 19 octobre 1676 avec **Marie de Nadal** de la paroisse de Notre Dame des Tables à Montpellier, fille de Pierre de Nadal et de Catherine de Salgue . **Antoine Causse** décédait à 66 ans, regretté de tous les honnêtes gens, le 20 mai **1717** et fut enterré dans le cimetière de Vendargues par le curé Reboul.

Pierre Causse (1683-1752), fils et héritier en 1717 du précédent, fut professeur agrégé de l'école de droit, professeur en droit ancien en 1718 il avait comme maître valet Joseph Sabatier et comme bergers un certain Chapel de Saint-Brès et un certain Vidal. Il habitait Montpellier, marié en 1722 avec Suzanne **Garnier-Deschênes** dont : **Pierre Hillaire**.



IOANNES PETRUS CAUSSE REG.

CONSIL. JU. ANTECESSOR OBÏT DIE 6

MARTII ANNO 1752 AETATIS SUA 69

"(Jean) Pierre CAUSSE, Conseiller du Roi, professeur de droit royal décédé le 6 mars 1752 à l'âge de 69 ans"

Pierre Hilaire Causse, dit le chanoine (1724-1778), fils et héritier en 1752 du précédent, il était en 1766, sous Louis XV, le propriétaire du château de Meyrargues et possédait bergerie, troupeau de moutons, 92 hectares en vignes, champs bois pâturages et olivettes sur le territoire de Vendargues (Compoix de 1766). C'était le plus gros propriétaire foncier de Vendargues loin devant le second, 29 hectares.

François Besson, habitant de Vendargues son berger était Jean Gallière mort de maladie le 15 janvier **1671** à 44 ans.

Jean Dumoy et sa femme Louise Barbuse. Au baptême de leur fils François en 1689, le parrain était François de Bourrache écuyer seigneur de Caunay.

Jean Gleizes né en 1676, habitant Montpellier, puis bourgeois de Meyrargues en **1701**, "*rentier du bénéfice*" c'est à dire fermier à Vendargues pour le compte des chanoines du vénérable chapitre de la cathédrale St Pierre de Montpellier, son valet était Estienne Delon. Marié avec Anne Couderc, il décèdera le 4 mai **1729** à l'âge de 53 ans. Son frère était Jacques Gleizes, prêtre et curé de la paroisse de Lunel. Sa fille Anne Ursule née le 24 juillet 1726, s'est mariée à 18 ans, le 19 mai 1744 dans la chapelle de Meyrargues avec Pierre Forestier, Financier habitant Montpellier. Et en 1739 son autre fille Marianne s'était mariée avec Jacques Durand frère de Jean Durand curé de Vendargues. Jean Gleize fut longtemps en procès avec les chanoines du chapitre.

M. Querelle docteur es avocat.

Jacques Querelles Ingénieur.

Le Général Pierre de Berthezène (Baron, Pair de France) ; Né à Vendargues le 24 mars 1775, et mort à Vendargues le 10 octobre 1847 à l'âge de 72 ans, son grand père possédait sa maison à la Bertassade, son père possédait sa maison sur la place. A 18 ans alors qu'on le préparait à l'état ecclésiastique (*pendant sa jeunesse il fut longtemps le clerc latiniste de la paroisse de Vendargues*) il est enrôlé dans les volontaires du 5^{ème} bataillon de l'Hérault le 15 septembre 1793. De ce jour il ne quittera plus l'armée puisque par ordonnance royale du 23 mars 1840, il est maintenu définitivement dans la 1ère section du cadre de l'État Major Général, comme ayant commandé en chef. Toulon... Italie... Pologne... Autriche... Russie...Allemagne... Ceci pour la période de la Révolution et de l'Empire. Puis en 1830-1831 la conquête de l'Algérie.

Il est blessé quatre fois ; en Italie, au Mincio, à Eckmühl (sur le champ de bataille) le 23 avril 1809, Grand Officier le 29 octobre 1828 et Grand Croix le 27 septembre 1830. Le fameux ordre de Napoléon "La Garde au feu" est adressé à lui, à Lutzen en 1813 : Il commandait la Jeune Garde, il y gagne la couronne de Fer. Il est nommé Général de Division, le 4 août 1813 après la bataille de Bautzen. Enfin, Baron d'Empire depuis le 19 mars 1808, il accède à la Pairie en 1832 ; son nom est lisible sous l'Arc de Triomphe (côté gauche quand on regarde vers la défense).

En 1818, il trouve le temps de se marier, il épouse Zulina Aurès (famille de magistrats du midi). Il réintègre l'armée le 30 décembre de cette même année 1818, comme inspecteur Général de l'Infanterie. Le **26 février 1830**, il est nommé par le Général DUC DE BOURMONT, alors ministre de la guerre, commandant d'une des divisions de l'expédition d'Afrique, qui se prépare. Dans toute l'histoire de la conquête d'Alger à ses débuts, il figure au premier plan. Il est le premier à débarquer à Sidi Ferruch le **14 juin 1830** vers 6 heures du matin à la tête de sa division. Il joua un rôle déterminant à la bataille de Staouéli, qui ouvre la voie vers Alger. C'est alors qu'arrive de Paris la Révolution de Juillet ce qui provoqua beaucoup de difficultés et d'incertitudes pour Alger. Il sera en disgrâce pour avoir fait jouer la marche de l'empereur par la clique du régiment au cour d'une réception officielle. Finalement c'est le général CLAUZEL qui est désigné pour le remplacer.

Le **20 février 1831**, il revient à Alger en remplacement du Général Clauzel et il est commandant de la "division d'occupation" 15 000 hommes. Après une année de gros

et bon travail, il rentre en France, suite au décès de sa fille chérie "Constance". Le duc de Rovigo, assisté du Baron Pichon les remplacent à Alger. **En 1832**, il est nommé à la Pairie et cela l'occupe beaucoup. Il partagera son temps entre Paris et Vendargues où ses interventions sont très demandées.

Pierre et Zulima Berthezène sont enterrés au cimetière de Vendargues en une place d'honneur.

En 1885, un comité formé d'habitants de Vendargues formait une association dans le but de faire ériger sur la place du village un buste du Général Berthezène. La politique du moment fit avorter cette initiative et depuis ce temps, rien n'a été fait en l'honneur de cet enfant du village arrivé au plus haut niveau, à ce jour totalement tombé dans l'oubli, sauf de la part de quelques généalogistes, historiens ou amateurs de l'époque napoléonienne.

Le Général Berthezène



Généalogie du Général Berthezène, partant de Fulcrand vers 1670.

Jusqu'à la 9e génération.

Fulcrand BERTHEZENE, décédé.

Marié avant 1672 avec Marie GUIRAUDE, dont

- Isabeau BERTHEZENE, née en 1673, Vendargues, décédée.
- Jean Barthélémy BERTHEZENE, né le 13 octobre 1674, Vendargues, décédé.
- Pierre BERTHEZENE, né le 10 mai 1676, Vendargues, baptisé le 14 mai 1676, Vendargues, décédé (parrain et marraine: Pierre GUIRAUD Anne BERTHEZENE).
Marié le 26 février 1699, Vendargues, avec Françoise BOULET, dont
 - Antoinette BERTHEZENE, née le 1er mai 1701, Vendargues, baptisée le 6 mai 1701, Vendargues, décédée (parrain et marraine: Jean BERTHEZENE Toinette BOULET).
 - Marie BERTHEZENE, née le 8 novembre 1702, Vendargues, décédée.
 - Pierre BERTHEZENE, né le 10 novembre 1704, Vendargues, baptisé le 20 novembre 1704, Vendargues, décédé le 13 décembre 1777, Vendargues (à l'âge de 73 ans), Carrier (parrain et marraine: Pierre GUIRAUD Marguerite MARTINE) (filleule: Claire BERTHEZENE 1739).
Marié en 1737, St Bazile de Montmel, avec Jeanne REBOUL, née en 1711, décédée le 20 mars 1745, Vendargues, inhumée le 21 mars 1745, Vendargues (à l'âge de 34 ans), dont
 - Claire BERTHEZENE, née le 1er janvier 1739, Vendargues, baptisée le 1er janvier 1739, Vendargues, décédée (parrain et marraine: Pierre BERTHEZENE 1704-1777 Marie Claire REBOUL).
Mariée avec Fulcrand GAUCH, dont
 - Jean GAUCH, né le 17 août 1756, Vendargues, décédé.
 - Marguerite GAUCH, née en 1766, Vendargues, décédée en 1778, Vendargues (à l'âge de 12 ans).
 - Marie-Claire GAUCH, née le 23 août 1778, Vendargues, décédée le 29 avril 1779, Vendargues (à l'âge de 8 mois).
 - Françoise BERTHEZENE, née le 26 mai 1740, Vendargues, décédée.
Mariée le 6 février 1766, Vendargues, avec Barthelemy YRLES, dont
 - Francois YRLES, né en 1773, Vendargues, décédé.
 - Marie YRLES, née le 8 février 1777, Vendargues, décédée.
 - Barthelemy, Theodorit YRLES, né le 18 octobre 1779, Vendargues, décédé.
Marié le 23 août 1809, Vendargues, avec Marguerite Adélaïde CURET, née en 1783, Vendargues, décédée.
 - Jeanne YRLES, née, Vendargues.
 - Marie, Anne BERTHEZENE, née en 1742, décédée.
 - Marie BERTHEZENE, née vers 1742, décédée le 5 juillet 1818, Vendargues (à l'âge de peut-être 76 ans).
Mariée le 24 novembre 1768, Vendargues, avec Francois DALADOUIRE, dont
 - Francois DALADOUIRE, né, Vendargues, décédé.
Marié avec Jeanne GAUCH.
 - Jacques BERTHEZENE, né le 21 mai 1744, Vendargues, baptisé le 24 mai 1744, Vendargues, décédé le 23 novembre 1823, Vendargues (à l'âge de 79 ans), Carrier (parrain et marraine: Jacques GRANIER Marie BERTHEZENE).
Marié le 12 février 1771, Montpellier, avec Marguerite CAUSSE, **contrat de mariage du 2 février 1771 : Me DEVES Montpellier**, dont
 - Claire BERTHEZENE, née le 29 février 1772, Vendargues, baptisée le 2 mars 1772, Vendargues, décédée le 12 août 1777, Vendargues (à l'âge de 5 ans) (parrain et marraine: Barthelemy CAUSSE Claire BERTHEZENE).
 - Pierre BERTHEZENE, Baron d'Empire, Lieutenant Général, Général de brigade, Pair de France Grand croix de la Légion d'Honneur, né le 24 mars 1775, Vendargues, décédé le 24 octobre 1847, Montpellier, inhumé le 25 octobre 1847, Vendargues (à l'âge de 72 ans).
Marié vers 1817 avec Zulima, Jenny AURES, née le 6 juin 1794, Lyon, décédée le 24 octobre 1858, Montpellier, inhumée le 26 octobre 1858, Vendargues (à l'âge de 64 ans), dont
 - Emile Charles Frédéric BERTHEZENE.
Marié le 26 mars 1858 avec Marie Joséphine Valérie VISSEQ, dont

- [Ambroisine Marie Thérèse BERTHEZENE](#), née le 24 décembre 1848, décédée.
Mariée en 1875 avec [Paul Etienne "Eugène" CELARIES d'AMIGUET de BELFORTES](#), né en 1836, décédé le 14 septembre 1922, château de Lastour (81) (à l'âge de 86 ans), dont
 - [Joseph CELARIES d'AMIGUET de BELFORTES](#), né le 23 décembre 1876, décédé.
 - [Germaine CELARIES d'AMIGUET de BELFORTES](#), née en 1882, décédée.
Mariée avec [Pierre Edouard de FARAMOND](#), dont
 - [Gabrielle de FARAMOND](#).
Mariée, château de Lastour (81), avec [Armand, Comte de Gaulmyn](#), dont
 - [Pierre de GAULMYN](#).
 - [Henry, Comte de Gaulmyn](#).
 - [Chantal de GAULMYN](#).
 - [Christian de GAULMYN](#).
 - [Bernadette de GAULMYN](#).
 - [Régine de GAULMYN](#).
 - [Guy de GAULMYN](#).
 - [Julie Eudoxie Elisabeth Marie CELARIES d'AMIGUET de BELFORTES](#), née le 27 septembre 1883, décédée en 1956 (à l'âge de 73 ans). Mariée le 22 septembre 1919, L'Isle sur Tarn, avec [Léopold de LA PANOUSE](#), né le 4 février 1876, Ambialet (81), décédé le 12 mars 1941, Lavaur (81) (à l'âge de 65 ans).
 - [Pierre Eugène Jules Henri BERTHEZENE](#), né le 24 février 1852, décédé.
 - [Albert Joseph Ludovic BERTHEZENE](#), né le 24 mars 1858, décédé.
- [Constance BERTHEZENE](#), née peut-être en 1818, décédée peut-être en 1832 (à l'âge de peut-être 14 ans).
 - [Marie BERTHEZENE](#), née le 6 décembre 1779, Vendargues, décédée.
 - [Marie BERTHEZENE](#), née le 8 décembre 1782, Vendargues, décédée.
 - [Barthelemy BERTHEZENE](#), né le 12 mars 1786, Vendargues, décédé le 17 novembre 1812, Krasnoïé (Russie), inhumé le 18 novembre 1812, Krasnoïé (Russie) (à l'âge de 26 ans), Capitaine aide de camp de son frère. "jeune Capitaine, aide camp de son frère Pierre qui commandait la jeune Garde, décédé pendant la retraite de Russie, tué au feu pendant les combats autour de Krasnoïé le 17 novembre 1812 dont le cœur fut ramené à Vendargues dans un coffret d'argent par son frère Pierre pour être déposé dans l'église du village (d'après JM Amelin). C'est en 1813 que le Ministre des Cultes autorisait le Général Berthézène à faire placer dans l'église de Vendargues une inscription en mémoire du capitaine Barthélemy Berthézène, son frère, mort aux camps d'honneur "*Leramoy dans la campagne de Moscou*". A cette époque le trésorier de la fabrique de la paroisse de Vendargues était le père du Général, Jacques Berthézène qui fit un don de 50 francs à la paroisse en remerciement. Ces 50 francs devant être employés à la construction d'une chapelle de notre Dame. (*relevé dans le registre contenant les délibérations de la fabrique de l'église succursale de la Commune de Vendargues pour l'an 1808-1825*)"
 - [Thérèse BERTHEZENE](#), née le 5 septembre 1707, Vendargues, décédée.
 - [Catherine BERTHEZENE](#), née le 28 février 1710, Vendargues, baptisée le 2 mars 1710, Vendargues, décédée en 1712 (à l'âge de 2 ans).
 - [Antoine BERTHEZENE](#), né le 4 juillet 1711, Vendargues, baptisé le 10 juillet 1711, Vendargues, décédé.
- [Marie BERTHEZENE](#), née le 12 mai 1680, Vendargues, décédée.
- [François BERTHEZENE](#), né le 24 juin 1682, Vendargues, décédé.
- [Fulcrand BERTHEZENE](#), né le 3 mars 1684, Vendargues, décédé (parrain et marraine: [Benjamin QUERELLES](#) Française MEYNIERE).
- [Fulcrand BERTHEZENE](#), né le 1er novembre 1685, Vendargues, décédé (parrain et marraine: [Pierre Jacques TEULON](#) Française VINANTE).

Nous Ministre des Cultes, Comptable de l'Empire, Grand
Croix de l'Ordre impérial de la Réunion, Grand officier
de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre de la Couronne
de fer, membre de l'Institut & &

vu la demande de M^r le général Baron Berthelene
adjudant général de la garde impériale, l'autorise à être
autorisé à faire placer dans l'église de Vendargues
de parlemans de l'herault une inscription en
mémoire du Capitaine Berthelene son aide de
Camp & son frère ne aux dit Vendargues & mort
aux Camp d'honneur Lerasnoy dans la Campagne
de Moscou —

vu l'avis de M^r le Vêque de Montpellier —
vu l'article 75 du décret du 30 de Caire 1809
avons autorisé & autorisons la fabrique de l'église
paroissiale de Vendargues à accorder à M^r le Général
Baron de Berthelene adjudant Général de la Garde
impériale la permission de faire placer dans cette
Église une inscription pour perpétuer le souvenir de
la mort glorieuse du Capitaine Berthelene son
aide de Camp & son frère fait à Paris le 27 août
1813 le ministre des Cultes a été & signé de préférence
par le ministre L'auditeur aux Comptes de l'état
Secrétaire Général D. Gauvo

1813 Autorisation du ministre des cultes de Napoléon 1^{er} « Bigot de
Préameneu » (registre de la fabrique de l'église de Vendargues)

Jean Marie Frédéric AURES Chevalier de l'ordre Royal de Charles III d'Espagne, né vers 1790, décédé le 10 juillet 1841, Montpellier, inhumé le 12 juillet 1841, Vendargues (à l'âge de peut-être 51 ans), Il était inspecteur des prisons de l'Hérault et des enfants trouvés. Marié le 10 février 1834, à Vendargues, avec Suzanne **DAUMON**, fille de Guillaume Daumon et de Françoise Planque. Il était le frère de Jenny AURES donc le beau frère du Général Berthezène. Il était le descendant male d'une famille de magistrats, son père Jean Pierre Antoine AURES (1750-1808) fut président de la Cour des Comptes Aydes et Finances de Montpellier en 1776 et son grand père, Jean Pierre AURES (1707-1779) fut conseiller secrétaire du Roi au Parlement de Toulouse. Il avait donc suivi sa sœur jusqu'à Vendargues. Pierre tombale au cimetière de Vendargues placée derrière celle du Général Berthezène et Jenny Aurés.

Cyprien Gustave LAJARD notaire du lieu de Castries, épousa en 1832 Marie **Pauline VIANES**, la fille du notaire VIANES de Castries alors qu'il n'était que gradué en droit aspirant en notariat. Il prit la relève de son beau-père en tant que notaire de Castries. Sa femme Marie Pauline décédait des suites de ses couches 17 novembre 1842. un an plus tard, il épousait en seconde nocces le 3 décembre 1843 Suzanne **DAUMON** la veuve de **Jean Marie Frédéric AURES**. Cyprien Gustave LAJARD était le fils de Cyprine Dominique LAJARD propriétaire et chef de bureau à la Préfecture de l'Hérault à Montpellier et de madame Catherine Donadiou. Cousin de la famille de Jean Baptiste Barthelemy LAJARD négociant à Montpellier en 1758, qui donnait l'éphémère ministre de la guerre de la fin du règne de Louis XVI, Pierre Auguste LAJARD (1757-1837).

Pierre VIANES notaire de Castries, beau père du précédent, habitant Vendargues au recensement de 1836, marié avec BERTHEZENE Marguerite et vivant en chef de famille avec sous son toit : Lajard Gustave, marié à sa fille Pauline Vianès ainsi que ses petits enfants Marie 3 ans et Amélie 15 jours.

Jean Joseph "Raymond" Martin-Portalès (1761-1834), fils de **Joseph Martin** qui était receveur des domaines du Roi, juge conservateur des hypothèques, il épousa **Anne Marie Portales** (née en 1784). **Jean Joseph Raymond** en **1783**, était négociant à Montpellier et à Toulouse. Propriétaire d'un vaste domaine de plusieurs terres à Vendargues et Mauguio (Domaine de Saint-Antoine) et de la grande maison qu'on appelait le château, en haut de la rue de la fontaine dont pour l'instant on ne sait s'il l'avait acheté ou s'il le tenait d'un héritage. Avant la révolution ses activités dans le négoce sont très importantes, il faisait partie du milieu prospère des fabricant d'indienne. Sous le Consulat, tandis qu'il fait fonction de juge au tribunal de commerce, il entre au conseil municipal de Montpellier. Sous l'Empire il occupe l'un des premiers rangs du négoce et fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur pour services rendus à l'armée.

"Suzanne" **Eugénie Joseph Martin-Portalès**, qui était la fille et héritière des précédents, veuve de **Joseph Hippolyte Durand**, un des fils de **Jean-Jacques Durand**, le maire de Montpellier mort sur l'échafaud en **1792**. Elle fut une des plus grandes bienfaitrices de la paroisse avec sa sœur épouse Sauvan.



Jean-Jacques-Louis de Durand , Sgr d'Aleyrac, Lunel-Viel et Saint-Just, maire de Montpellier, Beau-père de Mme "Suzanne" **Eugénie Martin-Portalès**.

Le comte **Guillaume de Lort-Serignan**, petit neveu de "Suzanne", **Eugénie Martin-Portalès**, il hérita et habita, avec sa femme Charlotte, née **Falzen**, le château et fut conseiller municipal de Vendargues. Il hérita également de la propriété du domaine de Saint-Antoine, cette propriété fut vendue en **1889** à **Tindel** Armand François dont les enfants représentés par Louis François Tindel vendirent, en **1906**, à **l'abbé Deleuze** Louis Léopold et à sa sœur Palmyre, le château, le parc et ses dépendances.

Pierre Augustin de Chazelles de Chusclan : propriétaire par son mariage avec Adélaïde Françoise FABRE, fille de Claude Dominique COSME-FABRE, député à la convention, forain de Baillargues, du **château de Meyrargues** en **1811** et de ses terres. Il était Consul de la préfecture de Nîmes, préfet en 1819. D'après Paul Luc Sabatier, sa mère la marquise de Chazelles serait morte sur l'échafaud pendant la terreur.

Jean CLARET, né le 16 août 1739 fils de Jean Claret un émigré venu à Vendargues vers 1725 du diocèse de Mende (Chanaleille Ht-Loire) et de Gabrielle Pagès, (qui était la fille d'une grande famille du village). Sa descendance donnera trois maires et plusieurs conseillers municipaux au village de Vendargues. Il décédait à Vendargues le 24 mars 1768. C'est lui qui acheta l'église de Vendargues vendue aux enchères publiques comme bien national pendant la convention en 1793 pour la préserver et la rendre aux paroissiens.

Jean-Jacques CLARET, fils du précédent. né le 1^{er} octobre 1763 à Vendargues, gros propriétaire foncier, nommé adjoint au maire en 1791, puis nommé maire de Vendargues en 1793 et en 1808. Marié avec Marie TRINQUAT, il était âgé de 68 ans en 1835 et il était le patriarche, d'une grande famille il abritait sous son toit : (propriété Claret derrière l'église) son fils Jean 39 ans avec sa belle fille Marianne Dumas 31 ans ainsi que ses petits enfants : Françoise 11 ans, Jean 9 ans, Marie 5 ans; mais aussi ses employés : Jean Sauvaire 40 ans (le Payre), avec sa femme Marguerite Berthezène 38

ans et leur fils Jean 13 ans, mais aussi Robert André (le valet) 30ans. Sur le compoix de 1766 il est l'un des 10 plus grands propriétaires du village. Il décédait à Vendargues le 2 janvier 1847.

Just Napoléon Thomas, baron Le Roy de Boisseaumarie (1853-1911). Ancien chef d'escadron de cavalerie, chevalier de la légion d'honneur, conseiller d'état opposé au petit père combe, Président du Conseil en 1907 au moment de la séparation de l'église et de l'état, il démissionne et jure que ses descendants ne serviraient plus ni l'armée ni l'état. Contraint de se reconvertir, il vint se fixer à Vendargues afin de diriger une exploitation viticole. Il habitait une grande métairie à la sortie de Vendargues sur la gauche, en allant sur Jacou face à la fontaine. Cette métairie fut la propriété de Raymond Jaoul, habitant de Montpellier, pendant l'ancien régime (Compoix 1766) une partie du jardin potager se trouve au fond d'une ancienne carrière et la famille Bonniol la possédait en 1940. Il décédait à Vendargues le 24 février 1911.

Il était marié en 1889 avec Marie Thérèse **Santini (1864-1956)** dont il eut trois fils : Pierre, Roger et Richard.

Le benjamin, Richard (1898-1964), fut très remarqué à Vendargues dans les années 30 ou il vendit les premiers postes TSF à lampes du village qu'on pouvait brancher sur le secteur 110 volts. Il était le représentant et technicien d'une société de TSF de Marseille. Il fit une farce célèbre à mon grand-père Isidore, le boucher, en le mettant en colère et en l'enregistrant à son insu sur un des tout premiers enregistreurs phonographes Pathé-Marconi. L'enregistrement était d'une assez bonne qualité, et amusa les habitués du Café du Commerce.

Le puiné Roger (1894-1954) dont on ne sait rien.

L'aîné, le **baron Pierre Le Roy (1890-1967)** qui fut avocat mais en 1907, lors du soulèvement des vigneron du midi, prenant partie corps et âme dans le combat engagé par Marcellin Albert, il s'illustrait en mettant le feu à la porte du palais de justice de Montpellier derrière laquelle les forces de l'ordre, après sommations, se préparaient à tirer. En 1914 il commence la guerre comme simple soldat, en 1916 il demande à changer d'arme et est versé dans l'aviation. Il va en quelques mois dans le voisinage de Guynemer abattre 12 appareils ennemis. Croix de guerre, nombreuses citations, Chevalier de Légion d'honneur. La guerre terminée il revient à Vendargues, puis à Châteauneuf du Pape où en 1919 il épouse Melle Bernard Le Saint qui dispose de l'un des plus prestigieux domaines de Châteauneuf : Château FORTIA. En 1923 il fonde le syndicat de Châteauneuf et réussit après de longues années d'efforts et de procédures la création de l'AOC côtes du Rhône". D'autres régions viticoles suivent alors son exemple et c'est la consécration, le Baron Le Roy, révérend est porté pratiquement à la tête de toutes les organisations Viticoles Nationales puis Mondiales, Président à 17 reprises alors que cette fonction doit changer chaque année. L'état qu'il a tiré d'affaire le fait commandeur de la Légion d'Honneur et représentant de la France lorsqu'il se déplace à l'étranger. Le 23 octobre 1955 son buste est érigé de son vivant à Sainte Cécile les Vignes. Il est décédé en juin 1967 et repose dans le petit cimetière de Châteauneuf du Pape au milieu de l'océan des vignes "qu'il avait tant aimées". Sur son tombeau deux lettres, Alpha et Oméga. La première et la dernière lettre de l'alphabet grec.



Baron Pierre Leroy

Les notaires Royaux habitant Vendargues:

Pierre Querelle, notaire Royal et greffier du Marquisat de Castries décédé le 7 août 1655, il fut Baille de Vendargues, représentant l'autorité du marquis de Castries. Il habitait à Meyrargues et fut enterré dans l'église de Vendargues par le curé Barral.

Jean Querelle, son fils, Greffier consulaire de Vendargues, notaire Royal de Montpellier de 1679 à 1712, marié à mademoiselle Zabiaux (Elizabeth) du Carbon, lui a succédé à l'étude de notaire à Vendargues jusqu'en 1692. Cette famille a fourni des procureurs de cour de Montpellier.

Antoine Gleyse, petit fils d'un maître tailleur, et né en 1665 d'un cordonnier de Meyrargues, André Gleize, il fut baille, maire et notaire Royal de Vendargues, décédé le 20 septembre 1732. Marié en seconde noces à Thérèse Martin de Baillargues, c'est un des ascendants généalogiques de la famille Gleize encore présente à Vendargues.

La transmission de l'étude de notaire entre Querelle et Gleize est une énigme non résolue. Jean Querelle, notaire de Vendargues a repris l'étude de son père pour quelques années puis est devenu notaire à Montpellier, ensuite c'est Antoine Gleize qui fut à la tête de l'étude de Vendargues. Il est possible qu'Antoine Gleize ait travaillé dans l'étude de Pierre Querelles avant de la lui racheter..

Plaque de porte d'une maison de Meyrargues. (AN 1593 "le" 3 MAY F GLEISE)



Le notaire sous l'ancien régime

Conditions pour la réception et l'exercice de la profession sous l'ancien régime.

- Age de plus de 25 ans (majeur).
- Moyennant une taxe lors de chaque mutation l'édit de 1597 avait rendu l'office de notaire héréditaire, la cas échéant des dispenses d'âge pouvaient être octroyées par arrêt du conseil d'état du roi aux fils de notaire.
- Enquête de moralité (attestation de bonne vie et mœurs délivrés par le curé ou le vicaire de la paroisse).
- Extrait authentique de son acte de baptême.
- Obligation de professer la foi catholique, apostolique et romaine.
- Avoir été durant 5 ans clerk chez un notaire. Des dispenses étaient octroyées au fils de notaire.
- Achat de la charge ou héritage et demande à être "pourvu" de son office.
- Une copie des lettres de provisions d'office était adressé au requérant, une copie était conservée aux archives royales.
- Une fois en possession de ces lettres le nouveau notaire devait se faire recevoir au siège du bailliage, ou de la sénéchaussée, dont il dépendait et adressait pour cela une requête au lieutenant général.

- Date prise, on procédait à une second enquête, plus approfondie de bonne vie, mœurs et capacités de l'impétrant en faisant une fois de plus appel au témoignage du curé ou du vicaire de sa paroisse, mais également à ceux des hommes de loi et des maîtres qui l'avaient connu précédemment.

- Ayant ensuite produit son certificat de baptême, il pouvait enfin prêter serment et était alors définitivement reçu le même jour.

Il y avait un notaire à Castries, un à Baillargues, deux à Mauguio, presque un notaire par village. Les notaires de Vendargues habitaient Meyrargues comme beaucoup de bourgeois de cette époque. Meyrargues est situé en hauteur on y respirait le bon air et la vue était magnifique comme aujourd'hui, ou on pouvait de sa fenêtre, y voir au loin les étangs et la mer et même y distinguer la voile des barques de pêcheurs ou des galères qui croisaient le long des plages. On pouvait voir le château de Montferrand au pied du pic Saint-Loup, le château de Castries, le château de Teyran et tout en bas, proche dans le trou, séparé de Meyrargues par "*la mountada*", Vendargues, traversée par un fossé bourbeux exhalant l'été de pestilentielle odeurs qui se mélangeaient à celle des fosses à fumier. De ces notaires nous n'avons retrouvé aucun fond, aucun acte ce qui fait dire aux nombreux généalogistes de la région qu'il faudrait creuser un peu dans certaines caves voûtées de ce lieu. Je ne pense pas que les propriétaires actuels seraient d'accord.

Les artisans de Vendargues :

Charrons : Etienne Boulet (1699), Pierre Itier (1711, 1713) et François Daladouire (1746-1802), compagnon charron, fils de François et Hermine Martin, tous de Montagnac diocèse d'Agde, il fut 1^{er} consul de Vendargues. Habitant la Bertassade, il s'est marié le 24 novembre 1748 avec Marie Berthezène qui était la tante du Général Berthézène. Ils ont eu trois garçons, les deux premiers sont morts en très bas âge le troisième du nom de François comme son père et charron comme lui était le propriétaire de la maison en 1810. Récemment M. Pla vendit une maison rue de la fontaine. C'était celle de ce François Daladouire et le nouveau propriétaire en faisant des travaux retrouva dans un mur le four à pain construit par son père au lendemain de la révolution. Ce four, le deuxième four de Vendargues, est noté sur la première matrice du foncier établie après la révolution.

Maréchal à forge : en 1559 Anthoine Roquette, en 1624, Pierre Brosse, en 1683 Jean Rouquette, 1692 Honoré Rouquette, Jean Gout en 1728, Alexis Raymond, maréchal à forge en 1792, Pavie 1890, Sanier en 1899, Eloil Vidal 1899, Jean Armingué. 1920

Cordonniers : en 1655 Pierre Ytier, en 1656 Pierre Gleyse, en 1692 Jean Guin, en 1695 Antoine Garrigues, Antoine Gleize en 1777, 1782, Jean Gleize, cordonnier en 1793.

Fustanier : Pierre Itier, menuisier charpentier (de fuste qui veut dire pièce de bois). Né en 1743 décédé en 1790

Sages Femmes : Gracie Gauberte en 1713, Elisabeth Bouisse en 1721. Junie Raymond épouse Sabatier, dite Raymondette en 1898. Mme Anna Rouanet née Bros (arche de Noé) de 1920 jusqu'à son décès à l'âge de 77 ans, le 13 juin 1953, qui m'a fait pousser mon premier cri un matin de printemps 1944.

Bouchers : Antoine Gaillard en 1688, Jean Fabre en 1692.

Tailleur d'Habit : Pierre Matte

Hôtelier : Lorens Matte, Hôte de l'auberge du *Salazon*.

Cette auberge métairie ex hôpital Saint Simon, sera sous Napoléon 1^{er} l'hôtel Saint Simon appartenant à Mr Yrieux de Lansade. Aujourd'hui elle est morcelée en plusieurs habitations de résidences particulières.

Thomas Plater, le cadet, signale l'auberge du Salaison à son arrivée à Montpellier. Contrairement à son frère arrivé par Nîmes en 1552, lui, arrive par Sommières. Il raconte le dernier jour de son voyage :

"Le 27 septembre (1597), après déjeuner, nous montâmes sur des chevaux de selle que nous étions parvenus à louer, et nous partîmes dans la direction de Boisseron, Restinclières et Castries petite ville murée, bien en vue sur une hauteur, avec un château d'une belle architecture, entouré de jardins élégants. Nous arrivâmes ensuite à un pont où se trouve une assez pauvre auberge isolée, appelée Salaison. A quelques pas de là, du haut d'une petite éminence, on aperçoit au loin la ville de Montpellier. Nous y entrâmes à une heure de l'après midi, ayant atteint grâce à Dieu, le terme de notre voyage."

Cette petite éminence d'où l'on aperçoit au loin Montpellier, on l'appellera plus tard **le Mont Regret**, quatre cent ans plus tard sur le bord de ce chemin royal, presque au sommet, un habitant de Vendargues y construira sa maison sur l'emplacement d'une de ses terres sur la commune de Saint-Aunès. Ce nom de Mont Regret, nous ne savons pas d'où il vient mais comme nous l'apprend Félix Plater, c'est l'endroit où les étudiants et sans doute tous les gens de la ville ont pris l'habitude d'accompagner leurs amis quittant la ville pour se diriger vers Avignon ou Marseille. Ils parcourent ensemble le chemin depuis Montpellier jusqu'au sommet de la côte où se trouvait une croix de pierre, se font là leurs adieux en regardant une dernière fois la ville et se séparent. Les uns reviennent vers Montpellier les autres du haut de la montée jettent un dernier regard à leurs amis et à la ville en soupirant : *"Quitter une si belle ville, c'est mon regret!.."*

Les Chirurgiens de Vendargues:

Antoine Fagonde (1682 décédé en 1699), Pierre Fagonde son fils (1686, 1707), Jean Estienne d'Escret, Louis Meugnier chirurgien en 1777, décède en mai 1783, Bernard Abbadie chirurgien en 1790 sera l'officier santé de la commune après la révolution.

Les chirurgiens comme les pharmaciens étaient peut-être moins savants que les docteurs en médecine mais étaient fort capables de soigner les gens. La faculté de Médecine de Montpellier donne des cours dans ces deux disciplines ou sont soutenus

des thèses et pratiqué des séances d'anatomies sur des sujets défunts. La promotion d'un Maître en pharmacie ou en chirurgie se fait en grand appareil, Ils sont examinés pendant trois jours sur les remèdes, par les apothicaires en présence des médecins, ils doivent faire quatre chefs-d'œuvre, chez différents maîtres et subir une foule d'autres épreuves. Le Maître chirurgien de Vendargues, Antoine Fagonde viendra assister la sage femme pour un accouchement difficile ou l'enfant ne survivra pas. Il sera témoin à l'inhumation et signera le registre de décès avec le curé.

Les Traceurs (carriers) :

Jacques Teulon (1687), Jean Teulon décédé en 1717, Pierre Teulon en 1766, Pierre Berthézène (1703) qui fut le grand-père du Général Berthezène, Jacques Cauvas (1788), Jean Itier et Pierre Souly (1789), Pierre Gleize, Pierre Matte (1704), Jean Goubert (1721), Jacques Berthezène (1777) qui fut le père du Général Berthezène, et beaucoup d'autres

Les quatre premières carrières notées sur le Compoix de 1766 étaient la propriété de Vendarguais (Pierre Teulon, Pierre Berthezène, Michel Gauch, Antoine Estève). Après la révolution, de nouvelles carrières seront ouvertes sur des vacants, biens communaux qui seront affermés moyennant une certaine somme à des entrepreneurs ou maîtres carriers par exemple en 1848 à Maître Darrac Entrepreneur de travaux publics à 1F, 50 le mètre cube de pierres pour son chantier du nouveau palais de justice de Montpellier. Sur les registres de délibération du conseil municipal on note qu'il y eut de nombreux litiges entre les exploitants des carrières et la commune car les carriers avaient tendance à exploiter au maximum le banc jusqu'à empiéter parfois sur les chemins, mais aussi à déposer leurs rebuts de pierres sur les vacants.

Les Régents (Maîtres d'école) :

En 1659 Michel Sarrat

En 1668 Pierre Gouran

En 1688 Charles Prades

En 1694 Mtr Tressol

En 1694 Mtr Janel

En 1697 Crespin, *clerc tonsuré régent des écoles du lieu de Vendargues*

En 1699 Pierre Pinede

En 1704 Pierre Grimal

En 1715 Jacques Querelle

En 1775 Bernard Delmas, *régent des écoles pour les garçons*

En 1780 Jacques Roux

En 1780 Jacques Cabal

En 1790 Jean Moissonnier Latinistes

En 1791 et jusqu'en 1818, Cabal instituteur et officier public en 1793

Les régents maîtres d'école étaient nommés par l'évêché mais le village leur fournissait leur pitance par un prélèvement d'imposition annuel. C'était des clercs tonsuré ou laïcs parfois des ecclésiastiques. Ils étaient chargés d'assurer en priorité une bonne éducation religieuse ensuite venait en deuxième priorité le calcul puis lecture et écriture. C'est principalement les garçons qui bénéficiaient de leur éducation, les filles n'avaient à cette époque pratiquement pas de cours sauf pour les choses de la religion. Ce n'est que vers 1750 qu'à Vendargues, une régente des écoles pour les filles fait son apparition. On voit sur les registres paroissiaux au fil des ans le niveau d'instruction dans ces domaines évoluer. Si dans les premiers registres les signatures sont rares voire inexistantes à part celle du curé elles augmentent au fur et en mesure que passe le temps. Les régents des écoles sont des personnages importants, le curé leur confie souvent le soin de remplir sur le registre l'acte de baptême, de mariage ou de décès se contentant de signer avec lui au bas de l'acte. On voit tout de suite quand c'est le régent des écoles qui écrit. La plume d'oie est bien taillée, peu d'encre dessus donc écriture plus fine n'ayant pas ou peu traversé avec le temps le parchemin, écriture bien lisible. Certains curés ont une écriture incroyable, aussi mauvaise que certains médecins d'aujourd'hui. Ils ne taillaient pas souvent leur plume d'oie et obtenait des gribouillis que les généalogistes d'aujourd'hui ont du mal à transcrire.
